REPUBLIQUE DUNIGER

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

REPUBLIQUE DU NIGER

PLAN D'ACTION NATIONAL POUR L'EXTRACTION ARTISANALE ET À PETITE ÉCHELLE DE L'OR AU NIGER, CONFORMÉMENT À LA CONVENTION DE MINAMATA SUR LE MERCURE

2021-2025







GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY
INVESTING IN OUR PLANET

ONU programme pour l'environnement

CONVENTION DE MINAMATA SUR LE MERCURE

Centre Africain pour la Santé Environnementale

Décembre, 2020

SOMMAIRE

SIGLES ET ABRÉVIATION III
LISTE DES FIGURES VI
LISTE DES TABLEAUX VI
RÉSUMÉ VII
I. INTRODUCTION 1

II. SYNOPSIS NATIONAL 3
2.1 EXPÉRIENCES ANTÉRIEURES CONCERNANT L'EMAPE 3
2.2 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'EMAPE 4
2.3 INFORMATIONS SUR L'EXPLOITATION ET LE TRAITEMENT DE L'OR 6
2.4 ESTIMATIONS INITIALES DES QUANTITÉS DE MERCURE UTILISÉES DANS L'EMAPE 10
2.5 STATUT JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE 11
2.6 LEADERSHIP ET ORGANISATION DE L'EMAPE AU NIVEAU NATIONAL ET LOCAL 13
2.7 COMMERCE DE MERCURE 14
2.8 ASPECTS ÉCONOMIQUES 15
2.9 INFORMATIONS DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES 16
2.10 INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT 17
2.11 INFORMATIONS SUR LA SANTÉ 18
2.12 VERS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION 20

III. OBJECTIFS NATIONAUX ET OBJECTIFS DE RÉDUCTION 21

IV. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE 34
4.1 STRATÉGIE 34
4.1.1 ACTIONS VISANT À ÉLIMINER LES PIRES PRATIQUES 34
4.1.2 DES MESURES POUR FACILITER LA FORMALISATION OU LA RÉGLEMENTATION 35
4.1.3 DES STRATÉGIES POUR PROMOUVOIR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS ET REJETS DE MERCURE ET DE L'EXPOSITION À CETTE SUBSTANCE 38
4.1.4 DES STRATÉGIES VISANT À GÉRER LES ÉCHANGES COMMERCIAUX ET À EMPÊCHER LE DÉTOURNEMENT DE MERCURE 39
4.1.5 DES STRATÉGIES VISANT À IMPLIQUER LES PARTIES PRENANTES DANS LA MISE EN ŒUVRE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DU PLAN D'ACTION NATIONAL 42
4.1.6 UNE STRATÉGIE DE SANTÉ PUBLIQUE RELATIVE À L'EXPOSITION DES MINEURS TRAVAILLANT DANS L'EXTRACTION AURIFÈRE ARTISANALE ET À PETITE ÉCHELLE ET DE LEURS COMMUNAUTÉS AU MERCURE 43
4.1.7 DES STRATÉGIES VISANT À PRÉVENIR L'EXPOSITION DES POPULATIONS VULNÉRABLES, NOTAMMENT LES ENFANTS ET LES FEMMES EN ÂGE DE PROCRÉER, EN PARTICULIER LES FEMMES ENCEINTES, AU MERCURE UTILISÉ DANS L'EMAPE 46
4.1.8 DES STRATÉGIES POUR INFORMER LES MINEURS TRAVAILLANT DANS L'EMAPE 48
4.1.9 STRATÉGIES VISANT À PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET À MIEUX GÉRER LES SITES ABANDONNÉS 49
4.2 PLAN DE 52

V. MÉCANISME DE FINANCEMENT 166
VI.MÉCANISME DE SUIVI-ÉVALUATION67
VII. CONCLUSION 191
VIII. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 192

IX. ANNEXE A
1. TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE GROUPE DE TRAVAIL A
2 ESTIMATIONS INITIALES ET SYNOPSIS NATIONALE DÉTAILLÉES G
3. BUDGET POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PAN W

SIGLES ET ABRÉVIATION

0AFD	: AGENCE FRA NÇAISE DE DÉVELOPPEMENT
AFSIEN	: ASSOCIATION DES FEMMES DU SECTEUR DES INDUSTRIES EXTRACTIVES DU NIGER
AGC	: ARTISANAL GOLD COUNCIL
AGR	: ACTIVITÉS GÉNÉRATRICE DE REVENUS
ALG	: AUTORITÉ DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DE LA RÉGION DU LIPTAKO-GOURMA
ARM	: ALLIANCE FOR RESPONSIBLE MINING
BCEA	: BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
BEG	: BANQUE ALLEMANDE, FILIALE DU GROUPE KFW
BEI	: BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
CASE	: CENTRE AFRICAIN POUR LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE
CEDEAO	: COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
CILSS	: COMITÉ INTER ETAT DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL
CSI	: CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ
DEMPEC	: DIRECTION DES EXPLOITATIONS MINIÈRES À PETITES ECHELLES ET DES CARRIÈRES
DGDD/NE	: DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET NORMES ENVIRONNEMENTALES
EHA	: EAU HYGIÈNE ASSAINISSEMENT
EMAPE	**:** EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET À PETITE ECHELLE
EPI	**:** EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUEL
FDS	: FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ
FEM	: FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
FFEM	: FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
GIZ	**:** AGENCE DE COOPÉRATION ALLEMANDE
GREN	: GROUPE DE RÉFLEXION ET D'ACTIONS SUR LES INDUSTRIES EXTRACTIVES DU NIGER
HALCIA	: HAUTE AUTORITÉ À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES INFRACTIONS ASSIMILÉES
KG	: KILOGRAMME
KM	: KILOMÈTRE
MAT/DC	: MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
MC/PSP	: MINISTÈRE DE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVÉ
MDC/AT	: MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
MEP/A/PLN/EC	: MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE L'ALPHABÉTISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES ET DE L'EDUCATION CIVIQUE
MEP/T	: MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE
MEQ	: MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT
MES	: MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
MESU/DD	: MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITÉ URBAINE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
MET/PS	: MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE
MF	: MINISTÈRE DES FINANCES
MHA	: MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT
MI	: MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
MI/SP/D/ACR	: MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, DE LA DÉCENTRALISATION, DES AFFAIRES COUTUMIÈRES ET RELIGIEUSES
MJ	: MINISTÈRE DE LA JUSTICE
MM	: MINISTÈRE DES MINES
MPF/PE	: MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA PROTECTION DES ENFANTS
MPL	: MINISTÈRE DU PLAN
MPO	: MINISTÈRE DE LA POPULATION
MSP	: MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
MT	: MINISTÈRE DES TRANSPORTS
OCDE	: ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ONARE	: OFFICE NATIONAL DES RESSOURCES MINIÈRES
ONG	: ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
ONUDI	: ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
OSC	: ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
PAN	: PLAN D'ACTION NATIONAL
PNUE	: PROGRAMME DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT
PRACC	: PROJET DE RENFORCEMENT ET D'APPUI À LA COMPÉTITIVITÉ ET À LA CROISSANCE
PTF	: PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS
RNNAT	: RESERVE NATURELLE NATIONALE DE L'AIR ET DU TÉNÉRÉ
ROTAB	: RÉSEAU DES ORGANISATIONS POUR LA TRANSPARENCE ET L'ANALYSE BUDGÉTAIRE
SFI	: FINANCIÈRE INTERNATIONALE
SGH	: SYSTÈME GLOBAL HARMONISÉ
SOPAMIN	: SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE DES MINES DU NIGER
SYNAMI	: SYNDICAT DES ARTISANS MINIERS
UEMOA	: UNION ECONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE
USAID	: UNITED STATE AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT

LISTE DES FIGURES

Figure 1:	Carte de localisation des sites d'orpaillage de la région de Tillabéri	5
Figure 2:	Carte de localisation des sites d'orpaillage de la région d'Agadez	6

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1:	Nombre d'orpailleurs au Niger	8
Tableau 2:	Estimation de la quantité de mercure consommée	8
Tableau 3:	Objectifs nationaux et objectifs de réduction	19
Tableau 4:	Plan d'action de mise en œuvre des stratégies	51
Tableau 5:I	ndicateurs par Stratégies et Objectifs de réduction	146

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 :	Exploitation en puits profonds à Mbanga, utilisant un treuil avec support en bois pour faire monter les minerais obtenus en profondeur (enquête terrain 2019)	6
Photo 2 :	Extraction de minerai en sub-surface à Komabangou (enquête terrain 2019)	6
Photo 3 :	Moyens de transport de minerais type charrette asine à Komabangou (Enquête terrain 2019)	7
Photo 4 :	moyens de transport de minerais type moto à trois roues à Mbanga (Enquête terrain 2019)	7
Photo 5 :	moyens de transport de minerais type camion dix roues à amzigar (Enquête terrain 2019)	7
Photo 6 :	Concassage manuel à komabangou (Inventaire, 2019)	8
Photo 7 :	Broyage manuel sur le site de Komabangou (Inventaire, 2019)	8
Photo 8 :	Broyage mécanique de minerai	8
Photo 9 :	Moulin à disque classique (utilise pour moudre les céréales) (Inventaire 2019)	8
Photo 10:	Broyeur humide à trois roues à Amzigar	8
Photo 11:	Concentration au sluice sur le site de Komabangou (Enquête terrain 2019)	8
Photo 12:	Or amalgamé brulé à l'air pour dégager le mercure à Komabangou	9
Photo13 :	Périmètre de Cyanuration à Mbanga (Enquête terrain 2019)	10

RÉSUMÉ

L'Evaluation Initiale de la Convention de Minamata élaboré par le Niger en 2018 a révélé que l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle de l'or (EMAPE) figure parmi les sources importantes d'émission et de rejet du mercure dans l'environnement. Afin de protéger la santé humaine et l'environnement des risques liés à l'utilisation du mercure dans l'EMAPE et conformément aux dispositions de l'Annexe C de la Convention de Minamata, le Niger a acquis l'appui financier du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) à travers le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) pour la mise en œuvre du projet d'élaboration d'un Plan d'Action National.
Ce projet vise comme objectif spécifique l'élaboration Plan d'Action National pour l'extraction artisanale et à petite échelle de l'or au Niger. Dans le cadre de ce projet, trois études sectorielles ont été menées et ont permis une fois compiler d'élaborer ce présent « Plan d'Action National pour l'extraction artisanale et à petite échelle de l'or au Niger ». Les informations ont été recueillies au niveau des sites représentatifs. Sur les treize (13) communes d'orpaillage les investigations ont porté sur six (6), ce qui représente 46,15% de l'ensemble des zones d'orpaillage.

En effet, l'EMAPE de l'or est pratiquée dans deux principales régions au Niger : Tillabéry et Agadez. Pour extraire le minerai, les orpailleurs utilisent deux méthodes. Le minerai extrait est transporté en général sur des charrettes asines, tricycles ou des camions où il subit un traitement. Le concentré obtenu après lavage est soumis à un traitement chimique au mercure ou au cyanure. L'inventaire réalisé en 2019 a permis d'estimer le nombre total d'orpailleurs à 144.519 personnes, dont 50.853 (35,18%) dans la région de Tillabéry et 93.666 (64,81%) dans la région d'Agadez. D'autre part, la production d'or réalisée par les orpailleurs est estimée à 9,436 tonnes par an, dont 3,3 tonnes à Tillabéry et 6,01 tonnes à Agadez. La production moyenne annuelle d'un orpailleur est de 65,29 grammes. La consommation de mercure utilisée par an est de 18,872 tonnes. L'effectif de la population de femmes et enfants concernés directement ou indirectement par l'utilisation du mercure est estimé à 566 598 individus, parmi lesquels 212 205 femmes soit 37,45%, 225 390 enfants de moins de 15 ans soit 39,78% et 8 864 enfants de moins de 5 ans (1,56%).

La pratique de l'orpaillage repose sur une organisation sociale qui vise à maintenir un équilibre non seulement au sein des communautés villageoises mais aussi entre les différents groupes qui participent à l'exploitation artisanale des ressources aurifères. Les femmes et les enfants jouent un rôle important tant dans les activités d'orpaillage que dans les activités annexes. Les sites d'orpaillage sont également le théâtre de différents types de conflit qui sont gérés de manière traditionnelle par une police coutumière plus ou moins reconnue. Les forces de sécurité publiques sont déployées sur certains sites importants pour assurer la sécurité des populations. L'EMAPE a un impact socio-économique important de part les emplois qu'il crée, les populations qui sont fixées dans leurs terroirs, les revenus qu'il procure aux artisans miniers et autres acteurs sur les sites, ainsi que les recettes qu'il génère pour l'Etat et les collectivités territoriales.

Malgré son fort potentiel de résorption de la question du chômage, de la diversification des sources de revenus pour les populations et même de la contribution à l'économie nationale, l'EMAPE telle que pratiquée au Niger demeure dépréciatrice de la qualité de l'environnement au travers des formes de pollutions générées. Le PAN a pour but de réduire significativement et à long terme d'éliminer, l'usage du mercure dans l'EMAPE au travers d'un processus de formalisation du secteur de l'EMAPE impliquant toutes les parties prenantes pertinentes, mettant en œuvre une réglementation et un cadre institutionnel répondant aux exigences de la Convention de Minamata sur le mercure. Pour atteindre cet objectif, le PAN du Niger est articulé autour de 9 stratégies.
Ce PAN quinquennal (5ans) propose sur chaque stratégie des actions précises avec des couts et un chronogramme bien détaillé. Le cout total du PAN est de 34 635 560 Dollar US.

I. INTRODUCTION

Conscient de l'ampleur des conséquences néfastes du mercure sur la santé humaine et l'environnement et de la nécessité de l'éliminer, le Niger a signé la Convention de Minamata sur le mercure le 10 octobre 2013, à Kumamoto, au Japon. Etat signataire de cette Convention, le Niger l'a ratifié le 09 juin 2017. Fort de cela, il a bénéficié d'un appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et technique de l'Institut des Nations-Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR) pour la mise en œuvre du projet « activités habilitantes pour conduire le Minamata Initial Assessment – Niger » dont l'objectif est d'aider tous les pays signataires à mener des activités complémentaires de pré-ratification afin d'aider à la prise de décision stratégique et la priorisation des futurs axes d'intervention. A la suite de la ratification le Niger s'est engagé à protéger la santé humaine et l'environnement contre les émissions et les rejets anthropiques de mercure et de ses composés.

A cet effet, une étude sur l'inventaire national des sources d'émissions et rejets de mercure dans l'environnement réalisée en juin 2018, a révélé que l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or figure parmi les sources importantes d'émission et de rejet du mercure dans l'environnement au Niger.

Afin de permettre au Niger de respecter ses engagements vis-à-vis de la Convention de Minamata sur le mercure, le Niger à travers le Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MESUDD) a acquis l'appui financier du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) à travers le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) pour la mise en œuvre du Projet « Développement d'un Plan d'Actions National pour l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Échelle de l'or ». L'appui technique a été assuré par le Centre Africain pour la Santé Environnementale (CASE) qui est une ONG ivoirienne.

L'objectif de ce projet est de protéger la santé humaine et l'environnement des risques liés à l'utilisation du mercure dans l'EMAPE, conformément aux dispositions de l'Annexe C de la Convention de Minamata. La mise en œuvre de ce projet a été faite suivant un processus participatif et inclusif. Il découle de plusieurs rencontres, réunions de coordination, ateliers nationaux et réunions du comité de pilotage. Dans ce cadre, deux comités ont été mis en place sous l'égide du ministère en charge de l'environnement, il s'agit principalement : du comité de pilotage et du comité de coordination. Ces deux comités ont notamment contribué à la mise en œuvre et à la coordination du projet

Dans le cadre de ce projet, un synopsis national a été élaboré pour analyser le secteur EMAPE sur les aspects juridiques, socio-économiques, sanitaires, environnementaux, y compris des estimations de base de l'utilisation du mercure et des pratiques minières utilisées. Cette étude qui s'est essentiellement basée sur le guide « méthodes et outils estimer l'utilisation du mercure et identifier le pratiques de l'Extraction Minière Artisanale et à Petite Echelle de l'or (EMAPE)) » (AGC et ONU Environnement, 2017) a permis d'analyser les pratiques minières d'utilisation du mercure dans l'EMAPE, d'effectuer des estimations de base de l'utilisation de ce mercure ; d'analyser le cadre juridique, d'évaluer les impacts socioéconomiques liés à l'usage du mercure dans l'EMAPE et ceux inhérents à l'activité d'EMAPE elle-même, d'évaluer les impacts environnementaux et sanitaires de l'activité de l'EMAPE de l'or. Cette étude a permis également de relever tous les problèmes auxquels le secteur de l''EMAPE est confronté au niveau national. En vue de solutionner les problèmes posés par la pratique de l'EMAPE au Niger, des stratégies ont été élaborées et un chronogramme budgétisé d'actions et d'activités a été élaboré. Tous ces éléments concourent à la finalisation du Plan d'Action National pour la réduction et si possible l'élimination du mercure dans l'EMAPE au Niger, objet du présent rapport.

Le présent document constitue le Plan d'Action National pour le secteur de l'EMAPE au Niger et s'articule autour des points ci-après:

- Synopsis national ;
- Objectifs nationaux et objectifs de réduction ;
- Stratégies de mise en œuvre ;
- Mécanisme de suivi-évaluation ;

II. SYNOPSIS NATIONAL

2.1 EXPÉRIENCES ANTÉRIEURES CONCERNANT L'EMAPE

L'organisation de l'EMAPE au Niger a commencé en 1989 avec l'adoption du décret 89-029/PCMS/MME du 6/02/1989 qui définissait les activités d'orpaillage, les soumettait aux autorisations et catégorisations ainsi qu'aux interdictions administratives. Il prévoyait aussi la remise en état physique des sites, la surveillance administrative, et les sanctions.

Le décret 89-029/PCMS/MME du 6/02/1989, dans ses articles 13 et 14 traitait également du monopole d'achat de l'or par l'Office National des Ressources Minières (ONAREM) sur les sites d'orpaillage. Cet organisme ne disposant plus des fonds nécessaires pour assurer ce monopole, ces dispositions sont devenues caduques.

Trois campagnes officielles de collecte d'or sur les placers se déroulèrent en 1989, 1992 et 1994. Ces collectes n'ont pas rapporté à l'Etat les bénéfices escomptés et furent considérés comme des échecs ou presque. Il était en effet illusoire d'envisager qu'un organisme d'Etat à vocation minière puisse réaliser des bénéfices financiers par des moyens légaux, sans expérience commerciale dans un domaine qui n'est pas sa vocation et sans investissements à moyens ou longs termes. L'ONAREM au cours de ses campagnes d'achat d'or avait favorisé la formation de coopératives d'orpailleurs.

Sur le plan institutionnel, l'EMAPE est pris en charge par une direction distincte, la Direction de l'Exploitation Minière à Petite Echelle et des Carrières (DEMPEC). En ce qui concerne l'encadrement, dans les années 1990, l'État a cherché à appuyer l'orpaillage par la mise en place de l'Observatoire Régional de la Surveillance Administrative des Sites d'Orpaillage (ORSASO) composé d'équipes pluridisciplinaires sous la tutelle des services des mines, constituées de personnel de l'administration minière, des services de santé, des services de l'environnement, des services des finances et des forces de sécurité. Ce contrôle de la part de l'administration sur les sites d'orpaillage dans le Liptako a duré jusqu'en 2016. La loi minière révisée a délégué une grande partie du mandat de la DEMPEC à la Société du Patrimoine des Mines du Niger (SOPAMIN), une société anonyme sous tutelle du Ministère des Mines. Depuis l'adoption du décret d'application de cette loi, le contenu et les acteurs clés de la mission d'encadrement que la SOPAMIN devrait effectuer restent à déterminés.

Concernant la décentralisation de la gouvernance du secteur de l'EMAPE, au Niger, les autorisations des exploitations minières artisanales et à petite échelle sont délivrées par la portion centrale Niamey du Ministère des Mines au niveau national, bien qu'il existe des Directions régionales et une Direction Départementale des Mines (Arlit).

En matière de droits d'exploitation, le Niger fait la distinction entre l'exploitation minière artisanale, des haldes, terrils et résidus de mine et carrière, semi-mécanisée et industrielle qui constituent des titres miniers (à côté des autorisations de recherches, d'ouverture et d'exploitation des carrières).

L'exploitation minière artisanale est définie par l'utilisation exclusive de « méthodes manuelles et traditionnelles ». La loi minière nigérienne prévoit également une « carte individuelle », qui ne permet qu'un « accès » individuel aux zones d'EMAPE. Elle confère à son titulaire, dans les zones où l'exploitation minière artisanale, semi-mécanisée, le droit d'exercer des activités d'exploitation minière artisanale, semi-mécanisée ou d'exploitation des haldes, terrils et résidu de mine et de carrière, pour le compte de la personne physique ou morale titulaire de l'autorisation sur le périmètre couvert par ladite autorisation. La carte individuelle est délivrée par la Direction régionale ou Départementale des Mines dont relève la zone d'exploitation minière artisanale, semi-mécanisée ou d'exploitation des haldes, terrils et résidu de mine et de carrière concernée.

En ce qui concerne les droits et obligations des autorisations EMAPE, les aspects de la sécurité d'occupation et de la transformation en d'autres titres miniers, au Niger, l'autorisation d'exploitation est renouvelable pour la même durée autant de fois que requis si le titulaire a respecté les dispositions légales et réglementaires relatives à son titre minier pendant la période de validité précédente. La loi donne la possibilité au titulaire d'une autorisation d'exploitation minière semi-mécanisée de réaliser à tout moment une étude de faisabilité d'un gisement trouvé dans son périmètre et, le cas échéant, demander la transformation de son titre en un permis d'exploitation pour petite ou grande mine dans les conditions prévues par la loi.

Concernant, l'organisation et la participation des acteurs, au Niger, il existe des formes locales d'organisation de l'EMAPE servent d'interface avec les autorités gouvernementales ; au niveau régional, les organisations de l'EMAPE sont des partenaires qui servent de canaux de communication avec les autorités décentralisées/régionales ; et au niveau national, les organisations de l'EMAPE soutiennent la création d'une politique réaliste pour le secteur.

2.2 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'EMAPE

Les zones EMAPE au Niger sont répertoriées principalement dans le Liptako (la région de Tillabéry) et l'Aïr et le Djado (région d'Agadez).

Les sites d'orpaillage au Niger peuvent être classés en deux catégories : les sites principaux et les sites satellites. Les sites principaux sont des villages qui abritent les ateliers de traitement et les habitations. L'effectif de la population de ces sites varie en fonction des saisons avec l'afflux de la main d'œuvre quand les rendements des puits augmentent. Sur ces sites l'orpaillage est pratiqué comme seconde activité principale après l'agriculture. Les sites satellites ne sont pas habités. Les exploitants font des déplacements journaliers pour venir y travailler. Ils habitent dans les villages situés aux alentours de ces sites

La région de Tillabéry

Le Liptako occupe une région aux contours rectangulaires, orientée NW – SE, limitée à l'est par le fleuve Niger, à l'ouest le Burkina Faso et au nord par le Mali. Cette zone, d'une superficie de 30 000 km², est couverte à près de 60 % par des môles granitiques qui découpent les formations birimiennes en trois sillons.

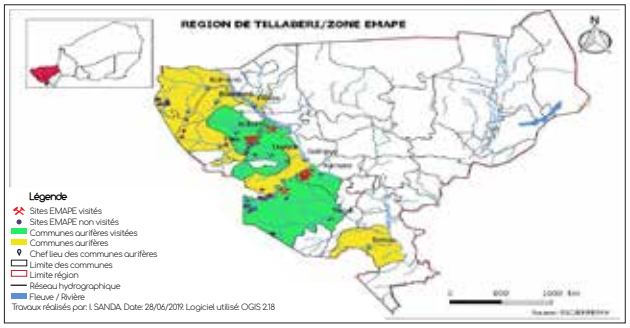


Figure 1: *Carte de localisation des sites d'orpaillage de la région de Tillabéry*

La région d'Agadez

Dans le nord du Niger, les sites d'extraction aurifère sont situés dans une étroite bande qui s'étend de la frontière tchadienne à la frontière algérienne. Dans cette bande il existe deux champs aurifères. Le premier est situé autour du plateau du Djado, il s'agit d'un vaste espace qui s'étend sur près de 350 kilomètres du Nord au Sud et 180 Km d'Est en Ouest. Le second se trouve dans la zone de Tchibarakaten, au Nord d'Adrar Bous et près de la frontière algérienne. Les sites d'extraction du Djado sont plus développés que ceux situés à de Tchibarakaten.

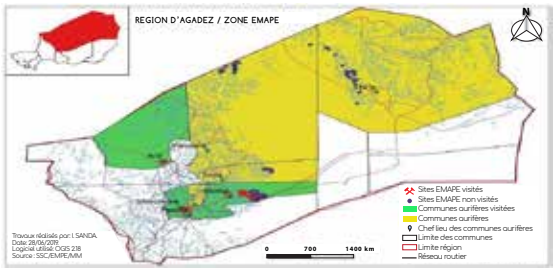


Figure 2: *Carte de localisation des sites d'orpaillage de la région d'Agadez*

2.3 INFORMATIONS SUR L'EXPLOITATION ET LE TRAITEMENT DE L'OR

Extraction du Minerai

De façon générale, l'exploitation des minerais se fait essentiellement sur la roche dure car les gites alluvionnaires ne sont pas assez développés au Niger. Ainsi, pour extraire le minerai les orpailleurs utilisent deux (2) méthodes :

- **Extraction par puits :**

l'extraction du minerai aurifère se fait par fonçage de puits verticaux disposés suivant la direction du filon. L'extraction du filon est réalisée par un système de galeries latérales, parfois longues de plusieurs mètres. Les outils suivants sont utilisés pour extraire le minerai : pioches, pics, marteaux, pelles, sacs en plastiques, cordes et lampes torches. Le diamètre des puits varie de 0,8 à 2m. La faible dimension des puits réduit le volume de stérile à extraire et permet d'accéder plus ou moins facilement au filon. Cette méthode est commune aux deux zones EMAPE du pays.



Photo 1: *Exploitation en puits profonds à Mbanga, utilisant un treuil avec support en bois pour faire monter les minerais obtenus en profondeur (crédit photo: coordination projet PAN Niger)*



Photo 2: *Extraction de minerai en sub-surface à Komabangou (crédit photo: coordination projet PAN Niger)*

- **Extraction par fouille superficielle :**

elle se fait à l'aide des pioches, des détecteurs des métaux et des tamis pneumatiques communément appelés « garbala ». Nous notons aussi l'existence d'autres formes d'exploitation sur les formations éluvionnaires et alluvionnaires comme l'exploitation par vannage ou l'exploitation par tranchées. Cette méthode est pratiquée spécifiquement dans la région d'Agadez.

Transport de minerai

Le minerai extrait des puits est remonté en surface à l'aide de cordes, de sacs en plastique et de treuils par les orpailleurs. En surface, le transport du minerai se fait en général avec des charrettes asines, tricycles et des camions. Il se fait sur des courtes distances, car les ateliers de traitement sont généralement disposés non loin des puits. Dans certains cas, les ateliers peuvent être éloignés des ouvrages occasionnant des charges de transport non négligeables (cas de la région d'Agadez).



Photo 3 : *Moyens de transport de minerais type charrette asine à Komabangou (Enquête terrain 2019)*



Photo 4: *moyens de transport de minerais type moto à trois roues à Mbanga (Enquête terrain 2019)*



Photo 5 : *moyens de transport de minerais type camion dix roues à amzigar (Enquête terrain 2019)*

Traitement du minerai

Le minerai subit généralement deux procédés de traitement : le traitement mécanique et le traitement chimique.

- **Le traitement mécanique :** constitue une phase préparatoire au traitement chimique et consiste au concassage, au broyage et au lavage de minerai



Photo 6: *Concassage manuel à komabangou (Inventaire, 2019) (crédit photo: coordination projet PAN Niger)*



Photo 7: *Broyage manuel sur le site de Komabangou (Inventaire, 2019) (crédit photo: coordination projet PAN Niger)*



Photo 8: *Broyage mécanique de minerai (crédit photo: coordination projet PAN Niger)*



Photo 9: *Moulin à disque classique (utilisé pour moudre les céréales) (crédit photo: Inventaire 2019)*



Photo 10: *Broyeur humide à trois roues à Amzigar (crédit photo: coordination projet PAN Niger)*



Photo 11: *Concentration au sluice sur le site de Komabangou (crédit photo:Enquête terrain 2019)*

- **Le traitement chimique :**

Il fait recours à l'utilisation des produits chimiques notamment le mercure (amalgamation de minerai concentré et amalgamation minerai brut), le cyanure et les acides (nitriques et sulfuriques).

Le mercure est utilisé pour traiter le concentré issu des sluices, il est également utilisé dans les cuves de broyage humide à roue. Le produit issu du sluice concentré à la batée est mélangé puis malaxé avec le mercure pour former l'amalgame.L'amalgame est ensuite pressé dans un tissu très fin pour laisser s'échapper le mercure excédentaire.
A l'issue de ce procédé, sur tous les sites EMAPE, l'amalgame est brûlé à l'air libre à l'aide du chalumeau et l'or apparait sous forme de précipité après évaporation du mercure appelé or spongieux.
Pour le cas des broyeurs humides, le mercure et l'eau sont ajoutés au minerai brut contenu dans les cuves à roues pendant le broyage. Le mercure se combine à l'or libéré pour former un complexe or-mercure qui se dépose au fond de la cuve. L'eau est ensuite évacuée de la cuve à travers des conduites en tuyauterie pour être déversée dans des bassins. La boue contenant le complexe or-mercure est lavée à la batée pour isoler le complexe. Il est ensuite pressé dans un morceau de torchon pour évacuer l'eau et l'excédent de mercure afin d'obtenir uniquement le complexe or-mercure.
Ce complexe qui se trouve sous forme de boules blanches est brûlé à l'air libre au chalumeau, pour récupérer l'or après évaporation du mercure.



Photo 12 : *Or amalgamé brulé à l'air pour dégager le mercure à Komabangou (crédit photo: coordination projet PAN Niger)*

Le traitement par cyanuration est utilisé pour récupérer l'or contenu dans les résidus de minerai déjà traité. En général, ce sont les déblais issus des traitements par gravimétrie mais aussi ceux issus des broyeurs humides qui sont traités dans des bassins de cyanuration construit sur place à cet effet. Le complexe cyanure-or est récupéré dans des tuyaux collecteurs sous forme de coude (ou en « U ») contenant des feuilles ou des copeaux de zinc. L'or se dépose sur le zinc et libère le cyanure qui se déverse dans le bassin. Le zinc enrichi d'or récupéré du bassin et mis dans des récipients en aluminium puis traité à l'aide de l'acide sulfurique et de l'acide nitrique.



Photo 13: *Périmètre de Cyanuration à Mbanga (crédit photo:Enquête terrain 2019)*

Main d'oeuvre

Dans la région de Tillabéry, le nombre total d'orpailleurs au niveau des neuf (9) sites visités est de 6.631, soit en moyenne 737 orpailleurs par site. En tenant compte du nombre de sites (69 sites), on estime le nombre total d'orpailleurs de la région de Tillabéry à 50.853 orpailleurs soit 35,18%.
Dans la région d'Agadez, le nombre total d'orpailleur sur les neuf (9) sites visités est de 6.294, soit en moyenne 699 orpailleurs par site. En Tenant compte du nombre officiel des sites (134 sites), on estime le nombre total des orpailleurs de la région d'Agadez à 93.666 orpailleurs soit 64,81%.
Le nombre total des orpailleurs dans les deux régions EMAPE du Niger est d'environ 144.519 personnes.
Le tableau ci-dessous récapitule cette situation.

Tableau 1: Nombre d'orpailleurs au Niger

Région	Nombre d'orpailleurs
Tillabéry	50 853
Agadez	93 666
Total	144 519

Source : *Inventaire national du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or y compris des estimations de base de l'utilisation et des pratiques liées du mercure dans les régions de Tillabéry et Agadez au Niger, 2019*

2.4 ESTIMATIONS INITIALES DES QUANTITÉS DE MERCURE UTILISÉES DANS L'EMAPE

L'estimation de la quantité de mercure utilisée sur les sites d'orpaillage au Niger est de 18,872 tonnes par an. La quasi-totalité du mercure entre dans le pays de manière frauduleuse. Cette quantité de mercure n'est pas négligeable, ce qui laisse supposer l'existence d'un réseau important opérant dans la clandestinité et l'illégalité pour faire entrer le mercure au Niger. Le tableau ci-dessous donne la situation des quantités consommées par région EMAPE. L'Annexe 2 donne les détails des estimations de base dans l'EMAPE.

Tableau 2: Estimation de la quantité de mercure consommée

Région	Ratio Hg/Au	Production annuelle (Kg or/an)	Quantité de mercure consommée (Kg Hg/an)
Tillabéri	2	3.320	6.640
Agadez	2	6.116	12.232
Total		**9.436**	**18.872**

Source : *Inventaire national du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or y compris des estimations de base de l'utilisation et des pratiques liées du mercure dans les régions de Tillabéri et Agadez au Niger, 2019*

2.5 STATUT JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

La loi minière 2017-69 du 31 Octobre 2017 en vigueur a caractérisé de manière générale, l'exploitation minière artisanale. En effet, l'exploitation artisanale s'applique aux indices de minéralisation de certaines substances dont l'exploitation sous la forme artisanale est traditionnelle ou aux gisements pour lesquels la preuve est faite qu'une exploitation à l'échelle industrielle n'est pas économiquement rentable[1].

L'autorisation d'exploitation artisanale confère à son titulaire, dans les limites de son périmètre et jusqu'à une profondeur de 30 m en cas d'exploitation par gradins et de 10 m en cas d'exploitation par fouilles superficielles, le droit de prospecter et d'exploiter les substances pour lesquelles elle est délivrée. Elle n'autorise pas une exploitation en galeries[2]. L'autorisation d'exploitation artisanale constitue un droit non susceptible de nantissement ni d'amodiation. Elle n'est pas cessible mais transmissibles, en cas de décès ou d'incapacité personnelle de l'exploitant, sous réserve de l'approbation préalable de l'administration des mines et du payement des droits et taxes prévus par le code des impôts en matière de succession[3].
L'autorisation d'exploitation minière semi-mécanisée constitue un droit réel immobilier, susceptible d'hypothèque, indivisible, non amodiable, mais cessible, et transmissible[4].

L'autorisation d'exploitation a une durée de validité de 3 ans pour l'exploitation artisanale et de 5 ans pour l'exploitation minière semi-mécanisée. L'autorisation d'exploitation est renouvelable pour la même durée, autant de fois que requis si son titulaire a respecté les dispositions légales et règlementaires relatives à son titre minier précédent, sous réserve des dispositions de l'article 44[5].

L'autorisation d'exploitation minière artisanale et semi-mécanisée[6] est limitée par un périmètre de forme rectangulaire dont la superficie ne peut excéder 2000m2 pour l'exploitation minière artisanale et 5km2 pour l'exploitation semi-mécanisée . Dans le cas où, le mineur demande plus de 5km2, l'excédent fait l'objet d'une autre demande à part entière.

A l'exception des titulaires d'autorisation d'exploitation minière artisanale, semi-mécanisée, il est délivré à chaque personne physique qui en fait la demande, une carte individuelle d'accès aux zones visées à l'article 44[7] .

Elle confère à son titulaire, dans les zones où l'exploitation minière artisanale et semi-mécanisée est autorisée, le droit d'exercer des activités d'exploitation minière artisanale, semi-mécanisée pour le compte de la personne physique ou morale titulaire de l'autorisation sur le périmètre couvert par ladite autorisation. La carte individuelle est délivrée par la Direction Régionale ou Départementale des mines dont relève la zone d'exploitation minière artisanale, semi-mécanisée concernée[8] . La durée de validité de la carte individuelle est 12 mois[9].

Nonobstant la loi minière, plusieurs textes réglementent le secteur de l'EMAPE :

1 Loi minière 2017-69 du 31 octobre 2017 : article 44 nouveau alinéa 1
2 Loi minière 2017-69 du 31 octobre 2017 : article 45 nouveau alinéa 1
3 Loi minière 2017-69 du 31 octobre 2017 : article 45 nouveau alinéa 4
4 Loi minière 2017-69 du 31 octobre 2017 : article 45 nouveau alinéa 5
5 Loi minière 2017-69 du 31 octobre 2017 : article 47 nouveau
6 Loi minière 2017-69 du 31 octobre 2017 : article 47 nouveau
7 Loi minière 2017-69 du 31 octobre 2017 : article 49 nouveau alinéa 1
8 Loi minière 2017-69 du 31 octobre 2017 : article 49 nouveau alinéa 2
9 Loi minière 2017-69 du 31 octobre 2017 : article 49 nouveau alinéa 3

Les textes sur l'environnement

- Constitution du 25 novembre 2010 notamment en ces articles 35 ;
- Loi n°98-56 du 29 Décembre 1998 portant loi-cadre relative à la gestion de l'Environnement. Dispositions clés : Art. 37, 38, 38, 39, 40 et 41 de la section I traitent « De la protection de l'atmosphère » ; Art. 44 et 45 de la section II traitent « De la protection des ressources en eau » et Art. 56, 57 et 58 de la section III traitent « De la protection du sol et du sous-sol » ; Articles 70, 71, 72, 73 de la Section 6 traitent des substances chimiques nocives ou dangereuses ;

- Loi n°2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux de l'Evaluation Environnementale au Niger dit en son article 2 que l'évaluation environnementale s'applique aux politiques, stratégies, plans, programmes et projets ainsi que toutes les activités humaines susceptibles d'avoir des répercussions sur les milieux biophysiques et humain pour un usage civil ou militaire exécutées en tout ou partie sur le territoire national ;

- Décret n°2019/027/PRN/ MESU/DD du 11 janvier 2019 portant modalités d'application de la loi n°2018 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux de l'Evaluation Environnementale au Niger, Il détermine la liste des activités, projets et programmes assujettis à évaluation environnementale et sociale par catégorie. Le sous-secteur EMAPE est pris en compte dans la catégorie B au niveau du point V Secteur des industries extractives (mine et pétrole) de l'annexe. L'évaluation environnementale est obligatoire pour les activités d'EMAPE.

- Arrêté n°139 2010 MME/ DEMPEC du 06 octobre 2010 fixant les prescriptions techniques pour les installations de traitement des rejets d'orpaillage par usage des produits chimiques, en application de l'article 45 du décret n°265-2006 PRN/MME du 18 aout 2006, fixant les modalités d'application de la Loi Minière ;

- Arrêté n°140/MSP/LCE/ DGSP/DS/DH fixant les Normes de rejet des déchets dans le milieu naturel. L'article 1 de cet arrêté stipule que « en vue d'assurer la protection de la santé publique et de l'environnement, les dispositions du présent arrêté ont pour objet de s'appliquer au milieu naturel, aux stations d'épuration, au chantier de recherche et d'exploitation minières, aux carrières et leurs dépendances ainsi qu'aux dépotoirs ». L'article 3 quant à lui précise les normes de rejet des effluents liquides dans le milieu récepteur.

2.6 LEADERSHIP ET ORGANISATION DE L'EMAPE AU NIVEAU NATIONAL ET LOCAL

Organisation nationale

Au niveau national, l'Etat a mis en place des structures afin de mieux organiser et gérer le secteur de l'EMAPE. Ce sont principalement : le ministère en charge des mines, le ministère en charge de l'environnement, le Ministère en charge de l'Intérieur, la Société de Patrimoine des Mines du Niger (SOPAMIN). Des ONG et associations interviennent également pour accompagner les efforts de l'Etat dans le processus de développement de ce secteur.

Organisation locale

Autorités communales : elles n'interviennent pas dans l'attribution des autorisations d'exploitation des sites d'orpaillage, tout se décide au niveau central. Toutefois, elle joue un rôle important dans la gestion des sites, à travers le comité de gestion des sites dans lesquels elles siègent. Elles participent au règlement des conflits et perçoivent des taxes sur les activités d'orpaillage et les activités annexes. Elles perçoivent par exemple la taxe extraction (150.000 F CFA soit US$ 273), la taxe par sac extrait (300 F CFA soit US$ 0.55), la taxe par machine (20.000 F CFA par semaine soit US$ 36).

Autorités coutumières : sur les sites EMAPE, le chef de quartier, de village, de tribu, du secteur exerce son autorité sur l'ensemble des populations recensées dans le quartier, le village ou la tribu y compris les étrangers établis dans ces localités et/ou sur les terres qui en dépendent. Il a en charge la collecte de la taxe municipale imposée aux membres de sa communauté. En ce qui concerne la gestion des sites, des accords multiples, fondés sur des compromis entre les habitants locaux et les étrangers sont établis. Les autorités coutumières veillent à la cohésion sociale au niveau des villages et sites miniers. Les relations entre autochtones et immigrants sont donc basées sur des accords sur le partage des ressources.

Organisation des orpailleurs : le travail sur les sites d'orpaillage suit un modèle bien établi. Il se fait toute l'année dans le respect des us et coutumes, selon plusieurs modes d'organisation et intervenants :

- **L'organisation à l'échelon familial** : lorsque l'exploitation est faite sous cette forme, les gains qui en résultent sont généralement détenus et gérés par le chef de famille qui satisfait les besoins de tous les membres de la famille ;

- **L'organisation en groupe** : il existe deux cas. Dans le premier cas, les puits d'extraction appartiennent à l'ensemble du groupe et la production est immédiatement partagée en fin de journée entre tous les membres, conformément aux règles établies par le groupe (détermination de la part de l'autorité coutumière, du propriétaire terrien, le mode de partage entre les mineurs, respect mutuel, respect des engagements vis-à-vis des membres du groupe…). Cette forme d'organisation impose une certaine discipline et un respect des principes traditionnels et exige une honnêteté vis à vis de soi et envers les autres membres du groupe. Dans le deuxième cas, le puits d'extraction appartient au propriétaire terrien, il prend en charge la nourriture du groupe et assure les frais de traitement. Une fois l'or obtenu est vendu, l'argent est partagé équitablement entre le propriétaire et les mineurs, après déduction des frais de traitement et de nourriture ;

- **L'organisation en groupements, coopératives ou associations** : cette forme d'organisation est apparue au cours des dix dernières années, mais n'est encore bien développée. L'objectif de ce regroupement est de faciliter le développement économique de leur activité d'EMAPE par la mutualisation de ressources, matérielles ou humaines. Il existe officiellement quat re Groupements d'Intérêt Economique dans la zone du Liptako : Wafakay, Gomni, Dogoney et Bonkaney. Par contre dans la région d'Agadez, il n'a été enregistré que la coopérative des artisans miniers deTabelot ;

- **L'organisation sous forme de prestation de service :** dans ce cas le travail est structuré sur des postes spécialisés et sur la base des trois principaux intervenants à savoir :

  - Le propriétaire de la mine qui prend à sa charge tous les frais liés à l'exploitation du puits et à la fourniture de la nourriture aux mineurs et aux autres prestataires de service qui travaillent dans son puits et pour son compte ;
  - Les mineurs/creuseurs qui sont payés par le propriétaire de la mine sur la base d'un montant forfaitaire, 40 000 à 60 000 FCFA (~US$ 72 – 110) par mois ;
  - Les ouvriers qui assurent le transport vers le site de traitement, le broyage et le lavage. Dans la plupart des sites ce travail est généralement réalisé par les enfants et les mineurs eux même à Tillabéry. A Agadez, les sacs doivent être transportés vers les sites de traitement souvent très éloignés des sites d'extraction. Le sac est en moyenne transporté à 1 000F CFA ~US$ 2.

Le nombre de personnes par groupe est variable, de quatre (4) à seize (16) personnes par groupe. Il est à noter que dans la région de Tillabéry, les femmes et les jeunes interviennent à certains niveaux de la chaine d'organisation. Par contre dans la région d'Agadez, on ne rencontre pas des femmes sur les sites pour des raisons culturelles et aussi du fait de l'austérité du terrain.

De part et d'autre dans les deux zones d'EMAPE du Niger, il est mis en place un Cadre Local de Concertation et de Dialogue entre les différents acteurs pour une meilleure organisation et gestion des sites artisanaux.

2.7 COMMERCE DE MERCURE

Chaine d'approvisionnement du mercure

Le mercure est commercialisé à travers des chaînes d'approvisionnement fermées, souvent liées à la contrebande d'or. Généralement, pour y accéder, les candidats au trafic doivent être personnellement introduits dans la filière. Cependant, d'après des informations empiriques, le mercure viendrait du port de Tema au Ghana, ainsi que de Lomé et de Cotonou au Bénin[10] . Les flux de mercure qui circulent au Niger sont difficiles à estimer du fait également de manque de données fiables.

Il existe très peu de données sur le commerce du mercure au Niger à l'instar de beaucoup d'autres pays. Même si certains ports maritimes, via lesquels le mercure arrive au Niger, consignent les importations, la majeure partie des importations de mercure ne sont pas déclarées ou arrivent mal étiquetées. Le mercure tend à se disperser dans la sous-région au travers de chaînes d'approvisionnement informelles et illicites, une fois qu'il a quitté le port. Sur les sites d'orpaillage il est vendu en détail emballé sous forme de boules dans des sachets ou de petits flacons.

Les orpailleurs se procurent le mercure à travers des circuits informel et illicite dans le pays. Selon un détaillant sur un site dans la région de Tillabéry, ils se le procurent aussi dans des pays de la sous-région (Ghana selon un détaillant). En effet, les orpailleurs se procurent le mercure auprès des négociants parfois sous forme de prêts qu'ils remboursent après production de l'or.

Selon les propos recueillis lors des entretiens, les orpailleurs achètent le mercure à 50.000 FCFA (soit US$ 91) en moyenne le kilogramme dans le Liptako et jusqu'à 80.000 FCFA (soit US$ 145) dans le Nord. L'unité la plus courante est la quantité de mercure utilisée (en kg) pour produire un kg d'or. Ils utilisent 50 grammes de mercure pour produire de l'or. Avec cette quantité ils récupèrent environ 25 grammes d'or.

Dans la partie Nord du pays, notamment dans la région d'Agadez, le mercure proviendrait du Soudan au travers des unités de traitement au mercure implantées par les ressortissants de ce pays. Toutefois, ces allégations sont à vérifier et à confirmer par des études plus approfondies sur la question du commerce du mercure.

Exportation de l'or

L'or produit artisanalement dans la Région de Tillabéry transite par le Togo et le Bénin, avant d'être exporté aux Emirats Arabe Unis (EAU), pour être ensuite souvent vendu dans les marchés de Dubaï. L'or produit dans le nord du pays, en particulier à Agadez, quant à lui passe par le Soudan via le Tchad, avant d'être vendu aux Eau et dans d'autres pays arabes. Il est impossible à ce jour de connaître la quantité d'or non déclarée par région, vu que lors de la déclaration au niveau des services des mines, le déclarant ne précise pas la provenance de son or. Il est également pratiquement impossible de connaître de manière exacte la quantité d'or produite par le secteur EMAPE, du fait de la rétention des informations par les orpailleurs, et de la non maîtrise des destinations de transit et finales de ces productions et surtout des quantités écoulées. Cela est un défi majeur.

2.8 ASPECTS ÉCONOMIQUE

Contribution financière

Le revenu d'un orpailleur est difficile à estimer car les données fiables font défaut. Aucun orpailleur ne révèle avec précision son revenu. Il existe plusieurs modes de rémunération en nature ou en espèces. Toutefois selon l'inventaire, la production moyenne en or d'un orpailleur des régions EMAPE Tillabéry et Agadez sont respectivement de 0.188 et 0.677 gramme par jour et par orpailleur. Les revenus issus de la vente de l'or permettent de subvenir aux besoins des familles dans les cas où lesdites familles ont accompagné les creuseurs ou d'acheter du matériel minier. Il arrive aussi que les gains soient très rapidement dépensés dans « des dépenses de prestige » (achats d'alcool, de véhicules, de stupéfiants ou encore la fréquentation de prostituées). Cela empêche les mineurs de s'extraire de la misère. Quoi qu'il en soit, les revenus ainsi gagnés sont directement réinjectés dans l'économie du village ou de la ville minière ou même des environs proches. En dehors des mineurs qui tirent directement profit de leur travail, la communauté également profite de cette activité. Les prestations de service (transport, petits commerces, restauration…) sont des sources de revenus pour les populations riveraines et les populations sur les sites. Aussi, à travers le budget communal, les retombées de l'EMAPE, bénéficieront aux communautés locales à condition que l'utilisation des fonds affectés se fasse de façon idoine .

L'EMAPE a apporté plusieurs opportunités pour les communes. Il est également une source de revenu pour l'Etat de par les droits et taxes qui sont perçus. Les recettes générées par l'EMAPE ne sont pas négligeables (429.604.440 FCFA en 2018). D'autres taxes sont également perçues, la taxe à l'exportation et la taxe additionnelle à la douane. L'évolution du cadre réglementaire portant application de la loi minière va sans doute favoriser la mobilisation d'encore plus de ressources

Accès au crédit

L'orpaillage est un sous-secteur jugé incertain et porteur de nombreux risques. Un des principaux goulots d'étranglement de l'accès aux crédits des orpailleurs est le manque de garantie fiable. En effet, les institutions financières considèrent que ces crédits représentent trop de risques et les orpailleurs ne disposent pas de garanties suffisantes ce qui rend le dossier de demande de crédit mal structuré.

Protection sociale

En dehors des familles et des mécanismes traditionnels de solidarité et d'entraide, les orpailleurs n'ont donc pas accès aux mécanismes conventionnels existants de protection sociale. Néanmoins, en cas d'accident ou de maladie, les victimes sont prises en charge par le propriétaire du puits qui finance leurs soins médicaux.

2.9 INFORMATIONS DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

Rôle des hommes, femmes et enfants

Sur la base des résultats obtenus dans l'inventaire mené en 2019, l'effectif de la population de femmes et enfants concernés directement ou indirectement par l'utilisation du mercure est estimé à 566 598 individus, parmi lesquels 212 205 femmes soit 37,45%, 225 390 enfants de moins de 15 ans soit 39,78% et 8 864 enfants de moins de 5 ans (1,56%).

On retrouve souvent des enfants de moins de 10 ans et même des nourrissons, qui accompagnent leurs mères sur les sites. Au Liptako, dans la chaîne de production les enfants interviennent au niveau des opérations de concassage, broyage, pilage et le tamisage du minerai. Le minerai, une fois remonté du fond des puits est transporté également par les enfants sur des charrettes asines, dans des brouettes ou des pousse-pousse. Certains travaux sur les sites sont exclusivement réservés aux jeunes garçons et aux petites filles. Il s'agit essentiellement des corvées d'eau et de la surveillance des bébés sur le site. Parmi les autres activités exercées par les enfants sur les sites miniers, on peut citer la préparation et la vente de nourritures ; la vente ambulante ou à poste fixe de boisson, de cigarettes, et de beignets. Les conditions de travail, la nature de l'activité ne correspond pas toujours à l'âge et à la constitution physique de cette population. Dans la Région d'Agadez, on ne retrouve pas d'enfants sur les sites d'orpaillage du fait des conditions de vie pénibles dans ces zones.

Dans la région de Tillabéry, les femmes ont toujours joué un rôle important dans l'organisation sociale des sites miniers. Les raisons de leur présence sur les sites ont plusieurs explications parmi lesquelles les effets de la sécheresse, le mode de vie familiale traditionnelle et la pratique culturelle de l'exploitation aurifère dans les zones rurales. Elles interviennent à certains niveaux de la chaîne de production (vannage, lavage…).

En moyenne, dans la Région de Tillabéry, la proportion de population

[10] *https://www.unido.org/sites/default/files/files/2018-11/UNIDO%20ECOWAS.pdf*

féminine sur les sites d'orpaillage est d'environ 30%. Certaines femmes s'adonnent au ramassage de minerais tombés ou éparpillés autour des puits, qu'elles collectent. Une fois un demi sac ou un sac obtenu, elles sollicitent l'aide d'un bailleur local pour prendre en charge la totalité du traitement, jusqu'à l'obtention de l'or. Lorsque ce dernier est vendu, le bailleur déduit tous les frais investis et remet le reste (environ 5000 FCFA ~US$ 9) aux femmes.

A côté de ces postes de travail directement liés à la production minière proprement dite, les femmes jouent également un rôle majeur dans des activités annexes, comme la cuisine, le petit commerce (vente d'habits) et le ravitaillement des sites en nourriture et en eau. En dépit de ces apports importants, le statut social de la femme dans l'artisanat minier demeure peu favorable, même s'il existe sur certains sites (cas de M'Banga) des femmes propriétaires de puits. Ce fait s'explique vraisemblablement pour des raisons culturelles et économiques. Dans le nord, il n'y a aucune femme sur les sites d'orpaillage (0%). Les femmes n'interviennent ni dans la chaîne de production artisanale de l'or, ni dans les activités annexes assurément, du fait des conditions de vie pénibles dans ces zones.

Gestion des conflits

Sur les sites d'orpaillage, la sécurité est gérée de manière traditionnelle par une police coutumière plus ou moins reconnue. Les forces de sécurité publiques sont déployées sur certains sites importants (cas de Komabangou) pour assurer la sécurité des populations. La plupart des conflits recensés sur les sites d'orpaillage concerne l'exploitation du minerai, plusieurs types de conflits en lien avec l'appropriation foncière ou celle des puits ont été identifiés.

Accès à l'éducation

Dans le nord, il n'existe aucune infrastructure scolaire sur les sites d'orpaillage reculés. Les sites situés dans les communes (Tabelot, Arlit, Agadez) bénéficient des infrastructures s'y trouvant. Dans le Liptako où il en existe au niveau des villages jouxtant les sites (Nbanga et Komabangou), l'enseignement est de mauvaise qualité et le niveau d'étude des enfants et jeunes dépasse rarement le cycle primaire. Cette situation est due au fait que les zones d'orpaillage sont des zones marginales et souvent d'accès difficile, mais aussi au manque d'équipements adéquats et de fournitures scolaires.

2.10 INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

Impacts du mercure

Sur l'ensemble des sites EMAPE visités, les orpailleurs utilisent le mercure dans le traitement de l'or qui est une substance chimique nocive pour la santé et l'environnement.

Le rôle du mercure est de capter l'or dans le mélange pour former des amalgames et l'or est obtenu après chauffage de ces amalgames. Pendant ces opérations, une grande quantité de mercure est utilisée. Cette même quantité de mercure se retrouve dans la nature soit à travers les rejets des déchets solides et liquides issues des traitements du minerai, soit à travers les opérations de chauffage des amalgames.

Bien que l'inventaire n'ait pas permis de mener des mesures des rejets de mercure, il a été constaté un dégagement de la vapeur de mercure lors du brulage de l'amalgame pouvant être transportée sur de longues distances par le vent et se déposer sur les sols, les végétaux et les plans d'eau.

Dégradation de la qualité de l'air

Lors du traitement des minerais (concassage et de broyage), une quantité importante de poussières est dégagée entrainant la dégradation de la qualité de l'air. Cette poussière provient des moulins de broyage du minerai mais aussi d'autres activités tel le vannage.

Aussi, pendant l'activité de creusage et de remontée en surface du minerai, les orpailleurs créent des microreliefs favorables à l'érosion éolienne et hydrique. Ces activités de creusage laissent à leur passage une multitude de puits abandonnés dénaturant l'état de l'environnement.

Dégradation de la faune et de la flore

L'EMAPE de l'or crée aussi des dommages sur les écosystèmes. En effet l'afflux important des populations sur les sites, a engendré de coupes abusives des ligneux pour la satisfaction des besoins en bois de chauffe et pour bois de soutènement aux puits. Cette coupe abusive des arbres sur les sites a entrainé la destruction de la flore et de l'habitat pour la faune dont la conséquence principale est la disparition de certaines espèces animales inféodées à cet habitat qui ne leur offre plus les conditions idoines pour l'alimentation, le refuge, le déplacement et la reproduction. Cette situation a contribué à la prolifération du phénomène de l'érosion tant éolienne qu'hydrique entrainant ainsi la dégradation du sol dans ces contrées.

Dans la région d'Agadez, l'EMAPE est pratiquée dans certaines aires protégées c'est le cas dans la Reserve Naturelle Nationale de l'Air et du Ténéré (RNNAT).

Sites contaminés et résidus

Sur tous les sites EMAPE visités, l'on a pu constater une grande quantité de stériles et de résidus qui sont répandus un peu partout sur le sol. Ces résidus, issus de l'extraction d'or sont contaminés par les produits chimiques notamment le mercure utilisé lors des opérations d'amalgamation mais aussi des sites de cyanuration. Ces résidus sont abandonnés sur le sol sans aucune disposition ni précaution de prévention de pollutions et nuisances. Les sites contaminés par le mercure et le cyanure ou même les deux à la fois sont présentées en Annexe 2.

Puits abandonnés

Selon les orpailleurs ''un puits n'est jamais abandonné'', en revanche sur les sites se sont des centaines de puits abandonnés qu'on rencontre. Ces puits sont délaissés trou béant et de puits d'un mètre de diamètre dénaturant ainsi le paysage. Ces puits présentent un risque pour la communauté.

2.11 Informations sur la santé

Infrastructures sanitaires

Les sites d'orpaillage sont pauvres en infrastructures sanitaires dans les deux régions où l'EMAPE d'or est présente. La norme de couverture nationale d'accessibilité aux soins sanitaires étant d'un rayon de 5 km, seuls les sites de Komabangou (Tillabéry) et de Tabelot (Agadez) ont accès aux infrastructures sanitaires du genre Centre de Santé Intégré (CSI) (50 m pour Komabangou et 1km pour Tabelot). Il a été néanmoins recensé un cabinet de soins privé nommé « Nahouri » sur le site de M'banga. La distance moyenne pour accéder à un centre de santé est de 11 km pour Tillabéry et de 55 km pour Agadez. Dans la région de Tillabéry, les orpailleurs fréquentent les centres de santé intégrés de Komabangou, Kokorou, Wama, Tessa, Bandjo, Larbatouloumbou et la case de Santé Namga. A Agadez, les orpailleurs se soignent au niveau des CSI d'Arlit et de Tabelot ainsi que les hôpitaux d'Agadez et d'Arlit. La qualité de la prestation varie en fonction du centre de santé fréquenté. Mais d'une façon générale, le service est de mauvaise qualité du fait d'un manque crucial d'agents de santé, d'équipements et de produits pharmaceutiques.

Les maladies fréquentes

Les maladies et affections enregistrées dans les formations sanitaires au niveau des sites EMAPE ont été entre autres les infections respiratoires aigües, la toux chronique, la tuberculose, les douleurs musculaires, les maux de tête, l'éruption cutanées, les traumatismes, les affections oculaires, les affections digestives etc.

Les infections respiratoires aiguës sont majoritaires parmi les maladies enregistrées. Divers facteurs ainsi que les comportements à risque favorisent la propagation de ces infections. Il s'agit de la poussière du minerai, la fumée venant des moulins et du brûlage des amalgames et des gaz émanant des produits chimiques.
Le caractère cosmopolite des sites d'orpaillages favorise également le

développement de diverses activités y compris celle des professionnelles de sexe qui dans l'absence de tout encadrement peut favoriser le développement et la propagation des infections sexuellement transmissibles (IST) et du VIH/Sida.

Eau, Hygiène et assainissement

Les conditions d'hygiène et d'assainissement sont déplorables sur ces sites. Au niveau de tous les sites visités, il n'existe pas de source d'approvisionnement en eau potable permanente, de système de gestion des déchets assimilables aux ordures ménagères, des déchets issus de l'exploitation et autres résidus. Il en est de même pour la gestion des excréta (latrines publiques ou privées). Cet état de fait a conduit les orpailleurs à la pratique de la défécation à l'air libre.

L'absence d'infrastructures d'assainissement et d'eau potable est un facteur qui augmente le risque de maladies telles que les troubles digestifs (diarrhée et choléra). La présence des eaux stagnantes en saison pluvieuse sur la plupart des sites miniers permet la reproduction de moustiques qui peuvent transmettre le paludisme ou autres maladies parasitaires.
Aussi les déchets et rejets miniers peuvent se retrouver dans les eaux de consommation des communautés et des animaux, ce qui n'est pas sans conséquence sur leur santé.
Risques des activités d'orpaillage sur la santé
L'exploitation minière artisanale se fait sans port des Equipements de Protection Individuelle (EPI) (gant, combinaison chaussures de sécurité, masques, lunettes, port d'anti bruit, …) sur la plupart des sites, exposant ainsi les orpailleurs et la communauté aux risques liés à cette activité à l'exemple de l'inhalation de poussière.
L'amalgamation se fait à main nue chez la majorité des orpailleurs. Le mercure pris par la main est versé dans la gamelle contenant le minerai et la malaxation se fait à la main jusqu'à la formation des amalgames. Après l'amalgamation au mercure, le mélange est brûlé à l'air libre par les orpailleurs sans aucun moyen de protection. Le mercure qui s'échappe dans l'air est en partie inhalé par ces derniers. L'autre partie évaporée redescend sur terre et s'accumule soit dans le sol, soit dans les eaux par l'infiltration ou ruissellement et entraine la contamination de la chaine alimentaire. Le recours à l'usage de la dynamite (explosif) pour l'extraction du minerai quand bien même interdit est très fréquent et présente des risques potentiels en cas d'effondrement ou de mauvaise manipulation.
Un autre facteur aggravant les risques est le peu de connaissance par la majorité des agents de santé et des orpailleurs ainsi que la communauté des effets du mercure sur la santé.

2.12 Vers le processus de prise de décision

L'élaboration du PAN a été faite suivant un processus participatif et inclusif. Toutes les institutions œuvrant dans le cadre de l'EMAPE ont été consultées. Ce processus découle de plusieurs rencontres et de mise en place du comité. Il est décrit comme suit :

- Mise en place du Comité National de Pilotage par arrêté no 00093 du 02 Mai 2018 : il est notamment chargé de répondre de manière appropriée aux obligations découlant de la Convention de minamata, entre autres en confirmant le rôle du ME/DD, de la Santé, des mines, de l'Economie et des Finances, de l'Administration Douanière, de l'Industrie, du Point de Focal de la Convention minamata, des institutions de recherche, du secteur privé et des ONG. Il est responsable de la supervision du processus d'évaluation de validation des études ;

- Mise en place de l'Unité de Coordination du Projet (UCP) par lettre no0023 ME/DD/SG/ DGDD/ NE/DN/PR/CV du 16 Mars 2018 : il est entre autres chargé de préparer un fichier d'adresses préliminaire des parties prenantes et a cherché leur soutien et leur participation pour des activités habilitantes. Le fichier a servi de base de données aux activités de sensibilisation et d'échange d'informations en commençant par l'atelier de lancement. Il est aussi chargé de :

  - Fixer les délais pour les équipes spéciales veille à ce qu'ils soient respectés de manière à assurer l'accomplissement ponctuel ;

  Identifier, sélectionner et recruter les équipes spéciales ;

  - Organiser des ateliers de formation sur l'inventaire du mercure dans le secteur de l'EMAPE ;

  Suivre l'Elaboration et la validation des études sectorielles (inventaire, analyse socio-économique et l'évaluation des impacts environnementaux et sanitaires) ;

  Contribuer à la fixation du but et des objectifs de réduction ainsi que la formulation des stratégies de mise en œuvre du PAN ;

  - Suivre le processus d'élaboration des documents de stratégies mise en œuvre du PAN dont chaque document dispose d'un mécanisme de suivi évaluation qui regroupent toutes les institutions concernées ;

  - Suivre le processus d'élaboration de document de l'aperçu national sur l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle de l'or au Niger ;

  - Suivre le processus de l'élaboration du PAN.

III. Objectifs nationaux et objectifs de réduction

But du PAN

Le présent PAN est élaboré dans le but de réduire significativement à court, moyen et à long terme d'éliminer, l'usage du mercure dans l'EMAPE au travers d'un processus de formalisation du secteur impliquant toutes les parties prenantes pertinentes mettant en œuvre une réglementation et un cadre institutionnel répondant aux exigences de la Convention de Minamata sur le mercure.
Le tableau 3 regroupe les problèmes identifiés avec les objectifs qui leur sont assignés.

Tableau 3:Objectifs nationaux et objectifs de réduction

Problèmes identifiés	Objectifs nationaux	Objectifs de réduction
Techniques minières et traitement		
✓ Condition de travail passable voir médiocre (usage des techniques et des outils encore rudimentaires, …) ✓ Non-respect des dispositions du Code du Travail relatives à la santé et sécurité au travail	**Contribuer à améliorer les pratiques d'exploitation et techniques de traitement minier, ainsi que la gestion de l'activité d'EMAPE**	Objectif spécifique 1 : **D'ici 2023, les autorités sanitaires et celles en charge du travail ainsi que leurs partenaires s'impliquent dans la protection de la santé des orpailleurs**
		Objectif spécifique 2 : **D'ici 2023, l'administration des mines élabore et met en œuvre une directive pour présenter les méthodes de travail dans les mines artisanales**
		Objectif spécifique 3 : **D'ici 2025, 25% des artisans miniers adoptent des pratiques favorables à la protection de leur santé dans la pratique de l'orpaillage**
✓ Insuffisance des structures d'encadrement des orpailleurs ; ✓ Non-respect des dispositions techniques pour le fonçage des puits ; ✓ Utilisation illégale des produits chimiques dangereux ; ✓ Usage des mauvaises pratiques dans l'activité d'EMAPE (amalgamation sans protection, brûlage des amalgames à ciel ouvert y compris dans les zones d'habitation, utilisation du cyanure sur les résidus préalablement amalgamés au mercure, …) ; ✓ Rejet des déchets dans l'environnement sans traitement préalable ;		Objectif spécifique 4 : **D'ici 2022, les structures chargées de l'encadrement des artisans miniers sont identifiées et dotées de moyens d'intervention sur l'étendue du territoire.**
		Objectif spécifique 5 : **D'ici 2024, un programme de formation périodique destiné aux artisans miniers sur les techniques d'orpaillage sans mercure est conçu et mis en œuvre sur l'étendue du territoire.**
		Objectif spécifique 6 : **D'ici 2022, les textes réglementaires sont mis à jour pour interdire le brulage de l'amalgame de mercure aussi bien à l'air libre que dans les zones d'habitation.**
		Objectif spécifique 7 : **D'ici 2022, la réglementation interdisant l'usage du mercure dans la pratique artisanale et sur les gisements alluvionnaires est élaborée, adoptée et en cours d'application, de suivi pour un renforcement dans toutes les zones d'EMAPE**
		Objectif Spécifique 8 : **D'ici 2022, les communautés des zones d'EMAPE sont sensibilisées sur les risques et dangers liés à l'usage du mercure et mieux informées des méthodes d'extraction sans ou avec moins de mercure**
		Objectif spécifique 9 : **D'ici 2024, au moins 100 entités d'EMAPE (associations, coopératives, etc.) sont légalement constituées et reçoivent des formations sur la bonne gouvernance et l'administration d'une unité minière artisanale**
		Objectif spécifique 10 : **D'ici 2024, 100% des exportations d'or artisanal sont enregistrées par la Direction des Exploitations Minières à Petite Échelle et des Carrières (DEMPEC) et la Direction Générale des Impôts (DGI)**
		Objectif spécifique 11 : **D'ici 2025, la quantité de mercure utilisée dans l'EMAPE est réduite de 50%, 75% en 2027 et 100% en 2030 »**
		Objectif spécifique 12 : **D'ici 2023, les orpailleurs étrangers sont recensés, suivis et contrôlés dans leur pratique**

Aspects socio – économiques		
✓ Vulnérabilité de la population orpailleuse (instabilité socioprofessionnelle ; ✓ Dégradation des mœurs et apparition de problèmes socio-culturels ; ✓ Instabilité de la cellule familiale	**Contribuer à la réduction la vulnérabilité des populations des sites d'EMAPE et alentours face aux impacts socio-économiques négatifs liés à ladite activité**	Objectif spécifique 13 : **D'ici 2025, les communautés des principales régions d'EMAPE sont régulièrement formées et sensibilisées sur les fléaux sociaux en vue d'un changement de comportement quant à la culture du développement et de l'épargne**
✓ Travail illicite et anarchique des couches des populations vulnérables (enfants, femmes et personnes âgées) ; ✓ Non prise en compte de la dimension genre dans l'activité d'EMAPE ; ✓ Manque de possibilités de diversification des sources de revenus pour les couches vulnérables ;		Objectif spécifique 14 : **D'ici 2023, la mise en œuvre du programme de sensibilisation à la scolarisation des enfants est adaptée aux réalités de l'ensemble des régions d'EMAPE** Objectif spécifique 15 : **D'ici 2024, les mesures sociales de protection des couches vulnérables sont appliquées sur 50% des sites d'EMAPE** Objectif spécifique 16 : **D'ici 2025, 50% des femmes de 50% des localités d'EMAPE du Niger sont orientées et soutenues pour la mise en place d'autres activités génératrices de revenus différentes de la mine**
✓ Abandon scolaire des enfants en âge d'être scolarisé		Objectif spécifique 17 : **D'ici 2025, tous les enfants de 50% des sites d'EMAPE sont scolarisés**
✓ Perception du mercure comme élément préférentiel permettant d'extraire l'or aussi bien alluvionnaire que de la roche dure		Objectif spécifique 18 : **D'ici 2022, les mineurs de 75% des sites d'EMAPE sont sensibilisés et éduqués aux risques et dangers liés à l'usage du mercure ainsi qu'au changement de pratiques**
✓ Inexistence de contrats sociaux entre les autorités administratives et coutumières avec les orpailleurs		Objectif spécifique 19 : **D'ici 2023, les autorités administratives et coutumières de 75% des localités d'EMAPE sont sensibilisées à la mise en œuvre de contrat sociaux entre artisans miniers et communautés locales riveraines.**
✓ Manque de préparation à la gestion des revenus de la vente d'or		Objectif spécifique 20 : **D'ici 2025, des microprojets sont réalisés dans 50% des régions d'EMAPE en vue d'aider les populations des sites d'EMAPE à endiguer les difficultés liées aux périodes de soudure**
✓ Conflits sociaux entre autochtones et allochtones, autochtones et allogènes		Objectif spécifique 21 : **D'ici 2022, sensibiliser les populations d'artisans miniers de l'ensemble des régions d'EMAPE au respect des us, coutumes, règlements et lois**
✓ Détournement de la production ou des gains vers d'autres pays		Objectif Spécifique 22 : **D'ici 2022, mener une étude nationale sur la traçabilité de l'or artisanal produit au Niger** Objectif spécifique 23 : **D'ici 2023, 75% des sites d'EMAPE sont sensibilisés aux dispositions du Code Minier quant au paiement de la redevance minière** Objectif spécifique 24 : **D'ici 2024, les populations de 50% des sites d'EMAPE dans les régions d'EMAPE de l'or sont sensibilisées au civisme fiscal et à la gestion saine des revenus et des prêts** Objectif spécifique 25 : **D'ici 2025, les mineurs de 50% des sites d'EMAPE paient correctement la redevance minière conformément aux dispositions du Code Minier.** Objectif spécifique 26 : **D'ici 2026, une vaste campagne de répression des contrevenants au paiement des taxes et redevances minières est menée par le gouvernement dans les zones d'EMAPE.** Objectif spécifique 27 : **D'ici 2030, 90% des taxes et redevances sur l'or sont perçues par les structures de l'état dans l'ensemble des régions d'EMAPE de l'or du Niger.**

✓ Manque de vision des orpailleurs à investir dans la communauté ; ✓ Délaissement des autres secteurs d'activités au profit de l'artisanat minier		Objectif spécifique 29 : **D'ici 2025, les orpailleurs des 50% des sites d'EMAPE de l'or connus du Niger sont incités à l'épargne et à l'investissement communautaire pour la réalisation d'infrastructures de base** Objectif spécifique 30 : **D'ici 2025, des structures de microfinance sont installées dans 50% des localités d'EMAPE et capitalisent 50% de l'épargne des artisans miniers.** Objectif spécifique 31 : **D'ici 2025, dans 90% des sites d'EMAPE, les artisans miniers et leurs communautés sont sensibilisés à la diversification des sources de revenus**
✓ Réticence des institutions financières à octroyer des prêts aux orpailleurs du fait de l'informalité de leur statut et des autres garanties ; ✓ Méconnaissance des avantages financiers liés à la formation des groupements d'intérêt économique ; ✓ Méconnaissance des orpailleurs sur les possibilités de financement ; ✓ Forte variabilité du cours de l'or intra site et inter site entrainant des pertes de revenus pour les orpailleurs ;		Objectif spécifique 32 : **D'ici 2025, une politique d'accès au crédit pour l'investissement dans le secteur minier artisanal est élaborée et mise en œuvre sur le territoire national** Objectif spécifique 33 : **D'ici 2025, 30% des artisans miniers de 50% des sites d'EMAPE bénéficient de prêts pour l'investissement dans le secteur minier artisanal aurifère du Niger**
Aspects sanitaires		
✓ Exposition au mercure des habitants des sites EMAPE par le brulage à l'air libre des amalgames d'or et de mercure ✓ Méconnaissance des risques et dangers sanitaires causés par l'usage du mercure par les artisans miniers	**Contribuer à la réduction de l'impact sanitaire de l'EMAPE sur les populations des sites miniers artisanaux et des zones environnantes**	Objectif spécifique 34 : **D'ici 2023, les textes réglementaires mis à jour pour interdire le brulage de l'amalgame de mercure aussi bien à l'air libre que dans les zones d'habitation entrent en vigueur et leur application est effective dès 2023** Objectif spécifique 35 : **D'ici 2023, les dirigeants communautaires, les parents et les enfants de 75% des zones minières artisanales aurifères sont éduqués et sensibilisés sur les risques que présentent le travail des enfants dans les mines**
		Objectif spécifique 36 : **D'ici 2023, 75% des populations des zones minières artisanales sont sensibilisées aux risques et dangers liés à l'usage du mercure dans les principales régions d'EMAPE**
✓ Conditions sanitaires précaires (faible accès aux soins, à l'eau potable et aux latrines, risques sanitaires élevés à cause de l'utilisation des produits chimiques dangereux, inhalation de poussières lors du concassage, vannage du minerai, risques de blessures par marteau à la main et éclats de quartz sur les yeux lors du concassage, comportements à risques liés au mode de vie, …) ;		Objectif spécifique 37 : **D'ici 2023, un plan d'intervention en santé publique destiné aux zones d'EMAPE est élaboré et mis en œuvre sur l'ensemble du territoire. Ledit plan comprendra : (i) les activités promotionnelles sur l'amélioration de l'accessibilité en EAH, de l'hygiène de vie et de la nutrition ; (ii) la surveillance sanitaire pour la prévention des épidémies ; et (iii) la prise en charge particulière des personnes en situation d'extrême pauvreté.** Objectif spécifique 38 : **D'ici 2023, des soins de santé continus et appropriés sont fournis aux orpailleurs et à leurs familles dans les 50% des centres de santé des régions d'EMAPE du Niger.** Objectif spécifique 39 : **D'ici 2025, des informations servant d'aide à la décision sur l'état de santé des orpailleurs et de leurs familles dans les principales régions d'EMAPE du Niger sont compilées pour actualiser et affiner le plan d'intervention.** Objectif spécifique 40 : **D'ici 2023, un mécanisme de partage des informations et d'écoute est mis en place dans les régions d'EMAPE de l'or avec des résultats tangibles.**
✓ Formations sanitaires peu équipées avec un personnel peu ou pas formé pour répondre aux problèmes posés par le mercure et les autres produits chimiques (méconnaissance des pathologies liées aux produits chimiques, spécialement au mercure, par les agents de santé des zones EMAPE) ; ✓ Absence de test pour mesurer le niveau d'exposition au mercure des populations vivant dans les zones d'EMAPE ✓ Centres de santé inexistants ou éloignés des sites d'EMAPE ;		Objectif spécifique 41 : **D'ici 2024, les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles du personnel médical de 50% des sites d'EMAPE sont renforcées en vue d'une prise en charge des pathologies liées à a pratique de l'EMAPE** Objectif spécifique 42 : **D'ici 2025, un centre antipoison est créé et rendu opérationnel pour intervenir en cas d'intoxication aigue au mercure et autres produits chimiques dangereux**

Aspects environnementaux		
✓ Pas de réhabilitation du site après exploitation ; ✓ Non application de la réglementation interdisant les usages du mercure ✓ Non-respect des aires protégées par les artisans miniers pour leurs activités	**Contribuer à l'amélioration de l'état de l'environnement dans les zones d'EMAPE aux fins de réduire la pollution par le mercure et les autres produits chimiques intervenant dans la pratique minière artisanale**	Objectif spécifique 43 : **D'ici 2023, 90 % des artisans miniers de 90% des localités d'EMAPE sont sensibilisés aux dispositions du Code de l'Environnement portant protection des ressources naturelles et aux dispositions du Code Minier quant à la protection de l'environnement dans la pratique minière.** Objectif spécifique 44 : **D'ici 2025, les mesures répressives quant au non-respect des mesures de protections de l'environnement sont appliquées dans 50% des localités d'EMAPE**
✓ Non-quantification des émissions et rejets de mercure, tout comme des autres produits chimiques, dans les différentes matrices environnementales supposées polluées dans les zones d'EMAPE ; ✓ Non-quantification du mercure dans les espèces fauniques et floristiques des sites d'EMAPE et alentours ; ✓ Déforestation et dégradation croissante de l'environnement ; ✓ Modification du paysage dû à l'abandon de stérils à proximité des puits d'extraction et des résidus après traitement sur tous les sites EMAPE ;		Objectif spécifique 45 : **D'ici 2025, une vaste campagne de mesure de la pollution mercurielle des matrices environnementales est effectuée sur l'ensemble du territoire à commencer par la totalité des zones d'EMAPE** Objectif spécifique 46 : **D'ici 2025, des campagnes de reboisement sont effectuées dans 75% des sites miniers artisanaux connus.**
✓ Absence de fonds de réhabilitation des sites après exploitation. ✓ Non réhabilitation des sites d'EMAPE ;		Objectif spécifique 47 : **D'ici 2025, un fonds de réhabilitation des sites miniers artisanaux est créé sur la base des redevances perçues dans les zones d'EMAPE** Objectif spécifique 48 : **D'ici 2027 : 50% des sites miniers abandonnés sont réhabilités dans les différentes régions d'EMAPE du pays.**
Aspects Juridique et institutionnel		
✓ Ignorance et/ou non-respect des dispositions du code minier (l'usage des explosifs, et des produits chimiques dans l'EMAPE, pratique du métier sans carte individuelle, l'agrément à la commercialisation, le non-respect de la limitation de la profondeur des excavations, de l'interdiction du creusement de galeries, de l'obligation de remblayer les excavations, incivisme fiscal, …) ; ✓ Insuffisance de communication des législations relatives au secteur de la part des autorités centrales ; ✓ Inadéquation de certaines dispositions du code minier avec la réalité d'exercice de l'EMAPE ; ✓ Non prise en compte de la dimension genre dans la politique minière ;	**Renforcer le cadre juridique et réorganiser le cadre institutionnel afin de les rendre effectifs et permettre une meilleure coordination du secteur de l'EMAPE**	Objectif spécifique 49 : **D'ici 2024, les textes régissant l'activité d'EMAPE actualisés et prenant en compte la dimension genre entrent en vigueur** Objectif spécifique 50 : **D'ici 2023, 90% des administrations de 75% des régions d'EMAPE sont sensibilisées sur les réglementations en vigueur pour la pratique de l'EMAPE** Objectif spécifique 51 : **D'ici 2024, les mesures relatives à la distribution des pouvoirs pour la délivrance des autorisations d'orpaillages sont en vigueur dans l'ensemble des régions où l'EMAPE est pratiquée.**

✓ Pratique du métier avec ou sans carte d'orpaillage ; ✓ Inexistence de traçabilité du produit depuis l'exploitation à la vente ; ✓ Inexistence de traçabilité de l'approvisionnement en mercure ; ✓ Manque de transparence sur la communication des données relatives à la production, à la collecte d'or auprès des exploitants et de l'administration minière (source d'incohérence) ; ✓ Faible surveillance administrative de l'orpaillage par manque de moyens matériels financiers et humains ; ✓ Dysfonctionnement et centralisation de la gestion des finances publiques pénalisant la réalisation des dépenses allouées aux services déconcentrés et décentralisés ; ✓ Non communication sur l'approvisionnement en mercure, cyanure et autres produits chimiques utilisés dans l'EMAPE de la part des artisans miniers ; ✓ Porosité des frontières ;	**Renforcer le cadre juridique et réorganiser le cadre institutionnel afin de les rendre effectifs et permettre une meilleure coordination du secteur de l'EMAPE**	Objectif spécifique 52 : **D'ici 2024, la campagne de recensement et de délivrance des cartes d'artisans miniers aurifère est achevée 75% des localités d'EMAPE du pays.** Objectif spécifique 53 : **D'ici 2022, tout agrée pour l'achat et l'affinage de l'or est enregistré et suivi régulièrement par les entités administratives ayant autorisées son activité** Objectif spécifique : **D'ici 2025, des groupements d'artisans miniers légalement constitués dans 50% des localités d'EMAPE sont encadrés par l'administration minière et travaillent conformément aux dispositions légales en vigueur.** Objectif spécifique 55 : **D'ici 2025, les structures déconcentrées en charge du contrôle et suivi des activités d'EMAPE sont dotées de ressources humaines compétentes et de moyens matériels assorties de mesures d'intéressement conséquentes pour encadrer le secteur ;** Objectif spécifique 56 : **D'ici 2023, un régime de déclaration des techniques et méthodes utilisées dans la pratique de l'EMAPE est établi et rendu obligatoire sur l'ensemble du territoire national.** Objectif spécifique 57 : **D'ici 2025, les mesures de contrôle des produits chimiques importés sont renforcées au niveau de tous les postes frontaliers après une formation adéquates des services compétents.**
✓ Faible coordination des actions des entités gouvernementales et des administrations locales s'occupant du secteur de l'EMAPE ; ✓ Faible présence de l'État sur les sites EMAPE : faible surveillance administrative de l'orpaillage ; ✓ Insuffisance des systèmes existants d'organisation et de gestion du secteur EMAPE ; ✓ Développement de la fraude dans la commercialisation de l'or, sorties frauduleuses de l'or à l'extérieur. ✓ Déficit de représentation des services techniques émanent de l'administration dans certaines sous-préfectures ✓ Faible mobilisation des ressources financières en raison de la méconnaissance des potentiels fiscaux et l'absence d'un système de recouvrement géré par les collectivités locales.		Objectif spécifique 58 : **D'ici 2023, un mécanisme efficient de coordination des entités gouvernementales et non gouvernementales est établi pour parvenir à une meilleure gestion du secteur de l'EMAPE sur le terrain.** Objectif spécifique 59 : **D'ici 2022, mener une étude sur la chaine d'approvisionnement de l'or au Niger, y compris une analyse détaillée des flux financiers et les acteurs aussi bien formels qu'informels.** Objectif spécifique 60 : **D'ici 2025, établir les systèmes de traçabilité et de certification de l'or pour 25% des acheteurs agrées faisant partie du programme d'achat aurifère étatique en toute conformité avec la norme de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) sur les obligations de devoir de diligence.** Objectif spécifique 61 : **D'ici 2024, mettre en place un mécanisme de traçabilité financière aux fins d'assurer l'efficacité des mesures de rapatriement des fonds dans les institutions financières agrées de la République de Niger, par les acheteurs agrées d'or artisanal.** **O**bjectif spécifique 62 : **D'ici 2024, mettre en œuvre les mesures relatives aux sanctions imposées aux négociants en cas de contrebande de minéraux et aux agents de l'état ayant facilité la contrebande. Intensifier par la suite le contrôle des agents assermentés de l'état impliqués dans la perception des taxes et redevances sur l'or par la Commission nationale chargée de la lutte contre la corruption.**

Aspects sécuritaires		
✓ Attaque à mains armées par des terroristes et bandits de grands chemins dans les zones ; ✓ Cambriolages réguliers sur les sites ; ✓ Absence des forces de défense et de sécurité sur la majorité des sites d'EMAPE ;	**Contribuer à l'amélioration des conditions sécuritaires dans les zones d'EMAPE en vue de permettre une pratique saine et rentable**	Objectif spécifique 63 : **D'ici 2025, des unités opérationnelles des forces de défenses et sécurité sont déployées dans 50% des localités d'EMAPE où les artisans miniers aurifères exercent de manière effective.**
✓ Absence de discrétion des artisans miniers non sécurisée ✓ Impraticabilité des voies d'accès à certains sites d'EMAPE ;		Objectif spécifique 64 : **D'ici 2024, des campagnes de sensibilisations sont organisées dans 90% des zones d'EMAPE relativement à la prudence et la discrétion dans leurs transactions commerciales** Objectif spécifique 65 : **D'ici 2025, des établissements financiers et de microcrédits sont installés dans 50% des zones d'EMAPE pour réduire la circulation des fonds et accroitre le taux de bancarisation.** Objectif spécifique 66 : **D'ici 2027, accroitre les moyens de paiements électroniques de l'or auprès de 50% des artisans miniers dans 50 % des zones d'EMAPE du pays.** Objectif spécifique 67 : **D'ici 2025, promouvoir l'aménagement des voies d'accès aux sites dans 50% des zones d'EMAPE du pays.**
Sites abandonnés		
✓ Recolonisation de certains sites supposés abandonnés ✓ Destruction de sols, des terres arables ✓ Perte de la biodiversité		Objectif spécifique 68 : **D'ici 2025, mener des levées géophysiques aéroportées et une cartographie géologique et géochimique sur le terrain dans 75% des zones d'EMAPE du Niger aux fins de faciliter la parcellisation pour les artisans miniers aurifères.** Objectif spécifique 69 : **D'ici 2025, inclure dans les programmes de formation des artisans miniers aurifères des modules sur la protection des biodiversités dans la pratique minière et les techniques de réhabilitation des sites d'EMAPE.** Objectif spécifique 70 : **D'ici 2024, un vaste programme de gestion durable des terres axé sur le reboisement est élaboré, mis en œuvre avec des essences à croissance rapide dans 50% des zones minières artisanales laissées à l'abandon, sur la base d'une formation en agroforesterie.** Objectif spécifique 71 : D'ici 2025, faire appliquer les mesures d'interdiction des activités d'EMAPE de l'or dans les aires protégées, en facilitant la délocalisation de 100%des artisans miniers opérant dans les aires protégées vers d'autres zones d'orpaillage accessibles et propices (tout en respectant les droits humains)
✓ Agression sur les systèmes hydriques (aquatiques), ensablement et embourbement des plans et cours d'eau ainsi que la modification de leurs chenaux		Objectif spécifique 72 : **D'ici 2025, des essais de dépollution sur les plans et cours d'eau les plus contaminés par les produits chimiques sont effectués par les autorités compétentes** Objectif spécifique 73 : **D'ici 2025, les orpailleurs de 50% des localités d'EMAPE de l'or du Niger sont formés sur la gestion des déchets et des ressources en eau sur les sites miniers** Objectif spécifique 74 : **D'ici 2029, des actions de réhabilitation des plans et chenaux des cours d'eau ainsi que de protection des zones de captage des eaux, sont menées dans 50% des zones d'EMAPE du Niger.**

Formalisation		
✓ Non-respect des dispositions mentionnées sur le titre par les artisans miniers (superficie, pratique, équipement, sécurité au travail, environnement, etc.) ✓ Faible niveau de recensement des artisans miniers ✓ Faible traçabilité des quantités d'or produit et de mercure utilisé ✓ Coût élevé des frais liés à l'étude d'impact environnemental et social lors de la mutation de l'artisanat en semi-industriel ✓ Insuffisance de la recherche géologique pour la fixation des artisans miniers sur des sites prolifiques en minerais ✓ Accroissement des conflits entre Mines industrielles, projets de recherche et communautés d'artisans miniers ; ✓ Faible diversification des activités autour de la mine artisanale par les communautés ; ✓ Insuffisance de moyens pour l'application de l'Article portant création, attribution, composition et fonctionnement du comité d'encadrement de l'exploitation artisanale, notamment, en ce qui concerne la mise en place au niveau de chaque région a vocation de mines artisanales un comité technique d'encadrement des artisans miniers	**Parvenir à un secteur d'EMAPE essentiellement formalisé**	Objectif spécifique 75 : **D'ici 2024, avec la collaboration du Syndicat National des Artisans Miniers (SYNAMI), de l'administration territoriale et coutumière, recenser tous les artisans miniers couvrant les 100% des sites d'EMAPE connus du pays.** Objectif spécifique 76 : **D'ici 2025, informer, sensibiliser et accompagner les artisans miniers dans le processus d'acquisition des titres miniers artisanaux en vue de l'exercice légal de l'activité d'EMAPE** Objectif spécifique 77 : **D'ici 2027, cartographier l'utilisation des sols dans au moins 50% des zones d'EMAPE au Niger en vue de faciliter la distribution des sites miniers prolifiques aux artisans miniers** Objectif spécifique 78 : **D'ici 2025, recruter au moins 50 géologues qui seront formés à la géo-prospection avec un accent sur les gisements proches de la surface, et mis à la disposition des structures déconcentrées du ministère en charge des mines** Objectif spécifique 79 : **D'ici 2027, élaborer un guide d'aide à la formalisation et aux bonnes pratiques pour les artisans miniers, y compris les informations concernant le nouveau Code Minier, l'établissement des zones d'orpaillage, l'acquisition des titres miniers, l'établissement des coopératives et autres structures minières, la santé et sécurité au travail, l'utilisation des produits chimiques, ainsi que le travail des femmes enceintes et des enfants ; et diffuser au moins 5000 exemplaires de ces guides parmi au moins 250 importants sites miniers artisanaux.** Objectif spécifique 80 : **D'ici 2027, mettre à jour la base de données nationale du cadastre minier sur les gisements existants et les sites alloués à l'activité d'EMAPE.** Objectif spécifique 81 : **D'ici 2025, élaborer et exécuter un calendrier de formation des artisans miniers aurifères sur le processus de création des coopératives minières et autres structures de regroupement, la gouvernance démocratique des associations, l'égalité du genre et la gestion d'entreprise dans 50% des grands sites d'EMAPE connus du Niger.** Objectif spécifique 82 : **D'ici 2024, intégrer davantage les aspects de l'égalité du genre en y incluant la reconnaissance de leur rôle dans le secteur, la facilitation de l'accès aux sites miniers et aux marchés, dans les révisions des codes et règlements miniers au Niger** Objectif spécifique 83 : **D'ici 2025, former au moins 50 coopératives minières et/ou entités d'artisans miniers sur la gestion financière et les assister afin de mettre en place au moins 50 groupes d'épargnes solidaires et de crédits avec participation d'au moins 75% de femmes.** Objectif spécifique 84 : **D'ici 2025, élaborer et diffuser la nouvelle procédure simplifiée d'EIES.** Objectif spécifique 85 : **D'ici 2025, s'assurer qu'au moins 15 coopératives d'EMAPE de l'or ont des comptes bancaires dans des institutions financières dans leurs régions d'origine et qu'au moins 10 coopératives ont accédé à des micro-crédits pour la réalisation d'activités diversifiées dans lesdites zones d'EMAPE.** Objectif spécifique 86 : **D'ici 2025, un système de certification des sites d'EMAPE de l'or n'utilisant plus le mercure est mis en place et au moins 5 % des sites d'EMAPE de l'or du Niger y sont inscrits.**

IV. Stratégie de mise en œuvre

4.1 Stratégie

4.1.1 Actions visant à éliminer les pires pratiques

Conformément au point 1(b) de l'annexe C de la convention de Minamata

Cette stratégie vise à éliminer les pires pratiques observées sur l'ensemble des sites d'EMAPE visités, notamment :

• L'amalgamation de minerai brut

Ce procédé résulte de l'adjonction de mercure à une grande quantité de minerai sans que celui-ci ait été concentré au préalable. C'est un procédé qui fait appel à de grandes quantités de mercure. La plupart de ce mercure est rejeté dans les résidus d'extraction minière. L'amalgamation de minerai brut est considérée comme l'une des pires pratiques qui doit être éliminée comme le requière l'Annexe C de la Convention de Minamata.

• Le brûlage à l'air libre d'amalgames

Il survient lorsque les mineurs chauffent directement l'amalgame mercure-or en plein air, ce qui a pour effet de libérer tout le mercure dans l'atmosphère. Le brûlage à l'air libre est considéré comme l'une des pires méthodes dont l'élimination est requise par l'Annexe C de la Convention de Minamata car il expose les mineurs et leurs familles ainsi que l'environnement aux dangers du mercure. L'exposition peut avoir lieu immédiatement au cours du brûlage mais peut aussi se poursuivre car le mercure se dépose sur les vêtements et à la surface des structures pour être à nouveau rejeté dans l'atmosphère où ses concentrations sont élevées. Cette pratique disperse les molécules de mercure dans l'air ambiant et expose les personnes (artisans miniers aurifères et toute autre personne dans les environs à l'inhalation du mercure). Au Niger, cette pratique est généralement effectuée aussi bien dans les cours d'habitations que sur les sites.

• Le brûlage d'amalgames dans les lieux clos et zones d'habitation

Ce type de brûlage se fait quand l'orpailleur veut être le plus discret sur sa production en or. Cette pratique effectuée dans des lieux fermés (dortoirs, hangars, …) est la plus dangereuse du fait qu'elle expose directement et très facilement l'orpailleur à une intoxication au mercure ;

• La lixiviation au cyanure de sédiments, minerais et résidus auxquels du mercure a été ajouté, sans en avoir au préalable retiré ce dernier

Le traitement du minerai contaminé par le mercure est aussi une mauvaise pratique. Les rejets de lavage provenant de l'amalgamation du minerai brut contiennent souvent des quantités significatives de mercure et d'or. C'est pourquoi ces rejets sont achetés par d'autres mineurs (souvent un groupe distinct) et retraités, en général par cyanuration. Cette pratique redouble la pollution par le mercure en libérant dans l'environnement des composés mercure-cyanure. Ces composés toxiques se dispersent plus facilement dans l'eau et rendent le mercure plus bio-disponible. Les rejets de lavage et déchets produits par cette pratique créent des sites lourdement contaminés extrêmement difficiles à nettoyer. Ces sites émettent du mercure dans l'atmosphère et contaminent l'hydrosphère ainsi que la chaîne alimentaire pendant de longues périodes.

Ainsi, l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI, 2008) recommande que tout traitement d'amalgame intervienne à 500 mètres au moins des zones résidentielles. La distance retenue devrait permettre de protéger au mieux les populations menacées et est fonction de la densité de la population, de la géographie et de divers autres facteurs.

• L'information sensibilisation

L'élimination de ces pratiques passe par une information et sensibilisation des artisans miniers sur les dangers qu'elles représentent ainsi que sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales qui peuvent servir d'alternatives. Ces campagnes de sensibilisation se dérouleront dans toutes les régions EMAPE et concerneront tous les acteurs du secteur. Elles se feront de manière régulière comme décrites dans le tableau 4.

• La mise en place d'une réglementation

Aussi, l'élimination de ces pratiques doit passer par le renforcement du cadre juridique en règlementant ces pratiques dans l'EMAPE. Du fait, de la faiblesse de ce cadre, il s'avère nécessaire d'élaborer et adopter des textes juridiques qui vont interdire le brulage de l'amalgame de mercure aussi bien à l'air libre que dans les zones d'habitation mais aussi l'interdire dans les pratiques de l'EMAPE. Ces actions seront accompagnées dans un premier temps par une vulgarisation des textes et enfin des mesures de contrôle pour vérifier l'application des textes seront menées par les services compétents. Des mesures de sanctions seront prévues pour les contrevenants.

4.1.2 Des mesures pour faciliter la formalisation ou la réglementation

Conformément au point 1(c) de l'annexe C de la convention de Minamata

Cette stratégie est l'une des plus importantes pour atteindre l'objectif principal visé par le PAN. En effet, la formalisation du secteur de l'EMAPE au Niger s'inscrit dans une démarche visant à sortir le secteur de l'EMAPE de l'informel. Elle a donc pour fonction de minimiser l'exploitation anarchique, de recenser les mineurs et de réduire la vulnérabilité du secteur. Pour ce faire il est essentiel de créer des cadres et politiques, socio-économiques et juridiques propices et adéquats pour fournir au secteur un accès légal aux minéraux. Une approche flexible doit être adoptée envers les structures de l'EMAPE, permettant aux artisans miniers de créer des associations dynamiques adaptées à leurs réalités, dont des coopératives. L'EMAPE doit également être intégrée aux plans de développement (Plans de Développement Régionaux, Plans de Développement Communaux, …) afin de participer au développement économique du pays.

Pour parvenir à un développement durable de l'EMAPE, il est important d'encadrer les orpailleurs et de fournir les informations nécessaires permettant d'optimiser l'extraction. Aussi, il est indispensable de créer un environnement favorisant l'accès des acteurs de la chaîne d'approvisionnement de l'EMAPE aux marchés formels des minéraux.

Le développement de l'EMAPE passe également par le renforcement des capacités des acteurs. Pour ce faire il est nécessaire de favoriser l'accès aux ressources (financières et matérielles), à l'assistance technique, et de transformer les acteurs de la chaîne d'approvisionnement de l'EMAPE en professionnels (les). Il se fera aussi par la définition des mandats institutionnels clairs et l'attribution des rôles et des responsabilités aux services déconcentrés et des collectivités territoriales de sorte que les artisans miniers profitent directement des services.

La participation et l'implication des diverses parties prenantes du secteur de l'EMAPE seront effectives dans l'élaboration des politiques tout en consacrant une attention particulière aux groupes vulnérables. Ainsi la stratégie vise à faciliter la formalisation et la réglementation du secteur de l'EMAPE. La formalisation a pour finalité d'intégrer ce secteur à l'économie formelle. Elle nécessitera pour sa mise en œuvre plusieurs réformes qui passent obligatoirement par :

- **Le renforcement du cadre organisationnel et juridique à travers une actualisation des textes encadrant le secteur de l'EMAPE**

Il se fera obligatoirement par l'examen des politiques, législations et règlements en vigueur régissant le secteur de l'EMAPE. Cet examen sera inclusif et participatif. Toutes les lacunes issues de cet examen seront comblées en élaborant de nouvelles politiques ou législations ou en révisant celles qui existent déjà. Les politiques, législations et textes révisés seront vulgarisés dans toutes les régions EMAPE à travers des ateliers, des réunions, les centres d'encadrement… ;

- **Le recensement et le suivi de tous les acteurs de l'EMAPE (orpailleur, négociants, affineurs…) ainsi que la délivrance des cartes**

Il s'agit d'identifier les acteurs et leur octroyer des cartes, puis créer une base de données électronique pour permettre un suivi efficace. Cette base de données comportera toutes les informations permettant d'identifier les acteurs.

Le recensement concernera également les orpailleurs étrangers. Il permettra de suivre ces derniers dans leurs activités ;

- **La réorganisation des orpailleurs en entité (Associations, Groupements et Coopératives) :**

Le manque d'organisation des orpailleurs en entité constitue un véritable frein dans le processus de formalisation du secteur. Comme relevé lors de l'inventaire (2019), il existe très peu d'entités légalement constituées et bien organisées opérant dans le dans le secteur.

L'organisation des mineurs de l'EMAPE d'or en entité présente beaucoup d'avantages. Elle permet aux institutions d'identifier et dialoguer plus facilement avec les mineurs de l'EMAPE d'or, dans le but de leur fournir une assistance technique telle qu'une formation sur de meilleures méthodes d'extraction et de traitement. Aussi, organisés en entité, les orpailleurs ont une grande facilité à acquérir un financement. Pour atteindre cet objectif, des séances de sensibilisation seront menées. Ces séances se dérouleront dans toutes les régions EMAPE et porteront entre autres sur les avantages des entités, sur les procédures de constitution d'une entité, sur les procédures d'acquisition des titres miniers… D'où, il est impératif de simplifier les procédures administratives de création des entités afin de permettre aux artisans miniers une organisation efficace. L'organisation des orpailleurs va en outre cibler de façon particulière les femmes de sorte à leur permettre de participer aux prises de décision des entités de l'EMAPE d'or et assumer des postes dans ces entités.

- **La création des zones dédiées à l'orpaillage :**

La prospection géologique des gisements viables d'or et l'attribution des terres à l'activité d'Extraction minière artisanale et à petite échelle d'or est un point de départ crucial du processus de formalisation. La formalisation du secteur doit impérativement prendre en compte l'apparition et la distribution des gisements d'or, ainsi que leur accessibilité. De ce fait à court et moyen terme, il s'avère nécessaire de mener une cartographie des sols dans les régions EMAPE. Cette cartographie permettra de recenser les zones particulièrement vulnérables aux impacts négatifs de l'EMAPE d'or mais aussi l'emplacement et la taille des opérations d'EMAPE d'or actuelles.

Également, il est important de mener des levées géophysiques aéroportées et une cartographie géologique tout comme géochimique des zones d'EMAPE complémentaire viendront déterminer les zones prolifiques à l'orpaillage. Ces activités vont être menées de telles manières à impliquer tous les acteurs notamment les leaders d'opinions, les chefs coutumiers, etc.

A partir de la cartographie de l'utilisation du sol et des études géologiques il sera procédé à une attribution des terres pour l'EMAPE d'or ;

- **L'organisation de la chaîne d'approvisionnement**

Le processus de formalisation inclut un certain nombre d'acteurs de la chaîne d'approvisionnement. Au niveau national, plusieurs acteurs informels se distinguent fréquemment tels que les commerçants et les exportateurs. L'objectif de cette réorganisation est de garantir aux acheteurs d'or internationaux une meilleure gestion des risques rencontrés tout au long de la chaîne d'approvisionnement minière, des mineurs jusqu'aux exportateurs locaux puis jusqu'aux transformateurs.
Pour ce faire, il s'avère nécessaire de mener une étude détaillée sur la chaine et le flux de l'or dans le pays. Cela permettra d'identifier tous les acteurs tant informels que formels. Cette étude permettra de réorganiser le secteur afin d'en assurer sa formalisation. Dans ce même processus, il sera instauré un système de certification des acheteurs agréés conformément à la norme de l'OCDE sur les obligations du devoir de diligence. Le Guide OCDE sur le devoir de diligence permettra donc d'établir un système de transparence, de collecte d'information et de contrôle sur leur chaîne d'approvisionnement.

Aussi, un mécanisme de suivi des exportations d'or et de traçabilité financière sera mis en place. Il sera assuré par des structures juridiques telles que la Haute Autorité à la Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilés (HALCIA), le Ministère de la Justice et le Ministère du Commerce (la Chambre du Commerce).

- **La sécurisation des sites EMAPE**

Le terrorisme et le grand banditisme dans certaines régions du pays notamment celles où se pratique l'EMAPE constitue un véritable défi sécuritaire. Afin de permettre une formalisation totale du secteur, il est plus que nécessaire de sécuriser les acteurs ainsi que leurs biens.
Cela passe par la création de poste de sécurité sur les sites principaux d'une part et d'autre part par l'organisation des patrouilles régulières des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) sur les sites satellites ;

- **La facilitation à l'accès aux crédits et financements :**

L'accès au financement et au système bancaire formel est un défi pour les mineurs de l'EMAPE d'or, tant au niveau institutionnel qu'au niveau individuel. Pour pallier à ce problème il est primordial d'inciter et d'organiser les orpailleurs en associations, groupements et coopératives. Ces entités une fois créées seront notamment formées en gestion financières, et à l'épargne L'accès aux crédits implique aussi l'implantation des structures de microfinance dans les zones EMAPE. Cela passera donc par la création d'un cadre de confiance entre ces structures et les artisans miniers.

4.1.3 Des stratégies pour promouvoir la réduction des émissions et rejets de mercure et de l'exposition à cette substance

Conformément au point1(e) de l'annexe C de la convention de Minamata

La méthode la plus efficace pour réduire les émissions, les rejets et les expositions consiste, lorsque
cela est possible, à renoncer à l'emploi du mercure dans le secteur de l'EMAPE, lorsque cela n'est pas possible à inciter les mineurs à opter pour des procédés minimisant l'emploi du mercure.
La réduction des émissions et rejets de mercure dans le secteur de l'EMAPE, ainsi que de l'exposition des orpailleurs et leurs proches à cette substance, passe donc par la formation et l'information sur les meilleures pratiques d'extraction et de traitement d'or. Dans ce sens plusieurs mesures sont préconisées :

- **L'élaboration des manuels et des programmes de formation**

Il s'agit de définir clairement des directives sur les méthodes de travail dans le secteur de l'EMAPE à partir desquelles le manuel de formation sera élaboré. Ces méthodes seront des alternatives aux pratiques dangereuses actuelles. Également, un programme de formation sera élaboré et mis en œuvre pour former les artisans miniers dans les centres.

Dans ce même sens, une étude préliminaire sera menée dans l'objectif d'identifier, recenser et évaluer les besoins sur les capacités techniques réduisant l'utilisation du mercure en vue d'identifier les difficultés et les obstacles à leur mise œuvre effective.

- **La réalisation des activités de formation sur les meilleures pratiques d'extraction et traitement d'or**

A cet effet, des centres d'encadrement seront créés sur tous les grands sites. Ces centres vont permettre de former les artisans miniers sur les techniques et pratiques d'extraction/traitement sans danger pour leur santé et l'environnement. Les artisans miniers seront formés par groupe ou par associations. La formation se déroulera de manière pratique ;

- **L'organisation des séances de sensibilisation sur les risques et dangers liés à l'utilisation du mercure :**

Il s'agira d'informer et de sensibiliser tous les acteurs sur les risques et dangers liés à l'utilisation du mercure dans l'EMAPE d'or. Il est au préalable nécessaire de sensibiliser tous les acteurs sur la nécessité du port des EPI. Ces séances seront menées sur tous les sites sous forme de focus groupes ou même dans les centres d'encadrement.

- **La mise en place de structures spécialisées pour l'encadrement des entités d'artisans miniers sur les techniques alternatives sans mercure**

À ce niveau des structures d'encadrement doivent être identifiées, formées puis dotées en équipements. D'ores et déjà, les structures identifiées habilitées sont la Société du Patrimoine des Mines du Niger (SOPAMIN) et la Direction de l'Exploitation Minière à Petite Echelle (DEMPEC). Celles-ci auront pour objectifs de former et sensibiliser les artisans miniers sur la réglementation en vigueur en vue de formaliser le secteur. Ces structures seront chargées d'accompagner les entités d'orpailleurs sur les techniques n'utilisant pas de mercure dans la récupération de l'or.

4.1.4 Des stratégies visant à gérer les échanges commerciaux et à empêcher le détournement de mercure

Conformément au point1(f) de l'annexe C de la convention de Minamata

L'inventaire national du mercure au Niger a permis de confirmer les flux de mercure à l'échelle nationale commercialisés et potentiellement stockés qui seraient utilisé pour l'orpaillage. Le commerce illicite du mercure mérite une investigation plus approfondie pour les sources d'approvisionnement et le devenir de ce produit. Les données sur la demande et le commerce du mercure n'existent pas auprès des administrations ministérielles et des opérateurs nationaux ou étrangers en charge de la gestion du mercure. A ce jour, aucune activité commerciale et aucun stock n'ont été recensés. L'objectif principal de la stratégie sur les échanges commerciaux et l'empêchement du détournement du mercure est d'améliorer la gestion du commerce de mercure et sa traçabilité. Cette stratégie vise spécifiquement à :

- Contrôler les pratiques minières des orpailleurs étrangers ;
- Renforcer le contrôle de l'importation des produits chimiques ;
- Appréhender la chaine d'approvisionnement de l'or au Niger, y compris une analyse détaillée des flux financiers et les acteurs aussi bien formels qu'informels ;

Améliorer la sécurité des transactions commerciales et l'accès des sites.

Ainsi plusieurs actions seront mises en œuvre dont les principales consisteront à :

- **Réalisation d'une étude sur la chaine d'approvisionnement du mercure au Niger prenant en compte l'analyse détaillée des flux et les acteurs formels et informels**

Il s'agit de mener des investigations sur le commerce du mercure. Ces recherches viseront à déterminer les sources du mercure illégalement importé et incluront également les points d'entrées dans le pays ainsi qu'une analyse du réseau à travers lequel ce mercure arrive aux orpailleurs. Dans le cadre de cette étude, il est important de coopérer avec les pays voisins desquels il a été identifié que le mercure proviendrait. Le suivi des quantités de mercure introduites par les orpailleurs notamment les non-nationaux, étant donné que ces derniers en majorité, sont les initiateurs des techniques utilisant le mercure dans l'EMAPE au Niger et des sources potentielles d'approvisionnement. Par conséquent, il s'avère nécessaire de les identifier et de les suivre dans leurs pratiques.

- **Suivi des quantités de mercure utilisées par les orpailleurs étrangers dans leurs pratiques ainsi que leurs activités connexes**

Le suivi des quantités de mercure introduites par les orpailleurs utilisant le mercure dans l'EMAPE au Niger et des sources potentielles d'approvisionnement sera effectué. Pour ce faire il s'avère nécessaire de les identifier et de les suivre dans leurs pratiques. Un registre de tous les orpailleurs sera créé et mis à jour. Ce registre notera les quantités de mercure utilisées par chaque orpailleur dans son activité. Il convient également de renforcer la synergie pour le contrôle du trafic transfrontalier du mercure à travers l'implication les institutions régionales et sous régionales telles que la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le Comité Inter-État de Lutte contre la Sècheresse au Sahel (CILSS) et l'Autorité du Liptako Gourma (ALG).

- **Mise en place des « brigades mobiles » sur les sites pour mieux surveiller l'entrée et la circulation du mercure**

Il s'agit de créer et/ou de redynamiser les brigades mobiles (équipes mixtes) pour la supervision du flux du mercure sur les sites et aussi renforcer la collaboration sur la lutte contre le trafic du mercure entre pays voisins. Il est important de s'assurer que le mercure destiné aux industriels ne puisse pas finir sur les sites miniers artisanaux aurifères. Ces industriels pourront ainsi être impliqués dans les mécanismes de surveillance des flux du mercure. En effet, les industriels tiendront chacun un registre de détention et d'utilisation des substances chimiques en leur possession et transmettront aux services compétents un rapport semestriel de leurs activités. Les institutions régionales et sous régionales telles que la CEDEAO, l'UEMOA, le CILSS, l'ALG seront impliquées afin de renforcer la synergie pour le contrôle du trafic transfrontalier.

- **Conduite d'une étude sur les importations du mercure et des autres produits chimiques utilisés dans l'EMAPE**

Les études réalisées dans le cadre de ce PAN sur les importations du mercure, étant sommaires, il convient de mener des recherches plus poussées. Elles permettront d'obtenir les quantités de mercure et autres produits chimiques qui rentrent au niveau des postes frontaliers. Ces recherches permettront aussi une analyse du réseau à travers lequel ce mercure est distribué jusqu'à son aboutissement aux mains des orpailleurs. Pour obtenir les bonnes informations et interagir avec les acteurs de ce secteur, il conviendra d'utiliser une approche dépourvue de tout soupçon de sanction, sinon l'accès à cette information sera très difficile, voire impossible. Il est important de coopérer avec les pays voisins desquels il a été identifié que le mercure proviendrait pour mettre en place une stratégie commune de lutte contre le commerce illicite du mercure déjà en amont. Par la même occasion, il sera question d'impliquer également les institutions régionales et sous régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS, etc.) dans la lutte contre le trafic transfrontalier du mercure et d'autres substances toxiques afin de protéger la santé des habitants et les écosystèmes des pays membres de ces institutions régionales.

- **Organisation des ateliers de formations à l'endroit des agents du contrôle des produits chimiques sur les risques et dangers liés à l'utilisation du mercure**

Il sera organisé plusieurs formations (à raison de deux sessions par an et par commune) des agents en charge du contrôle du mercure. Une série de formations sur les procédures de contrôle à l'importation du mercure sera également assurée. Préalablement, il faudra établir des procédures de suivi, vérification et reportage du commerce en exigeant le port de documents de transport (manifeste) à toute personne transportant le mercure sur le territoire national. Ces documents doivent mentionner clairement le point d'origine, la quantité, ainsi que la destination finale. Ils seront aussi formés aux caractéristiques du mercure et ses effets sur la santé et l'environnement (conformément à l'Article 3 de la Convention de Minamata portant sur le Commerce et l'Approvisionnement du mercure) ainsi que sur les circuits commerciaux déjà identifiés. La formation comprendra aussi des modules sur les dispositions du commerce des substances et matières dangereuses comme présentées dans le Système Global Harmonise de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH). Les sessions de formation incluront aussi les personnes physiques comme morales recyclant les déchets de mercure et ou en utilisant pour leur utilisations industrielles (producteurs de crèmes éclaircissantes ; recycleurs de déchets d'instruments contenant du mercure tels les thermomètres, batteries, lampes fluorescentes, etc.). Cela permettra de s'assurer que le mercure destiné aux industriels ne puisse pas finir sur les sites miniers artisanaux aurifères. Ces industriels pourront ainsi être impliqués dans les mécanismes de surveillance du cycle de vie du mercure.

- **Equipement et formation des agents des postes de contrôle des frontières en matériels de détection du mercure**

Les postes de contrôle aux frontières seront dotés en matériels de détection du mercure et autres produits chimiques. D'où, les agents seront préalablement formés sur l'utilisation de ces équipements. En effet, il est capital de former les services étatiques travaillant aux frontières sur les formes sous lesquelles le mercure peut être transporté afin qu'ils puissent facilement le détecter dans les produits entrant dans le pays. Ils doivent aussi être formés (de la même manière que l'entité nationale/locale de supervision) sur les caractéristiques de mercure et ses effets sur la santé et l'environnement (conformément à l'Article 3 de la Convention de Minamata portant sur le Commerce et l'Approvisionnement du mercure et l'Article 4 portant sur les produits contenant du mercure ajouté) ainsi que sur les circuits commerciaux déjà identifiés par les recherches menées (incluant les caractéristiques des acteurs du commerce de mercure).

- **Gestion des produits chimiques saisis conformément aux dispositions des conventions y relatives**

Les textes seront mis à jour pour prendre en compte le mercure dans tout son cycle de vie : importation, commercialisation, transport, utilisation, stockage et rejet après utilisation afin de créer une base de données nationale. Les produits chimiques non autorisés seront saisis et stockés dans un site de stockage temporaire construit à cet effet. Le site sera construit conformément aux normes techniques utilisant les meilleures techniques environnementales disponibles. Des projets seront mis en œuvre en vue d'une élimination écologiquement rationnelle conformément aux Conventions de Bâle et Bamako.

- **Construction des voies d'accès à certains grands sites EMAPE**

L'aménagement des voies d'accès aux sites d'EMAPE est un levier important pour le développement de l'activité et la sécurisation des orpailleurs et de leurs biens. En effet l'inaccessibilité des sites due au mauvais état des pistes est un frein à l'essor de l'EMAPE du fait de la difficulté dans le domaine du transport et la sécurité des zones. La création des pistes est donc primordiale. La suggestion de créer les pistes se fera en fonction de la densité de population sur les sites et de la productivité des sites. En effet, plus un site est productif, plus il draine du monde et plus il faut des voies d'accès. Ainsi, les coopératives et autres groupements d'intérêts économiques créés dans les zones d'EMAPE dégageront un certain pourcentage de leurs gains en la réalisation d'infrastructure de voirie et d'aménagement de leur cadre de vie pour réduire leur vulnérabilité au plan sécuritaire.

4.1.5 Des stratégies visant à impliquer les parties prenantes dans la mise en œuvre et l'amélioration continue du plan d'action national

Conformément au point 1(g) de l'annexe C de la convention de Minamata

Les parties prenantes englobent différents ministères publics compétents (environnement, mines, santé, travail…), les services déconcentrés et locaux, les artisans miniers, les syndicats, les ONG, les négociants d'or, les universités, etc. Toutes ces parties prenantes seront impliquées dans la mise en œuvre des actions afin de garantir que les objectifs du PAN soient atteints.

L'objectif de cette stratégie est de mettre en place un mécanisme inclusif et participatif de coordination de tous les acteurs pour parvenir à une meilleure gestion du secteur de l'EMAPE. Il s'agit essentiellement d'instaurer une étroite collaboration entre les différents acteurs concernés par la problématique de l'EMAPE. A cet effet, le dispositif de coordination de la mise en œuvre du PAN est composé de trois catégories d'organes à savoir (i) l'unité de gestion du PAN, (ii) le comité consultatif et (iii) le comité de pilotage et d'orientation :

- **L'unité de gestion du PAN :**

La mise en œuvre du PAN relève de la responsabilité du Ministère en charge de l'Environnement. Il est chargé de sa mise en œuvre et fournit aux différents acteurs l'opportunité de suivre au fur et à mesure les réalisations et l'atteinte des résultats du PAN mais également de décider de ses orientations et mesures à prendre pour garantir l'atteinte des résultats planifiés. Une unité de gestion du PAN, constituée des représentants du Ministère en charge de l'Environnement et ceux en charge des Mines, sera mise en place pour mettre en œuvre le PAN. Cette unité aura la charge de constituer un comité de pilotage au niveau national.

- **Le comité consultatif :** il sera constitué par les secrétaires généraux des ministères en charge de l'Environnement, des Mines, de la Santé, des Finances et du Plan. Il est chargé du suivi et de l'orientation du PAN.

- **Le comité de pilotage :** il a pour responsabilité d'appuyer le comité consultatif dans l'exécution de ses tâches, notamment le suivi de la mise en œuvre du PAN et la coordination des activités. Il est constitué par toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion de l'EMAPE qui sont :

- Ministère en charge de l'Environnement ;
- Ministère en charge des Mines ;
- Ministère en charge de la Santé Publique ;
- Ministère en charge du Plan ;
- Ministère en charge des Finances ;
- Ministère en charge du Commerce ;
- Ministère en charge de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale ;
- Ministère en charge de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation ;
- Ministère en charge de la Justice ;
- Ministère en charge de l'Industrie ;
- Ministère en charge des Transports ;
- Ministère en charge de la Population ;
- Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire ;
- Ministère en charge de l'Enseignement Primaire ;
- Ministère en charge de l'Enseignement Secondaire ;
- Ministère en charge de l'Enseignement Professionnel et Technique
- Associations (Syndicat des artisans miniers, Association des Femmes du Secteur des Industries Extractives du Niger…) ;
- Organisations non gouvernementales (GREN, ROTAB, EIRENE…) ;
- Leaders d'opinion ;
- Communautés des mineurs.

Pour garantir le bon fonctionnement du comité de pilotage, les dispositions suivantes seront prises :

- La démarche et l'échange d'informations seront transparents ;
- Un appui logistique ou financier sera assuré aux mineurs et autres parties prenantes clés afin qu'ils puissent participer aux consultations ;
- Les consultations des communautés de mineurs se tiendront localement ou à proximité de leurs lieux de résidence ;
- La participation effective au niveau communautaire des parties prenantes (les leaders d'opinion,les professionnels de santé, les représentants nationaux ; les représentantes des femmes et les représentants des jeunes) aux réunions et autres consultations communautaires.

Les différentes structures de coordination se réuniront régulièrement pour donner les orientations et apprécier les résultats de la mise en œuvre du PAN.

4.1.6 Une stratégie de santé publique relative à l'exposition des mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et de leurs communautés au mercure

Conformément au point 1(h) de l'annexe C de la convention de Minamata

L'un des défis majeurs auquel le système de santé du Niger fait face est celui d'offrir à la population des prestations de qualité dans un esprit d'équité et social. A cet effet les principes et valeurs sur lesquels repose la politique nationale de santé sont la solidarité, l'équité, l'égalité, la justice sociale, l'intégrité et l'éthique, le respect des droits humains et de la spécificité du genre avec un accent particulier sur les indigents et les autres groupes vulnérables.
Ce but ne pourrait être atteint sans la mise en œuvre d'un ensemble d'actions cohérentes et intégrées répondant aux besoins de plus en plus croissants de la population en matière de santé.

Cela nécessitera la mobilisation des ressources provenant de plusieurs sources (Etat, partenaires techniques et financiers, collectivités locales et initiatives privées) soutenue par une gestion efficace, rationnelle et efficience et l'implication effective des secteurs connexes.

- **Information et sensibilisation**

En vue de prévenir les risques de contracter des maladies liées à l'exposition au mercure et de protéger la santé des orpailleurs, de leurs familles et de la population environnante, la stratégie consistera à intégrer les sites d'orpaillage de manière progressive lors des révisions des paquets minimums d'activités dans le système de santé en vigueur et en offrant aux populations un paquet complet de soins curatif, préventif et promotionnel. Elle se fera à travers un accès durable à l'information sur les risques liés à l'utilisation du mercure, aux mauvaises pratiques (brulage à l'air libre des amalgames, la non utilisation des équipements de protection individuelle…) pendant les séances de sensibilisation, à travers les médias et les supports de communication, des actions de prévention et d'amélioration du cadre de travail. Un plan de communication basé, entre autres, sur le développement des pratiques favorables à la santé et à la protection de l'environnement, sera élaboré et mis en œuvre à travers deux sites pilotes dont un site par région EMAPE. Après une évaluation des activités et la prise en compte des insuffisances constatées, ce plan sera mis à l'échelle. Deux (2) campagnes intenses d'information et de sensibilisation sur les risques et dangers liés à l'usage du mercure seront menées à travers des supports éducatifs en 2021 et 2022 dans les treize (13) communes où s'effectue l'EMAPE. Dans chaque commune, cinq (5) sites les plus représentatifs seront ciblés soit au total soixante-cinq (65) sites. La première campagne se déroulera en 2021 dans 35 sites des deux régions EMAPE et la seconde courant 2022 dans les autres sites. Les parties prenantes à cette activité sont : les ministères en charge de l'environnement et celui en charge de la santé, les structures déconcentrées des deux ministères, les autorités administratives, les autorités communales, les autorités coutumières, les acteurs de la société civile, les organisations des orpailleurs et les orpailleurs.

- **Renforcement de capacités**

Dans l'optique de fournir des soins de santé continus et appropriés aux orpailleurs et à leurs familles, des centres de santé seront créés sur les sites EMAPE officiels et suivant les normes du Ministère de la Santé en matière d'implantation des infrastructures sanitaires, dotés en ressources humaines de quantité suffisante et de qualité avec un plateau technique performant ainsi que de moyens logistiques conséquents. Les centres de santé de rattachement des sites EMAPE seront mis à niveau.

Des formations seront assurées au personnel de soins afin de renforcer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles en vue d'une prise en charge correcte des pathologies liées à la pratique de l'EMAPE. Ces formations seront dispensées par un spécialiste des questions des pathologies liées au mercure. Les agents de santé au niveau communal, départemental et régional des zones EMAPE seront formés sur des modules relatifs aux risques liés à la manipulation du mercure, le diagnostic et la prise en charge des différentes pathologies liées à l'utilisation du mercure, et les mesures de prévention.

- **Construction d'un centre anti poison**

Afin d'assurer la prise en charge des cas d'intoxication aigue au mercure et autres produits chimiques dangereux, un centre antipoison sera créé et rendu opérationnel.

Cette amélioration de l'accessibilité à des soins de qualité va contribuer à une augmentation significative de l'espérance de vie à la naissance, à un meilleur bien-être des orpailleurs, leurs familles et la population environnante ainsi qu'à la croissance économique.

• Mécanisme de partage d'informations sanitaires

Pour disposer des informations servant d'aide à la décision sur l'état de santé des orpailleurs et de leurs familles permettant d'actualiser et d'affiner le plan d'intervention, la surveillance des maladies liées à l'exposition au mercure des orpailleurs ainsi que les pratiques en matière de manipulation des minerais, les pratiques d'hygiène et l'assainissement du milieu seront intégrées dans le système d'information sanitaire. Cette mesure de surveillance sanitaire permettra la prévention des épidémies et des cas d'intoxication. Ces données seront collectées par les responsables des CSI puis transmis aux responsables de la surveillance épidémiologique aux niveaux départemental et régional. Une fois transmises, ces données seront traitées par ces derniers puis diffusées à travers des bulletins d'informations, à l'endroit des autorités et du public et au niveau des sites d'orpaillage. Les informations seront aussi partagées à travers l'organisation des réunions du Comité de pilotage. Ce comité a pour entre autres missions, informer régulièrement le public sur les risques liés à l'utilisation du mercure et de ses composés dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or.

• Elaboration et mise en œuvre du plan d'intervention sanitaire sur les sites EMAPE

En ce qui concerne les activités promotionnelles sur l'amélioration de l'accessibilité en Eau, Hygiène et Assainissement (EHA), des systèmes d'alimentation en eau potable sur les sites d'orpaillage et les villages de rattachement seront implantés selon les normes du Ministère en charge de l'Hydraulique. Ces points d'eau une fois implantés seront gérés par des comités de gestion qui seront mis en place à cet effet. Deux (2) membres de chaque comité seront formés pour assurer la maintenance et l'entretien des ouvrages. Afin d'éviter toute contamination de ces sources d'approvisionnement en eau des périmètres de protection des différentes zones de captage seront créés selon les dispositions du code de l'eau et ses textes d'applications.

En matière d'hygiène de vie, de la nutrition et d'assainissement, deux campagnes annuelles d'information et de sensibilisation pour la construction sur les sites des latrines familiales basées sur une technologie facile d'utilisation et à faibles coûts seront menées en 2021 et 2022 dans les treize (13) communes où s'effectue l'EMAPE.
Dans chaque commune, cinq (5) sites les plus représentatifs seront ciblés soit au total soixante-cinq (65) sites. La première campagne se déroulera en 2021 dans 35 sites des deux régions EMAPE et la seconde courant 2022 dans les autres sites. Ces campagnes ont pour but d'inciter les orpailleurs à construire et utiliser des latrines afin de réduire la défécation à l'air et améliorer le cadre de vie à travers une gestion adéquate des déchets solides et liquides. Les parties prenantes à cette activité sont : les ministères en charge de l'environnement et celui en charge de la santé, les structures déconcentrées des deux ministères, les autorités administratives, les autorités communales, les autorités coutumières, les acteurs de la société civile, les organisations des orpailleurs et les orpailleurs.

Les interventions de la stratégie de santé permettront aux orpailleurs, leurs familles et la population environnante des sites d'orpaillage de vivre dans des conditions sanitaires appropriées et aussi d'être protégés des risques chimiques.

4.1.7 Des stratégies visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables, notamment les enfants et les femmes en âge de procréer, en particulier les femmes enceintes, au mercure utilisé dans l'EMAPE

Conformément au point 1(i) de l'annexe C de la convention de Minamata

L'objectif principal de la présente stratégie consiste à réduire l'exposition au mercure des populations vulnérables et à améliorer la prise en compte du genre dans l'EMAPE. À travers l'élaboration et la mise en œuvre du PAN, le Niger entend prendre des dispositions pour que les couches vulnérables notamment les femmes puissent jouer un rôle important dans la promotion des activités de l'EMAPE dans l'équité et le respect du genre. Aussi, il s'agit d'intégrer la réduction des risques liés à l'exposition au mercure pour préserver la santé des populations notamment celle des femmes enceintes, des femmes en âge de procréer, des enfants et des nourrissons.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, différents types d'actions seront menées :

• Protection sociale et amélioration des conditions de vie des couches vulnérables

L'insuffisance des mesures jusque-là prises et leur faible cohérence ont mis en évidence la nécessité pour le PAN de proposer un mécanisme pouvant faciliter l'accès des communautés d'orpailleurs à un système de protection sociale. Cette vision est déclinée à travers des actions présentées comme suit :

- Une étude d'identification des besoins en termes de protection des couches vulnérables dans les zones EMAPE ;
- Une étude de faisabilité pour la mise en place des activités génératrices de revenus dans les régions EMAPE ;
- L'établissement des programmes de sécurité économique familiale à travers des activités de soutien aux moyens de subsistance (visant à améliorer durablement les moyens de subsistance, par exemple par des programmes microéconomiques, des allocations en espèces et l'organisation de formations à l'intention des orpailleurs) et des activités de renforcement des capacités (visant à renforcer les capacités des principales institutions locales pour que les personnes vulnérables bénéficient de meilleurs services).
- La création d'un Fonds de Développement EMAPE sur la base des taxes et redevances perçues sur l'EMAPE, les dons et legs ainsi que les affectations de l'Etat (autorités d'encadrement de l'EMAPE, des représentants importants des artisans, des titulaires d'agréments de commercialisation, des représentants de banques commerciales et des représentants d'organismes d'aide au développement) ;
- L'organisation des orpailleurs en comité local pour les inciter à épargner et à investir dans les infrastructures communautaires de base ;
- La création des centres d'alphabétisation pour les adultes sur les sites EMAPE ;
- L'élaboration des outils de communication sur la diversification des sources de revenus ;
- Des campagnes intensives de sensibilisation des artisans miniers et de leurs communautés sur les sources de revenus possibles et disponibles dans les zones d'EMAPE ;
- L'élaboration des outils de communication sur les risques liés au travail des enfants dans les mines ;
- L'organisation des séances de sensibilisation des dirigeants communautaires, des parents et des enfants sur les risques que présente le travail des enfants dans les mines ;
- L'information et la sensibilisation des leaders d'opinions, les orpailleurs, le Syndicat et les communautés sur l'égalité du genre et des droits des femmes dans le

secteur de l'EMAPE.

● Promotion des femmes dans les activités EMAPE et activités conne xes

Les femmes jouent un rôle important dans le secteur de l'EMAPE. De ce fait leur prise en compte dans le PAN s'avère nécessaire à travers :

- Le renforcement de capacités des groupements de femmes en termes de gestion administratives et financières des AGR et/ou des groupements qu'elles désireraient créer ;
- L'implantation des projets de soutien aux couches vulnérables pour les femmes des zones EMAPE à travers les AGR ;
- La création et l'appui aux groupements de femmes sur les sites EMAPE ;
- L'information et la sensibilisation des femmes des zones EMAPE sur leur droit dans le secteur conformément à la règlementation nationale.

● Amélioration des conditions des enfants

Il s'agit de l'interdiction du travail des enfants, leur scolarisation et leur reconversion pour des métiers autres que l'EMAPE avec :

- La création des programmes de formation rapide en spécialité « filière orpaillage » aux enfants déscolarisés et qui ne sont plus en âge de se retrouver en classe. Ces programmes seront mis en œuvre au travers de contrats d'apprentissage formellement établis ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des enseignants des sites EMAPE sur l'orpaillage et les risques liés à l'utilisation du mercure et autres produits chimiques ;
- La réorientation des enfants mineurs dans des programmes de formations professionnelles ;
- L'installation de cantine scolaire dans les écoles des zones EMAPE en vue de permettre à un nombre plus important d'enfants d'être maintenu dans le système scolaire ;
- L'affectation d'un personnel enseignant qualifié sur les sites EMAPE ; La construction et l'équipement des écoles primaires et des complexes d'enseignement secondaires dans les principaux sites EMAPE pour la scolarisation des enfants et celle de la jeune fille en milieu EMAPE.

4.1.8 Des stratégies pour informer les mineurs travaillant dans l'EMAPE

Conformément au point 1(j) de l'annexe C de la convention de Minamata

La présente stratégie est destinée à être un outil devant préparer et accompagner la mise en œuvre du PAN. Elle prend en compte les stratégies pour informer et sensibiliser les mineurs travaillant dans l'EMAPE notamment sur les aspects sécuritaires. La stratégie repose sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication. Elle intègre également toutes les autres stratégies développées dans le PAN.

L'objectif principal de la stratégie de communication est donc de contribuer à la mise en œuvre de la Convention de Minamata en vue de réduire les risques liés à l'utilisation, à la gestion et à l'émission du mercure dans le secteur de l'EMAPE. Il s'agit spécifiquement de former et/ou sensibiliser les orpailleurs et leurs communautés :

- Sur les fléaux sociaux pour un changement de comportement quant à la culture du développement et de l'épargne ;
- À la scolarisation des enfants de l'ensemble des régions d'EMAPE ;
- Sur les risques et dangers liés à l'usage du mercure ainsi qu'au changement de pratiques ;
- À la mise en œuvre de contrats sociaux entre artisans miniers et communautés locales riveraines ;
- Au respect des us, coutumes, règlements et lois ;
- Au civisme fiscal et à la gestion saine des revenus et des prêts ;
- À la prudence et la discrétion dans leurs transactions commerciales.

Les actions proposées pour atteindre les objectifs de communication sont formulées autour de l'élaboration des outils de communication et de la sensibilisation/formation. Les actions de sensibilisation seront organisées à l'endroit de tous les acteurs notamment les orpailleurs, les communautés, les leaders d'opinion et les collectivités territoriales.

La sensibilisation destinée aux communautés et familles des orpailleurs se fera sur la sédentarisation des familles afin de les maintenir leurs enfants à l'école et sur les risques et les dangers de l'usage du mercure dans les zones EMAPE. Elles seront également formées (particulièrement les leaders d'opinions) sur les risques et vulnérabilité sociaux ; la création et la mise en œuvre des contrats sociaux entre artisans miniers et communautés locales riveraines. En plus, un cadre d'échanges fonctionnel au niveau central et régional sur la gestion du secteur de l'EMAPE incluant tous les acteurs du domaine sera créé pour assurer la continuité de la communication.

4.1.9 Stratégies visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés

Pertinente au point 1(e) de l'annexe C de la Convention de Minamata et conforme aux articles 12 de la convention.

Les mauvaises pratiques dans l'extraction du minerai, les émissions de mercure dues au brûlage des amalgames ainsi que l'abandon des puits constituent des facteurs de dégradation de l'environnement. Cette situation se caractérise par la dégradation des terres (agrosylvopastorales), la perte de la biodiversité (flore, faune…), la déforestation, la dégradation des cours et plans d'eaux et la pollution des matrices environnementales. Pour pallier à ces problèmes, la mise en œuvre des mesures de prévention, d'atténuation, de protection de réhabilitation des sites s'avère plus que nécessaire.

Ainsi pour aller vers une meilleure prise en compte par les acteurs des questions environnementales liées à l'EMAPE, il faudra nécessairement sensibiliser et former les orpailleurs sur la protection de l'environnement, élaborer et mettre en œuvre des programmes d'activités et appliquer si tel est le cas certaines mesures répressives.

● Protection de l'environnement

L'ignorance et/ou le non-respect des dispositions du code minier et de

la loi cadre relative à la gestion de l'environnement (l'usage des explosifs, et des produits chimiques dans l'EMAPE, le non-respect de la limitation de la profondeur des excavations, de l'interdiction du creusement de galeries, de l'obligation de remblayer les excavations…) est un des problèmes constatés sur les sites. A cet effet, il est primordial d'informer et de sensibiliser les artisans miniers des localités d'EMAPE sur le respect des dispositions de la loi-cadre relative à la gestion de l'environnement et aux dispositions du Code Minier quant à la protection de l'environnement et aux sanctions y afférentes et sur les impacts générés par leur activité sur l'environnement. Cette action permettra de montrer aux orpailleurs l'impact de leur activité sur l'environnement. Pour ce faire, il sera mené deux (2) campagnes d'information et de sensibilisation sur ces deux (2) textes de loi en 2021 et 2022. Toutes les treize (13) communes où s'effectue l'EMAPE seront concernées par cette activité. Dans chaque commune, cinq (5) sites les plus représentatifs seront ciblés soit au total soixante-cinq (65) sites. La première campagne se déroulera en 2021 dans la région de Tillabéry et la seconde courant 2022 dans la région d'Agadez. Les parties prenantes à cette activité sont : les ministères en charge de l'environnement et celui en charge des mines, les structures déconcentrées des deux ministères, les autorités administratives, les autorités communales, les autorités coutumières, les acteurs de la société civile, les organisations des orpailleurs et les orpailleurs.

Aussi, un plan de formations des orpailleurs des localités d'EMAPE sera mis en œuvre sur les différents programmes. Des modules de formation sur les thématiques : la protection de la biodiversité, les techniques de réhabilitation des sites, la gestion des déchets et la gestion des ressources en eau sur les sites miniers seront élaborés et dispensés aux artisans miniers et aux communautés. Ces formations seront destinées aux orpailleurs des 13 communes. Dans l'impossibilité de former tous les orpailleurs, il sera mis en place un
auto-encadrement dans les principaux sites (dont le rôle est de transmettre les formations reçues) en raison de dix (10) sites par commune et de cinq (5) orpailleurs par site et par thématique, soit un total de 3250 orpailleurs. Ces formations débuteront au cours de l'année 2020 et se poursuivront jusqu'en 2022. Les structures impliquées sont : les ministères en charge de l'environnement, de la santé et celui en charge des mines, les
structures déconcentrées des deux ministères, les autorités administratives, les autorités communales, les autorités coutumières, les organisations des orpailleurs et les orpailleurs.

● Réhabilitation des sites d'EMAPE et gestion des déchets et résidus

Sur le plan environnemental, les problèmes majeurs des sites trouvent leur source du fait de la non réhabilitation des sites d'EMAPE qui se justifie par l'abandon des stériles à proximité des puits d'extraction et des résidus après traitement sur tous les sites EMAPE ainsi que la dégradation croissante du milieu naturel (dégradation de la qualité des composantes de l'environnement). Pour pallier à ces difficultés, il est impératif :

- D'élaborer et de mettre en œuvre un vaste programme de gestion durable des terres axé sur le reboisement avec des essences à croissance rapide dans les zones minières artisanales laissées à l'abandon.

A cet effet, il sera confectionné 50000 micro-bassins (demi-lunes forestières) de rétention d'eau, avec la production et la plantation de 50000 plants forestiers dans chacune des 13 communes de 2020 à 2025 ; soit au total 650000 ouvrages et 650 000 plants produits et plantés. Les structures impliquées sont : les ministères en charge de l'environnement, les structures déconcentrées du ministère en charge de l'environnement, les autorités administratives, les autorités communales, les autorités coutumières, les organisations des orpailleurs et les orpailleurs.

- De procéder à la réhabilitation des plans et chenaux des cours d'eau ainsi que de protection des zones de captage des eaux au niveau des zones d'EMAPE.

A partir de 2022, les communautés des sites EMAPE, les orpailleurs, les membres de leur syndicat seront sensibilisés sur la protection des cours et plans d'eau.
Les cours et plans d'eau affectés par l'ensablement dans les zones où l'EMAPE, seront identifiés en 2024 puis aménagés, notamment les berges des Kori. Dix (10) mares et 400 km chenaux des cours d'eau dans les communes de la région de Tillabéry et 200 km des chenaux des cours d'eau dans la région d'Agadez seront aménagés de 2024 à 2029. Les parties prenantes à cette activité sont : les ministères en charge de l'environnement et celui en charge de l'hydraulique, les structures déconcentrées des deux ministères, les autorités administratives, les autorités communales, les autorités coutumières, les acteurs de la société civile, les organisations des orpailleurs et les orpailleurs.

- De procéder à la réhabilitation des sites miniers abandonnés et la conduite des campagnes de reboisement dans les différentes régions d'EMAPE du pays.

Un diagnostic du niveau de dégradation du couvert végétal des sites d'orpaillage sera réalisé en 2020/2021, et un programme de reboisement au niveau des sites miniers sera élaboré et mis en œuvre de 2021 à 2024.

Aussi, en 2022 un inventaire des sites EMAPE abandonné sera réalisé ainsi que l'élaboration d'un manuel sur les techniques de réhabilitation des sites abandonnés. La réhabilitation des sites abandonnés prioritaires se fera de 2022 à 2024.
Les structures impliquées sont : les ministères en charge de l'environnement et celui en charge des mines, les structures déconcentrées des deux ministères, les autorités administratives, les autorités communales, les autorités coutumières, les organisations des orpailleurs et les orpailleurs. Le financement de l'ensemble des activités de réhabilitation des sites se fera sous la forme de projets aussi bien portés par les opérateurs du secteur miniers que par l'Etat du Niger. Il s'agira de mettre en œuvre des partenariats solides en vue de parvenir à l'exécution de ces projets dans des délais raisonnables.

● Dépollution des sites potentiellement contaminés

Afin de remédier aux risques de contamination, des sols, des ressources en eau, de la faune et de la flore par les produits chimiques (mercure, cyanure, acides nitrique et sulfurique) utilisés dans l'EMAPE, il sera procédé à :

- La réalisation d'une étude pour mesurer le niveau de pollution mercurielle des matrices environnementales et biologiques sur l'ensemble du territoire en commençant par l'ensemble des zones d'EMAPE. De 2021 à 2022, des études sur l'évaluation de la pollution de l'eau, de l'air et du sol, des animaux, poissons et des plantes due au mercure dans les zones EMAPE seront menées ;
- L'élaboration d'un guide sur les techniques de dépollution des cours d'eau contaminés par les produits chimiques ;
- La dépollution des plans et cours d'eau les plus contaminés par les produits chimiques selon les résultats de l'évaluation ;

○ La conduite de missions de contrôle de la pollution mercurielle au niveau des sites EMAPE. A cet effet les agents des services de l'environnement seront formés et équipés en matériels de détection et de dosage du mercure et autres produits chimiques en 2020 et 2021. Des missions annuelles de contrôle de la pollution mercurielle seront menées à partir de 2022.

● **Interdiction des activités EMAPE dans les aires protégées**

L'usage des produits chimiques (comme le mercure) s'est accentué ces dernières années sur les sites miniers artisanaux. Un autre phénomène non moins important est la pratique de l'orpaillage dans des aires protégées comme c'est le cas au niveau de la Reserve Naturelle Nationale de l'Air et du Ténéré (RNNAT) dans la région d'Agadez. Pour venir à bout de ces pratiques les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- ○ L'application effective des textes en vigueur sur l'interdiction des activités d'EMAPE de l'or dans les aires protégées ;
- ○ La délocalisation des artisans miniers opérant dans les aires protégées vers d'autres zones d'orpaillage accessibles et propices.

4.2 Plan de travail

Il constitue le plan d'actions pour la mise en œuvre des stratégies. Ce plan intègre :

- Les actions proposées en fonction de chaque objectif ;
- Le chronogramme de mise en œuvre des actions ;
- Les structures responsables ; et
- Les résultats attendus pour chaque action.

Tableau 4: Plan d'actions de mise en œuvre des stratégies

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à éliminer les pires pratiques	**6**	D'ici 2022, les textes réglementaires sont mis à jour pour interdire le brulage de l'amalgame de mercure aussi bien à l'air libre que dans les zones d'habitation.	6.1 : Réviser les textes juridiques en prenant en compte l'interdiction du brulage de l'amalgame de mercure à l'air libre et dans les zones d'habitation	Elevé	MM, MESUDD						Etat	30 000	16 605 000	Des textes d'application interdisant l'usage du mercure dans les pratiques de l'EMAPE sont élaborés et vulgarisés	• Nombre de textes révisés prenant en compte l'interdiction du brulage à l'air libre de l'amalgame de mercure et dans les zones d'habitation
Stratégie visant à éliminer les pires pratiques	**7**	D'ici 2022, la réglementation interdisant l'usage du mercure dans la pratique artisanale est élaborée, appliquée, suivie et renforcée dans toutes les zones d'EMAPE	7.1 : Elaborer et vulgariser des textes d'application interdisant l'usage du mercure dans les pratiques de l'EMAPE	Elevé	MM, MESUDD						Etat et PTF	28 500	15 774 750	Des textes d'application interdisant l'usage du mercure dans les pratiques de l'EMAPE sont élaborés et vulgarisés	• Nombre de textes élaborés • Nombre de séances de sensibilisation sur les textes d'application interdisant l'usage du mercure dans les pratiques de l'EMAPE réalisés

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à éliminer les pires pratiques	**7**	D'ici 2022, la réglementation interdisant l'usage du mercure dans la pratique artisanale et sur les gisements alluvionnaires est élaborée, appliquée, suivie et renforcée dans toutes les zones d'EMAPE	7.2 : Organiser des missions de contrôle d'application des textes	Moyen	MM, MESUDD						Etat	90 500	50 091 750	Des missions de contrôle d'application des textes sont organisées	• Nombre de missions de contrôle d'application des textes effectuées
Stratégie visant à éliminer les pires pratiques	**34**	D'ici 2023, les textes réglementaires mis à jour pour interdire le brulage de l'amalgame de mercure aussi bien à l'air libre que dans les zones	34.1 : Créer et rendre fonctionnel le cadre de vulgarisation et de suivi de l'application des textes interdisant le brulage de l'amalgame de mercure aussi bien à l'air libre que dans	Moyen	MM, MESUDD						Etat	25 000	13 837 500	Un cadre de vulgarisation et de suivi de l'application des textes interdisant le brulage de l'amalgame de mercure aussi bien à l'air libre que dans les zones	• Nombre de cadres créés pour la vulgarisation et le suivi de l'application des textes interdisant le brulage à l'air libre de l'amalgame de mercure et dans les zones d'habitation

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
		d'habitation entrent en vigueur et leur application est effective dès 2023	les zones d'habitation											d'habitation est créé	• Nombre de missions de vulgarisation de suivi de l'application des textes interdisant le brulage à l'air libre de l'amalgame de mercure et dans les zones d'habitation
Montant Stratégie (Dollar US)												**174 000**	**96 309 000**		
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**9**	D'ici 2024, au moins 100 entités d'EMAPE (associations, coopératives, etc.) sont légalement constituées et reçoivent des formations sur la bonne gouvernance et l'administration d'une unité minière artisanale	9.1: Organiser des séances de sensibilisation/information à l'endroit des orpailleurs sur la nécessité de les organiser en entité (associations, coopératives …)	Elevé	MM, SYNAMI, AFSIEN						Etat et PTF	40 500	22 416 750	Les orpailleurs sont sensibilisés sur la nécessité de se regrouper en entité (associations, coopératives …)	• Nombre de séances de sensibilisation des orpailleurs sur la nécessité de les organiser en entité (associations, coopératives) réalisées • Nombre de personnes sensibilisées

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**9**	D'ici 2024, au moins 100 entités d'EMAPE (associations, coopératives, etc.) sont légalement constituées et reçoivent des formations sur la bonne gouvernance et l'administration d'une unité minière artisanale	9.2: Simplifier les procédures administratives de création des entités aux orpailleurs	Elevé	MC/PSP, MJ, MF, MI/SP/D/ACR						Etat	105 500	58 394 250	Les procédures administratives de création des entités aux orpailleurs sont simplifiées	• Nombre d'entités (coopératives, GIE) créées • Un guichet unique créé
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**9**	D'ici 2024, au moins 100 entités d'EMAPE (associations, coopératives, etc.) sont légalement constituées et reçoivent des formations sur la bonne gouvernance et l'administration d'une unité	9.3: Organiser des séances de formation aux entités créées sur la bonne gouvernance	Elevé	MM						Etat et PTF	40 500	22 416 750	Les entités créées sont formés sur la bonne gouvernance	• Nombre de séances de formation sur la bonne gouvernance organisées aux entités crées • Nombre d'entités qui applique la

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
		minière artisanale													bonne gouvernance
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**10**	D'ici 2024, 100% des exportations d'or artisanal sont enregistrées par la Direction des Exploitations Minières à Petite Échelle et des Carrières(DEMPEC) et la Direction Générale des Impôts (DGI)	10.1: Créer un cadre de contrôle et d'échanges sur les exportations entre la DGI, la Douane, la BCEAO et la DEMPEC	Elevé	MM						Etat	25 500	14 114 250	Un cadre de contrôle et d'échanges sur les exportations entre la DGI, la Douane et la DEMPEC est créé	• Nombre de rencontres/ d'échanges sur exportations entre les structures
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**10**	D'ici 2024, 100% des exportations d'or artisanal sont enregistrées par la Direction des Exploitations Minières à Petite Échelle et des Carrières(DEMPEC) et la Direction Générale des Impôts (DGI)	10.2: Identifier et recenser les agrées à la commercialisation de l'or	Elevé	MM						Etat	35 300	19 538 550	Les agrées à l'exportation et à la commercialisation de l'or sont identifiés et recensés	• Nombre d'agréés à l'exportation et la commercialisation de l'or recensés • Statistiques sur les exportations d'or enregistrées (quantité d'or,…)

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**12**	D'ici 2023, les orpailleurs étrangers sont recensés, suivis et contrôlés dans leur pratique	12.1: Identifier et recenser tous les orpailleurs étrangers des sites EMAPE	Elevé	MM						Etat et PTF	95 000	52 582 500	Tous les orpailleurs étrangers des sites EMAPE sont identifiés et recensés	• Nombre d'orpailleurs étrangers recensés
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**12**	D'ici 2023, les orpailleurs étrangers sont recensés, suivis et contrôlés dans leur pratique	12.2: Délivrer des cartes d'artisans miniers aux orpailleurs étrangers	Elevé	MM						Etat et PTF	18 500	10 239 750	Des cartes d'artisans miniers sont délivrées aux orpailleurs étrangers	• Nombre de cartes d'artisans miniers délivrés aux orpailleurs étrangers
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**12**	D'ici 2023, les orpailleurs étrangers sont recensés, suivis et contrôlés dans leur pratique	12.3: Prendre en compte dans la base de données les statistiques des orpailleurs étrangers	Moyen	MM						Etat et PTF	12 000	6 642 000	les statistiques des orpailleurs étrangers sont prises en compte dans la base de données	• Nombre d'orpailleurs étrangers pris en compte dans la base de données
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**12**	D'ici 2023, les orpailleurs étrangers sont recensés, suivis et contrôlés dans leur pratique	12.4 : Sensibiliser les orpailleurs étrangers sur les loi et règlements de l'EMAPE au Niger	Elevé	MM						Etat et PTF	43 200	23 911 200	Les orpailleurs étrangers sont sensibilisés sur les lois et règlements de l'EMAPE au Niger	• Nombre d'orpailleurs étrangers sensibilisés

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**13**	D'ici 2025, les communautés des principales régions d'EMAPE sont régulièrement formées et sensibilisées sur les fléaux sociaux pour un changement de comportement quant à la culture du développement et de l'épargne	13.1: Informer et sensibiliser les entités des orpailleurs et les communautés des sites EMAPE sur la culture du développement et l'Epargne	Moyen	MM						Etat et PTF	55 500	30 719 250	Les entités des orpailleurs et les communautés des sites EMAPE sont sensibilisés sur la culture du développement et l'Epargne	• Nombre séances d'information/sensibilisation organisées à l'intention des d'entités d'orpailleurs et des communautés des sites EMAPE sur la culture du développement et de l'épargne • Nombre d'entités d'orpailleurs favorable à l'épargne
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**13**	D'ici 2025, les communautés des principales régions d'EMAPE sont régulièrement formées et sensibilisées sur les fléaux sociaux pour un changement de comportement quant à la culture du développement et de l'épargne	13.2: Informer et sensibiliser les leaders d'opinion et les collectivités territoriales sur la nécessité d'encourager les orpailleurs à la culture du développement et de l'Epargne	Moyen	MM						Etat et PTF	30 500	16 881 750	Les leaders d'opinion et les collectivités territoriales sont sensibilisés sur la nécessité d'encourager les orpailleurs à la culture du développement et de l'Epargne	• Nombre séances d'information/sensibilisation organisées à l'intention des leaders d'opinion et des collectivités territoriales sur la nécessité d'encourager les orpailleurs sur la culture du développement et de l'épargne

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**19**	D'ici 2023, les autorités administratives et coutumières de 75% des localités d'EMAPE sont sensibilisées à la mise en œuvre de contrat sociaux entre artisans miniers et communautés locales riveraines.	19.2: Formaliser les contrats sociaux	Elevé	MM						Etat	55 000	30 442 500	Les contrats sociaux sont formalisés	• Contrat type conçu • Nombre de contrats sociaux enregistrés • Nombre leaders d'opinions, orpailleurs ... formés sur les contrats sociaux
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**22**	D'ici 2022, mener une étude nationale sur la traçabilité de l'or artisanal produit au Niger	22.1: Elaborer et restituer une étude nationale sur le flux de l'or issu des sites EMAPE	Elevé	MM						Etat et PTF	35 500	19 649 250	Une étude nationale sommaire sur le flux de l'or issu des sites EMAPE est élaborée	• Nombre de participants/structures à la validation du rapport • Rapport validé
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**23**	D'ici 2023, 75% des sites d'EMAPE sont sensibilisés aux dispositions du Code Minier quant au paiement de la redevance minière	23.1: Vulgariser le code minier dans toutes les régions EMAPE en mettant en exergue les différentes taxes minières prévues pour l'EMAPE	Elevé	MM						Etat et PTF	53 000	29 335 500	Les sites d'EMAPE sont sensibilisés aux dispositions du Code Minier quant au paiement de la redevance minière	• Nombre de séances de sensibilisation effectuées • Nombre de sites touchés

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**24**	D'ici 2024, les populations de 50% des sites d'EMAPE dans les régions d'EMAPE de l'or sont sensibilisées au civisme fiscal et à la gestion saine des revenus et des prêts	24.3: Former les orpailleurs sur la gestion des revenus et des prêts ainsi que sur la culture de l'investissement	Elevé	MM						Etat et PTF	36 800	20 368 800	Les orpailleurs sont formés sur la gestion des revenus et des prêts ainsi que sur la culture de l'investissement	• Nombre de sessions de formation sur la gestion des revenus et des prêts ainsi que sur la culture de l'investissement organisées • Nombre d'orpailleurs formés • Nombre d'orpailleurs qui investissent
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**25**	D'ici 2025, les mineurs de 50% des sites d'EMAPE paient correctement la redevance minière conformément aux dispositions du Code Minier.	25.1: Mener des campagnes de sensibilisation/information à l'endroit des mineurs par rapport à l'obligation paiement de la redevance minière dans les zones EMAPE	Moyen	MM						Etat et PTF	36 500	20 202 750	Des campagnes de sensibilisation/ information par rapport à l'obligation paiement de la redevance minière dans les zones EMAPE	• Nombre de sessions d'information/sensibilisation sur l'obligation de paiement de la redevance minière organisées • Nombre de mineurs qui paient leurs redevances

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**26**	D'ici 2026, une vaste campagne de répression des contrevenants au paiement des taxes et redevances minières est menée par le gouvernement dans les zones d'EMAPE.	26.1: Mener des missions de contrôle pour appliquer les sanctions prévues par la réglementation contre les contrevenants au paiement des taxes et redevances	Elevé	MM						Etat	180 000	99 630 000	Des missions de contrôle pour appliquer les sanctions prévues par la réglementation sont organisées contre les contrevenants au paiement des taxes et redevances	• Nombre de PV distribués et reçus des contrevenants s'étant acquittés de leurs taxes • Nombre de missions effectuées
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**27**	D'ici 2030, 90% des taxes et redevances sur l'or sont perçues par les structures de l'état dans l'ensemble des régions d'EMAPE de l'or du Niger.	27.1: Renforcer les capacités des services en charge de la perception des taxes et redevance minières dans les zones EMAPE	Elevé	MM						Etat et PTF	473 000	261 805 500	Les services en charge de la perception des taxes et redevance minières dans les zones EMAPE sont renforcés	• Nombre d'équipements reçus • Ressources allouées • Taux de recouvrement des taxes et redevances
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**27**	D'ici 2030, 90% des taxes et redevances sur l'or sont perçues par les structures de l'état dans	27.2: Intensifier les campagnes de sensibilisation par rapport au paiement de la redevance minière dans les zones EMAPE	Elevé	MM						Etat et PTF	46 500	25 737 750	Des campagnes de sensibilisation par rapport au paiement de la redevance minière dans les	• Nombre de séances d'information/ sensibilisation sur l'obligation de paiement de la

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
		l'ensemble des régions d'EMAPE de l'or du Niger.												zones EMAPE sont intensifiées	redevance minière organisées
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**28**	D'ici 2025, des campagnes de sensibilisation et des mesures d'accompagnement dans le processus de formalisation sont mises en œuvre pour aider les artisans miniers de 75% des sites d'EMAPE à exercer dans la légalité	28.1: Elaborer des outils de communication sur le processus de formalisation	Moyen	MM						Etat et PTF	36 500	20 202 750	Des outils de communication sur le processus de formalisation sont élaborés et édités	• Nombre d'outils élaborés

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**28**	D'ici 2025, des campagnes de sensibilisation et des mesures d'accompagnement dans le processus de formalisation sont mises en œuvre pour aider les artisans miniers de 75% des sites d'EMAPE à exercer dans la légalité	28.2: Mener des campagnes intensives de sensibilisation sur les procédures administratives de formalisation du secteur de l'EMAPE	Elevé	MM						Etat et PTF	45 500	25 184 250	Des campagnes intensives de sensibilisation sur les procédures administratives de formalisation du secteur de l'EMAPE sont menées	• Nombre de sessions d'information/sensibilisation sur les procédures administratives de formalisation du secteur de l'EMAPE • Nombre d'artisans miniers informés
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**28**	D'ici 2025, des campagnes de sensibilisation et des mesures d'accompagnement dans le processus de formalisation sont mises en œuvre pour aider les artisans miniers de 75% des sites d'EMAPE à exercer dans la légalité	28.3 : Accompagner et soutenir les Entités des artisans miniers	Elevé	MM						Etat et PTF	95 000	52 582 500	Les Entités des artisans miniers sont soutenues	• Nombre d'entités accompagnées

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**30**	D'ici 2025, des structures de microfinance sont installées dans 50% des localités d'EMAPE et capitalisent 50% de l'épargne des artisans miniers.	30.1: Encourager les structures de microfinance à s'installer dans les zones EMAPE	Elevé	MM						Etat	85 000	47 047 500	Les structures de microfinance s'installent dans les zones EMAPE	• Nombre de structures de microfinance installées dans les zones EMAPE
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**30**	D'ici 2025, des structures de microfinance sont installées dans 50% des localités d'EMAPE et capitalisent 50% de l'épargne des artisans miniers.	30.2: Mener des actions de sensibilisation pour encourager les artisans miniers à épargner dans les structures de microfinance dans les zones EMAPE	Moyen	MM						Etat et PTF	39 500	21 863 250	Les artisans miniers épargnent dans les structures de microfinance dans les zones EMAPE	• Nombre d'artisans miniers qui disposent de compte épargne dans les structures de microfinance
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**32**	D'ici 2025, une politique d'accès au crédit pour l'investissement dans le secteur minier artisanal est élaborée et mise en œuvre sur le territoire national	32.1: Sensibiliser les structures de microfinance sur la nécessité de développer une politique d'accès au crédit aux entités formelles d'artisans miniers	Moyen	MM						Etat et PTF	25 500	14 114 250	Les structures de microfinance ont développée des politiques d'accès au crédit aux entités formelles d'artisans miniers	• Nombre de structures de microfinance qui ont développé une politique d'accès au crédit • Nombre d'artisans miniers ayant bénéficiés de crédit des microfinances

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**32**	D'ici 2025, une politique d'accès au crédit pour l'investissement dans le secteur minier artisanal est élaborée et mise en œuvre sur le territoire national	32.2: Elaborer et mettre en œuvre une politique d'accès au crédit pour l'investissement du secteur de l'EMAPE	Elevé	MM						Etat	51 000	28 228 500	Une politique d'accès au crédit pour l'investissement du secteur de l'EMAPE est élaborée et mis en œuvre	• Document de la politique • Nombre structures adhérents à la politique
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**33**	D'ici 2025, 30% des artisans miniers de 50% des sites d'EMAPE bénéficient de prêts pour l'investissement dans le secteur minier artisanal aurifère du Niger	33.1: Mener des actions pour encourager les artisans miniers à bénéficier des prêts afin d'investir dans le secteur de l'EMAPE	Elevé	MM						Etat et PTF	37 500	20 756 250	les artisans miniers ont bénéficiés des prêts et investissent dans le secteur de l'EMAPE	• Nombre d'artisans miniers ayant contractés de prêts
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**47**	D'ici 2025, un fonds de réhabilitation des sites miniers artisanaux est créé conformément à la réglementation	47.1: Créer et Mettre en place un fonds de réhabilitation des sites miniers	Elevé	MM						Etat	95 500	52 859 250	Un fonds de réhabilitation des sites miniers est créé et opérationnel	• Un texte précisant les modalités de fonctionnement du fonds de réhabilitation • Un cadre de gestion du fonds de réhabilitation disponible

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**49**	D'ici 2024, les textes régissant l'activité d'EMAPE actualisés et prenant en compte la dimension genre entrent en vigueur	49.1 : Examiner les textes juridiques régissant l'EMAPE pour relever les différents manquements	Elevé	MM						Etat	30 000	16 605 000	Les textes régissant l'EMAPE sont examinés	• Nombre de recommandations retenues
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**49**	D'ici 2024, les textes régissant l'activité d'EMAPE actualisés et prenant en compte la dimension genre entrent en vigueur	49.2: Réviser les textes régissant l'EMAPE pour intégrer la dimension genre, la distribution des pouvoirs de délivrance des autorisations...	Elevé	MM						Etat	35 000	19 372 500	Les textes régissant l'EMAPE sont révisés et mis à jour	• Nombre de textes révisés
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**50**	D'ici 2023, 90% des administrations de 75% des régions d'EMAPE sont sensibilisées sur les réglementations en vigueur pour la pratique de l'EMAPE	50.1 : Organiser des ateliers d'informations /sensibilisation sur le code minier, la loi minière et autres textes sur l'EMAPE à l'endroit des personnels des communes et services déconcentrés des zones EMAPE	Moyen	MM						Etat et PTF	45 500	25 184 250	Les personnels des communes et services déconcentrés des zones EMAPE sont informés et sensibilisés sur la réglementation minière	• Nombre de sessions de sensibilisation organisées • Nombre d'agents sensibilisés • Nombres d'ateliers organisés

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**50**	D'ici 2023, 90% des administrations de 75% des régions d'EMAPE sont sensibilisées sur les réglementations en vigueur pour la pratique de l'EMAPE	50.2: Former les leaders d'opinion sur la législation, les textes règlementaires, leurs droits et obligations, la bonne gouvernance et la gestion des sites EMAPE	Moyen	MM						Etat et PTF	35 500	19 649 250	Les leaders d'opinion des zones EMAPE sont informés et sensibilisés sur la réglementation minière	• Nombre de sessions de sensibilisation organisées • Nombre de leaders sensibilisés
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**51**	D'ici 2024, les mesures relatives à la distribution des pouvoirs pour la délivrance des autorisations d'orpaillages sont en vigueur dans l'ensemble des régions où l'EMAPE est pratiquée.	51.1: Former les représentants des collectivités territoriales sur la procédure de délivrance de l'autorisation	Moyen	MM						Etat et PTF	38 500	21 309 750	Les représentants des collectivités territoriales sont formés sur procédure de délivrance de l'autorisation	• Nombre de sessions de formation organisées • Nombre d'agents sensibilisés

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**51**	D'ici 2024, les mesures relatives à la distribution des pouvoirs pour la délivrance des autorisations d'orpaillages sont en vigueur dans l'ensemble des régions où l'EMAPE est pratiquée.	51.2: Informer et sensibiliser les leaders d'opinions et les orpailleurs sur la procédure de délivrance de l'autorisation	Moyen	MM						Etat et PTF	18 500	10 239 750	Les leaders d'opinions et les orpailleurs sont sensibilisés et informés sur la procédure de délivrance de l'autorisation	• Nombre de sessions de sensibilisation organisées • Nombre de leaders d'opinions et orpailleurs sensibilisés
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**52**	D'ici 2024, la campagne de recensement et de délivrance des cartes d'artisans miniers aurifère est achevée dans 75% des localités d'EMAPE du pays.	52.1: Recenser les artisans miniers des zones EMAPE	Elevé	MM						Etat et PTF	145 500	80 534 250	Les artisans miniers des zones EMAPE sont recensés	• Statistiques de recensement des artisans miniers
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**52**	D'ici 2024, la campagne de recensement et de délivrance des cartes d'artisans miniers aurifère	52.2: Créer une base de données sur les statistiques d'orpailleurs, de production et puits d'extraction par site et mettre	Elevé	MM						Etat et PTF	46 000	25 461 000	Une base de données sur les statistiques des orpailleurs, production… est élaborée et mis à jour	• Une base de données disponible et fonctionnelle

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
		est achevée dans 75% des localités d'EMAPE du pays.	régulièrement celle-ci à jour												
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**52**	D'ici 2024, la campagne de recensement et de délivrance des cartes d'artisans miniers aurifère est achevée dans 75% des localités d'EMAPE du pays.	52.3: Concevoir et délivrer des cartes numérisées aux artisans miniers	Elevé	MM						Etat et PTF	36 500	20 202 750	Les cartes d'artisans miniers sont conçues et délivrées	• Nombre de cartes d'artisans délivrées
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**53**	D'ici 2022, tout agrée pour l'achat et l'affinage de l'or est enregistré et suivi régulièrement par les entités administratives ayant autorisé son activité	53.1: Recenser et suivre régulièrement les négociants, affineur agréé d'or et autres acteurs intervenant dans l'affinage de l'or	Moyen	MM, MC/PSP, MF						Etat et PTF	73 000	40 405 500	Les négociants, affineur agréé d'or et autres acteurs intervenant dans l'affinage de l'or sont recensés et suivi	• Nombre de négociants, d'affineurs d'or recensés • Une base de données disponible et fonctionnelle

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**53**	D'ici 2022, tout agrée pour l'achat et l'affinage de l'or est enregistré et suivi régulièrement par les entités administratives ayant autorisé son activité	53.3: Informer et sensibiliser les négociants et les affineurs de l'or sur la procédure administrative minière	Moyen	MM						Etat et PTF	27 500	15 221 250	Les négociants et les affineurs de l'or sont sensibilisés sur la procédure administrative minière	• Nombre de séances de sensibilisation
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**54**	D'ici 2025, des groupements d'artisans miniers légalement constitués dans 50% des localités d'EMAPE sont encadrés par l'administration minière et travaillent conformément aux dispositions légales en vigueur.	54.1: Former et encadrer continuellement les groupements des artisans miniers légalement constitués	Elevé	MM						Etat et PTF	364 000	201 474 000	Les groupements des artisans miniers légalement constitué sont formés et encadrés	• Nombre de formation reçu par les groupements d'artisans miniers

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**55**	D'ici 2025, les structures déconcentrées en charge du contrôle et suivi des activités d'EMAPE sont dotées de ressources humaines compétentes et de moyens matériels assorties de mesures d'intéressement conséquentes pour encadrer le secteur ;	55.1: Créer des structures de mines dans les départements où l'EMAPE est pratiquée	Elevé	MM						Etat	182 000	100 737 000	Des structures de mines sont créées dans les départements où l'EMAPE est pratiquée	• Nombre de structures de mines créés
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**55**	D'ici 2025, les structures déconcentrées en charge du contrôle et suivi des activités d'EMAPE sont dotées de ressources humaines compétentes et de moyens matériels assorties de	55.2: Equiper les structures déconcentrées en charge du contrôle et suivi des activités d'EMAPE en moyens matériels	Elevé	MM						Etat et PTF	273 000	151 105 500	Les structures déconcentrées en charge du contrôle et suivi des activités d'EMAPE sont équipées en moyens matériels	• Nombre d'équipements mis à la disposition des structures déconcentrées

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
		mesures d'intéressement conséquentes pour encadrer le secteur ;													
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**55**	D'ici 2025, les structures déconcentrées en charge du contrôle et suivi des activités d'EMAPE sont dotées de ressources humaines compétentes et de moyens matériels assorties de mesures d'intéressement conséquentes pour encadrer le secteur ;	55.3: Renforcer les capacités des structures déconcentrées en charge du contrôle et suivi des activités d'EMAPE en ressources humaines	Faible	MM						Etat et PTF	182 000	100 737 000	Les structures déconcentrées en charge du contrôle et suivi des activités d'EMAPE sont renforcés en ressources humaines	• Nombre de séances de formations des agents des structures déconcentrées en charge du contrôle • Nombre d'agents affectés • Nombre d'agents formés

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**55**	D'ici 2025, les structures déconcentrées en charge du contrôle et suivi des activités d'EMAPE sont dotées de ressources humaines compétentes et de moyens matériels assorties de mesures d'intéressement conséquentes pour encadrer le secteur ;	55.4: Soutenir financièrement les équipes en charge du contrôle et suivi des activités dans leurs missions d'encadrement du secteur de l'EMAPE	Elevé	MM						Etat et PTF	96 000	53 136 000	Les équipes en charge du contrôle et suivi des activités sont soutenues dans leurs missions d'encadrement du secteur de l'EMAPE	• Montant disponible pour les équipes de contrôle
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**56**	D'ici 2023, un régime de déclaration des techniques et méthodes utilisées dans la pratique de l'EMAPE est établi et rendu obligatoire sur l'ensemble du territoire national.	56.1: Informer et sensibiliser les détenteurs des autorisations sur la loi minière en générale et en particulier sur l'obligation de rapportage de leurs activités	Moyen	MM						Etat et PTF	27 500	15 221 250	Les détenteurs des autorisations sont sensibilisés sur la loi minière en générale et en particulier sur l'obligation de rapportage de leur activité	• Nombre de détenteurs des autorisations sensibilisés • Nombre de détenteurs des autorisations en règle

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**56**	D'ici 2023, un régime de déclaration des techniques et méthodes utilisées dans la pratique de l'EMAPE est établi et rendu obligatoire sur l'ensemble du territoire national.	56.2: Mener des missions de contrôle et de sanctions des détenteurs ne respectant pas la réglementation minière	Moyen	MM						Etat	36 500	20 202 750	Des missions de contrôle et de sanctions sont menées pour les détenteurs ne respectant pas la réglementation minière	• Nombre de missions de contrôle effectuées • Nombre de PV des contraventions distribuées • Nombre de contrevenants sanctionnés
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**57**	D'ici 2025, les mesures de contrôle des produits chimiques importés sont renforcées au niveau de tous les postes frontaliers après une formation adéquates des services compétents.	57.1: Elaborer des textes juridiques précisant les modalités d'importation, d'exportation, de transport, de contrôle et de gestion des produits chimiques	Moyen	MESUDD						Etat	13 000	7 195 500	Des textes juridiques précisant les modalités d'importation, d'exportation, de transport, de contrôle et de gestion des produits chimiques sont élaborés	• Nombre de textes juridiques élaborés

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**59**	D'ici 2022, mener une étude sur la chaine d'approvisionnement de l'or au Niger, y compris une analyse détaillée des flux financiers et les acteurs aussi bien formels qu'informels. D'ici 2021, mener une étude sur la chaine d'approvisionnement en mercure au Niger, y compris une analyse détaillée des flux financiers et les acteurs aussi bien formels qu'informels.	59.1 Réaliser une étude sur la chaine d'approvisionnement de l'or au Niger prenant en compte l'analyse détaillée des flux et les acteurs formels et informels	Moyen	MM						Etat et PTF	73 000	40 405 500	Une étude sur la chaine d'approvisionnement de l'or au Niger est élaborée	• Rapport d'étude disponible

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**60**	D'ici 2025, établir les systèmes de traçabilité et de certification de l'or pour 25% des acheteurs agrées faisant partie du programme d'achat aurifère étatique en toute conformité avec la norme de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) sur les obligations de devoir de diligence.	60.1: Instaurer un système de certification des producteurs et commerçants agréés du programme d'achat aurifère étatique conformément à la norme de l'OCDE sur le devoir de diligence	Moyen	MM, MI						Etat et PTF	136 500	75 552 750	Un système de certification producteurs et commerçants agréés du programme d'achat aurifère étatique en conformément à la norme de l'OCDE sur les obligations de devoir de diligence est mis en place	• Nombre de producteurs et commerçants agréés certifiés
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**61**	D'ici 2024, mettre en place un mécanisme de traçabilité financière aux fins d'assurer l'efficacité des mesures de rapatriement des fonds dans	61.1: Mener une campagne de sensibilisation à l'endroit des commerçants agréés d'or artisanal sur la nécessité de rapatriement des fonds dans les institutions	Elevé	MM						Etat et PTF	37 500	20 756 250	Les commerçants agréés d'or artisanal sont sensibilisés sur la nécessité de rapatriement des fonds dans les institutions financières agréées par l'Etat	• Nombre de sessions de sensibilisation réalisées

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
		les institutions financières agrées de la République du Niger, par les acheteurs agrées d'or artisanal.	financières agréées par l'Etat												
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**61**	D'ici 2024, mettre en place un mécanisme de traçabilité financière aux fins d'assurer l'efficacité des mesures de rapatriement des fonds dans les institutions financières agrées de la République de Niger, par les acheteurs agrées d'or artisanal.	61.2: Créer un cadre fonctionnel et indépendant pour l'identification et le rapatriement de tous les fonds dans les institutions financières agréées de l'Etat	Elevé	MM, MF, BCEAO						Etat	98 500	54 519 750	Un cadre fonctionnel et indépendant pour l'identification et le rapatriement de tous les fonds dans les institutions financières agréées de l'Etat est mis en place	• Statistiques des capitaux rapatriés

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**62**	D'ici 2024, Mettre en œuvre les mesures relatives aux sanctions imposées aux négociants en cas de contrebande de minéraux et aux agents de l'état ayant facilité la contrebande. Intensifier par la suite le contrôle des agents assermentés de l'état impliqués dans la perception des taxes et redevances sur l'or par la Commission nationale chargée de la lutte contre la corruption.	62.1: Elaborer un texte d'application (décret ou autre) statuant sur les sanctions imposées aux négociants en cas de contrebande de minéraux et aux agents de l'état ayant facilité la contrebande	Elevé	MM						Etat	18 500	10 239 750	Un texte d'application statuant sur les sanctions imposées aux négociants en cas de contrebande de minéraux et aux agents de l'état ayant facilité la contrebande	• Un texte juridique disponible • Nombre de textes diffusés

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**62**	D'ici 2024, Mettre en œuvre les mesures relatives aux sanctions imposées aux négociants en cas de contrebande de minéraux et aux agents de l'état ayant facilité la contrebande. Intensifier par la suite le contrôle des agents assermentés de l'état impliqués dans la perception des taxes et redevances sur l'or par la Commission nationale chargée de la lutte contre la corruption.	62.2: Diligenter des enquêtes afin d'identifier et sanctionner les négociants, contrebandiers et complices	Elevé	MM, HALCIA, MJ						Etat	86 500	47 877 750	Des enquêtes sont menées pour d'identifier et sanctionner les négociants, contrebandiers et complices	• Nombre d'enquêtes réalisées • Nombre de contrebandiers démasqués

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**63**	D'ici 2025, des unités opérationnelles des Forces de Défenses et Sécurité sont déployées dans 50% des localités d'EMAPE où les artisans miniers aurifères exercent de manière effective.	63.1: Créer des postes de sécurité au niveau des sites principaux EMAPE et déployer les FDS	Elevé	MI/SP/D/ACR						Etat	936 500	518 352 750	Des postes de sécurité sont créés au niveau des sites principaux EMAPE avec une présence des FDS	• Nombre de postes de sécurité créés
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**63**	D'ici 2025, des unités opérationnelles des Forces de Défenses et Sécurité sont déployées dans 50% des localités d'EMAPE où les artisans miniers aurifères exercent de manière effective.	63.2: Mener des missions de patrouilles régulières des FDS au niveau des sites satellites EMAPE	Elevé	MI/SP/D/ACR						Etat	991 000	548 518 500	Des patrouilles régulières des FDS sont menées au niveau des sites satellites EMAPE	• Nombre missions de patrouilles effectuées

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**65**	D'ici 2025, des établissements financiers et de microcrédits sont installés dans 50% des zones d'EMAPE pour réduire la circulation des fonds et accroitre le taux de bancarisation.	65.1: Encourager de manière intensive les structures de microfinance à s'installer dans les zones EMAPE	Moyen	MM						Etat et PTF	28 500	15 774 750	Les structures de microfinance sont encouragées à s'installer dans les zones EMAPE	• Nombre structures de microfinance installées dans les zones EMAPE
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**65**	D'ici 2025, des établissements financiers et de microcrédits sont installés dans 50% des zones d'EMAPE pour réduire la circulation des fonds et accroitre le taux de bancarisation.	65.2: Mener des actions de sensibilisation pour encourager les artisans miniers à épargner dans les structures de microfinance dans les zones EMAPE	Moyen	MM						Etat et PTF	57 500	31 826 250	Les artisans miniers sont sensibilisés à épargner dans les structures de microfinance dans les zones EMAPE	• Nombre d'artisans miniers formés • Nombre de sessions de sensibilisation réalisées • Nombre d'artisans miniers ayant des comptes bancaires

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**68**	D'ici 2025, mener des levées géophysiques aéroportées et une cartographie géologique et géochimique sur le terrain dans 75% des zones d'EMAPE du Niger aux fins de faciliter la parcellisation pour les artisans miniers aurifères.	68.1: réaliser des levées géophysiques aéroportées et une cartographie géologique et géochimique des zones aurifères	Faible	MM						Etat et PTF	673 000	372 505 500	Des levées géophysiques aéroportées, une cartographie géologique et géochimique des zones aurifères sont réalisées	• Taux (%) de couverture des sites cartographiés
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**75**	D'ici 2024, avec l'appui du Syndicat National des Artisans Miniers (SYNAMI), de l'administration territoriale et coutumière, recenser tous les artisans miniers couvrant les 100% des sites d'EMAPE connus du pays.	75.1: Recenser continuellement les artisans miniers de tous les sites EMAPE	Elevé	MM						Etat et PTF	189 500	104 888 250	les artisans miniers de tous les sites EMAPE sont recensés	• Nombre d'artisans miniers recensés

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**76**	D'ici 2025, informer, sensibiliser et accompagner les artisans miniers dans le processus d'acquisition des titres miniers artisanaux en vue de l'exercice légal de l'activité d'EMAPE	76.1: Imprimer et distribuer les fiches sur les procédures administratives pour l'acquisition des titres miniers	Elevé	MM						Etat	18 500	10 239 750	Des fiches sur les procédures administratives pour l'acquisition des titres miniers sont distribuées	• Nombre de fiches imprimées et distribuées
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**76**	D'ici 2025, informer, sensibiliser et accompagner les artisans miniers dans le processus d'acquisition des titres miniers artisanaux en vue de l'exercice légal de l'activité d'EMAPE	76.2: Informer/sensibiliser les artisans miniers sur les procédures d'acquisition des titres miniers	Elevé	MM						Etat et PTF	37 500	20 756 250	les groupements d'artisans miniers sont sur les procédures d'acquisition des titres miniers	• Nombre de sessions de sensibilisation réalisées • Nombre d'artisans miniers formés • Nombre de titres miniers délivrés

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**77**	D'ici 2027, cartographier l'utilisation des sols dans au moins 50% des zones d'EMAPE au Niger en vue de faciliter la distribution des sites miniers prolifiques aux artisans miniers	77.1: Mener une étude de Cartographie des sols prolifique à l'EMAPE	Elevé	MM						Etat et PTF	1 364 000	754 974 000	Une étude de Cartographie des sols prolifique à l'EMAPE est réalisée	• Carte disponible
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**77**	D'ici 2027, cartographier l'utilisation des sols dans au moins 50% des zones d'EMAPE au Niger en vue de faciliter la distribution des sites miniers prolifiques aux artisans miniers	77.2: Procéder à la création des zones dédiées	Moyen	MM						Etat	91 000	50 368 500	Les zones dédiées sont identifiées	• Nombre de titres octroyés
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**78**	D'ici 2025, recruter au moins 50 géologues qui seront formés à la géo-prospection avec un accent	78.1: Recruter et former 50 géologues pour le compte des structures déconcentrées du ministère en charge des mines	Moyen	MM						Etat et PTF	191 000	105 718 500	50 géologues pour le compte des structures déconcentrées du ministère en charge des mines sont recrutés et formés	• Nombre de géologues recrutés

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
		sur les gisements proches de la surface, et mis à la disposition des structures déconcentrées du ministère en charge des mines													• Nombre de formations effectuées

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**79**	D'ici 2027, élaborer un guide d'aide à la formalisation et aux bonnes pratiques pour les artisans miniers, y compris les informations concernant le nouveau Code Minier, l'établissement des zones d'orpaillage, l'acquisition des titres miniers, l'établissement des coopératives et autres structures minières, la santé et sécurité au travail, l'utilisation des produits chimiques, ainsi que le travail des femmes enceintes et des enfants ; et diffuser au	79.1: Elaborer et diffuser le guide d'aide à la formalisation et aux bonnes pratiques	Elevé	MM						Etat et PTF	91 000	50 368 500	Un guide d'aide à la formalisation et aux bonnes pratiques est élaboré et diffusé	• Guide disponible

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
		moins 5000 de ces guides parmi au moins 250 importants sites miniers artisanaux.													
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**80**	D'ici 2027, mettre à jour la base de données nationale du cadastre minier sur les gisements existants et les	80.1: Renforcer le service du cadastre minier en matériels informatique et logiciels	Elevé	MM						Etat et PTF	55 000	30 442 500	Le service du cadastre minier est renforcé en matériels informatique et logiciels	• Nombre d'équipements reçus

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
		sites alloués à l'activité d'EMAPE.													
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**80**	D'ici 2027, mettre à jour la base de données nationale du cadastre minier sur les gisements existants et les sites alloués à l'activité d'EMAPE.	80.2: Elaborer et mettre à jour régulièrement la base de données sur les gisements existants et les sites de l'EMAPE	Moyen	MM						Etat et PTF	27 500	15 221 250	La base de données sur les gisements existants et les sites de l'EMAPE est élaborée et gérée	• Base de données disponible et opérationnelle

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**81**	D'ici 2025, élaborer et exécuter un calendrier de formation des artisans miniers aurifères sur le processus de création des coopératives minières et autres structures de regroupement, la gouvernance démocratique des associations, l'égalité du genre et la gestion d'entreprise dans 50% des grands sites d'EMAPE connus du Niger.	81.1: Elaborer un manuel de formation destiné aux artisans miniers sur le processus de création des entités	Elevé	MM						Etat et PTF	27 500	15 221 250	un manuel de formation destiné aux artisans miniers sur le processus de création des entités est élaboré et mis à jour	• Un manuel disponible

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**81**	D'ici 2025, élaborer et exécuter un calendrier de formation des artisans miniers aurifères sur le processus de création des coopératives minières et autres structures de regroupement, la gouvernance démocratique des associations, l'égalité du genre et la gestion d'entreprise dans 50% des grands sites d'EMAPE connus du Niger.	81.2: Elaborer et mettre en œuvre le chronogramme de formation des artisans minier	Moyen	MM						Etat et PTF	12 000	6 642 000	Un chronogramme de formation des artisans miniers est élaboré	• Nombre de coopératives formées • Nombre des modules de formation élaborés

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**83**	D'ici 2025, former au moins 50 coopératives minières et/ou entités d'artisans miniers sur la gestion financière et les assister afin de mettre en place au moins 50 groupes d'épargnes solidaires et de crédits avec participation d'au moins 75% de femmes.	83.1: Organiser les artisans miniers en coopératives minières avec une participation effective des femmes	Elevé	MM						Etat	45 500	25 184 250	Les artisans miniers sont organisés en coopératives minières avec une participation effective des femmes	• Nombre coopératives créées • Nombre de femmes dans les coopératives
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**83**	D'ici 2025, former au moins 50 coopératives minières et/ou entités d'artisans miniers sur la gestion financière et les assister afin de mettre en place au moins 50 groupes d'épargnes	83.2: Former les coopératives minières sur la gestion financière et sur la vie associative	Elevé	MM						Etat et PTF	75 500	41 789 250	les coopératives minières sont formées sur la gestion financière et sur la vie associative	• Nombre de sessions de formations • Nombre de personnes formés • Nombre coopératives formés

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
		solidaires et de crédits avec participation d'au moins 75% de femmes.													
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**83**	D'ici 2025, former au moins 50 coopératives minières et/ou entités d'artisans miniers sur la gestion financière et les assister afin de mettre en place au moins 50 groupes d'épargnes solidaires et de crédits avec participation d'au moins 75% de femmes.	83.3: Assister les coopératives à mettre en place des groupes d'épargnes solidaires et de crédits	Elevé	MM						Etat	73 000	40 405 500	Les coopératives sont assistées pour la mise en place des groupes d'épargnes solidaires et de crédits	• Nombre coopératives disposant de compte d'épargne
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**84**	D'ici 2025, élaborer et diffuser la nouvelle procédure simplifiée d'EIES.	84.1: Sensibiliser et informer les artisans miniers et les entités sur les procédures des EIE	Elevé	MESUDD, MM						Etat et PTF	27 500	15 221 250	Les artisans miniers et les entités sont sensibilisés sur les procédures des EIE	• Nombre d'artisans miniers sensibilisés • Nombre de séances de sensibilisation

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**84**	D'ici 2025, élaborer et diffuser la nouvelle procédure simplifiée d'EIES.	84.2: Conduire une EIE Stratégique pour le secteur de l'EMAPE et adapté aux réalités actuelles	Elevé	MESUDD, MM						Etat	75 000	41 512 500	Une EIE stratégique pour le secteur de l'EMAPE est élaboré	• Nombre de rapport disponible • Etude validée •
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**84**	D'ici 2025, élaborer et diffuser la nouvelle procédure simplifiée d'EIES.	84.3: Diffuser et vulgariser la nouvelle procédure simplifiée d'EIE	Elevé	MESUDD, MM						Etat et PTF	30 000	16 605 000	La nouvelle procédure simplifiée d'EIE Stratégique est diffusée	• Nombre d'exemplaires d'EIE Stratégique diffusés • Nombre d'entité d'orpailleurs informé de cette sur la nouvelle procédure
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**85**	D'ici 2025, s'assurer qu'au moins 15 coopératives d'EMAPE de l'or ont des comptes bancaires dans des institutions financières dans leurs régions d'origine et qu'au moins 10 coopératives ont accédé à des micro-crédits pour la réalisation	85.1: Encadrer les coopératives d'EMAPE	Elevé	MM						Etat et PTF	191 000	105 718 500	les coopératives d'EMAPE sont encadrées et ont un accès au micro crédits	• Nombre de coopératives encadrées • Nombre de coopératives ayant un compte bancaire

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
		d'activités diversifiées dans lesdites zones d'EMAPE.													
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**86**	D'ici 2025, un système de certification des sites d'EMAPE de l'or n'utilisant plus le mercure est mis en place et au moins 5 % des sites d'EMAPE de l'or du Niger y sont inscrits.	86.1: Mettre en place un système national de certification des sites EMAPE de l'or n'utilisant plus le mercure	Faible	MM, MI						Etat et PTF	95 000	52 582 500	Un système national de certification des sites EMAPE de l'or n'utilisant plus le mercure est mis en place	• Procédures d'acquisition du certificat disponible
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**86**	D'ici 2025, un système de certification des sites d'EMAPE de l'or n'utilisant plus le mercure est mis en place et au moins 5 % des sites d'EMAPE de l'or du Niger y sont inscrits.	86.2: Mener des séances de sensibilisation/information sur le mécanisme et les avantages de la certification des sites EMAPE de l'or n'utilisant plus le mercure	Faible	MM, MI						Etat et PTF	37 500	20 756 250	Les sites EMAPE sont sensibilisés sur le mécanisme et les avantages de la certification des sites EMAPE de l'or n'utilisant plus le mercure	• Nombre de sessions de sensibilisation • Nombre de sites EMAPE sensibilisés

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	**86**	D'ici 2025, un système de certification des sites d'EMAPE de l'or n'utilisant plus le mercure est mis en place et au moins 5 % des sites d'EMAPE de l'or du Niger y sont inscrits.	86.3: Mener des missions d'identification et d'octroi de certificat aux sites EMAPE de l'or n'utilisant plus le mercure	Faible	MM, MI						Etat et PTF	95 500	52 859 250	Des missions d'identification et d'octroi de certificat aux sites EMAPE de l'or n'utilisant plus le mercure sont menées	• Nombre de sites EMAPE certifiés
Montant Stratégie (Dollar US)												**9 621 800**	**5 325 666 300**		
Stratégie pour promouvoir la réduction des émissions et rejets de mercure	**2**	D'ici 2023, l'administration des mines élabore et met en œuvre une directive pour présenter les méthodes de travail dans les mines artisanales	2.1: Mettre à jour les textes juridiques précisant les méthodes de travail dans les mines artisanales	Elevé	MM						Etat	21 000	11 623 500	Les textes juridiques précisant les méthodes de travail dans les mines artisanales sont mis à jour	• Nombre de textes juridiques mis à jour prenant en compte les méthodes de travail dans les mines artisanales
Stratégie pour promouvoir la réduction des émissions et rejets de mercure	**2**	D'ici 2023, l'administration des mines élabore et met en œuvre une directive pour présenter les méthodes de	2.2: Vulgariser les textes juridiques précisant les méthodes de travail dans les mines artisanales	Elevé	MM						Etat	27 500	15 221 250	les textes juridiques précisant les méthodes de travail dans les mines artisanales sont vulgarisés	• Nombre de séances sensibilisation réalisées • Nombre de textes précisant les méthodes de

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
		travail dans les mines artisanales													travail dans les mines artisanales vulgarisés
Stratégie pour promouvoir la réduction des émissions et rejets de mercure	**3**	D'ici 2025, 50% des artisans miniers adoptent des pratiques favorables à la protection de leur santé dans la pratique de l'orpaillage	3.1: Inciter les artisans miniers à porter les EPI	Elevé	MSP, MM						Etat et PTF	38 500	21 309 750	Les artisans miniers portent les EPI	• Nombre ou proportion (%) d'artisans miniers portant les EPI • Nombre de séances de formations et sensibilisation effectuées
Stratégie pour promouvoir la réduction des émissions et rejets de mercure	**3**	D'ici 2025, 50% des artisans miniers adoptent des pratiques favorables à la protection de leur santé dans la pratique de l'orpaillage	3.2: Sensibiliser et informer les artisans miniers sur les dangers liés aux pratiques de l'orpaillage sans protection	Elevé	MSP, MM						Etat et PTF	38 500	21 309 750	les artisans miniers sur les dangers liés aux pratiques de l'orpaillage sans protection sont informés et sensibilisés	• Nombre de séances de sensibilisation effectuées • Nombre ou proportion d'artisans miniers sensibilisés et informés

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie pour promouvoir la réduction des émissions et rejets de mercure	**4**	D'ici 2022, les structures chargées de l'encadrement des artisans miniers sont identifiées et dotées de moyens d'intervention sur l'étendue du territoire.	4.1 : Identifier les structures d'encadrement spécialisées	Elevé	MM						Etat et PTF	30 000	16 605 000	Les structures d'encadrement spécialisées sont identifiées	• Nombre de structures d'encadrement identifiées
Stratégie pour promouvoir la réduction des émissions et rejets de mercure	**4**	D'ici 2022, les structures chargées de l'encadrement des artisans miniers sont identifiées et dotées de moyens d'intervention sur l'étendue du territoire.	4.2 : Identifier les sites EMAPE d'intervention prioritaires pour concentrer les efforts de réduction du mercure	Elevé	MM, SOPAMIN						Etat et PTF	73 000	40 405 500	Les sites EMAPE d'intervention prioritaires pour concentrer les efforts de réduction du mercure sont identifiés	• Nombre de sites EMAPE d'intervention prioritaires identifiés
Stratégie pour promouvoir la réduction des émissions et rejets de mercure	**4**	D'ici 2022, les structures chargées de l'encadrement des artisans miniers sont identifiées et dotées de moyens	4.3 : Former les structures d'encadrement	Elevé	MM, SOPAMIN						Etat et PTF	85 000	47 047 500	Les structures d'encadrement sont formées	• Nombre de formations effectuées • Nombre de formateurs formés

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
		d'intervention sur l'étendue du territoire.													
Stratégie pour promouvoir la réduction des émissions et rejets de mercure	**4**	D'ici 2022, les structures chargées de l'encadrement des artisans miniers sont identifiées et dotées de moyens d'intervention sur l'étendue du territoire.	4.4 : Equiper les structures en matériels adéquats	Elevé	MM, SOPAMIN						Etat et PTF	673 000	372 505 500	Les structures d'encadrement sont équipées en matériels adéquats	• Nombre de structures dotées en équipements • Nombre des équipements adéquats fournis
Stratégie pour promouvoir la réduction des émissions et rejets de mercure	**4**	D'ici 2022, les structures chargées de l'encadrement des artisans miniers sont identifiées et dotées de moyens d'intervention sur l'étendue du territoire.	4.5 : Créer des centres d'encadrement dédiés aux meilleures pratiques sur les sites EMAPE	Elevé	MM						Etat et PTF	464 000	256 824 000	Des centres d'encadrement dédiés aux meilleures pratiques sur les sites EMAPE sont crées	• Nombre de centres d'encadrement créés

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie pour promouvoir la réduction des émissions et rejets de mercure	**5**	D'ici 2024, un programme de formation périodique destiné aux artisans miniers sur les techniques d'orpaillage sans mercure est conçu et mis en œuvre sur l'étendue du territoire.	5.1: Mener une évaluation des besoins sur la capacité technique réduisant l'utilisation du mercure en vue d'identifier les difficultés et les obstacles à leur mise œuvre effective	Elevé	MM						Etat et PTF	165 000	91 327 500	Une évaluation des besoins sur la capacité technique réduisant l'utilisation du mercure en vue d'identifier les difficultés et les obstacles à leur mise œuvre effective est réalisée	• Nombre de besoins techniques identifiées • Rapport d'évaluation disponible
Stratégie pour promouvoir la réduction des émissions et rejets de mercure	**5**	D'ici 2024, un programme de formation périodique destiné aux artisans miniers sur les techniques d'orpaillage sans mercure est conçu et mis en œuvre sur l'étendue du territoire.	5.2 : Elaborer et vulgariser un manuel de formation destinée aux artisans miniers	Elevé	MM, MESUDD						Etat et PTF	56 000	30 996 000	Un manuel de formation destiné aux artisans miniers élaboré et vulgarisé	• Manuel élaboré • Nombre d'exemplaires diffusés
Stratégie pour promouvoir la réduction des émissions et rejets de mercure	**5**	D'ici 2024, un programme de formation périodique	5.3 : Elaborer et vulgariser un recueil des techniques	Elevé	MM, MESUDD						Etat et PTF	65 000	35 977 500	Un recueil des techniques d'orpaillage sans	• Recueil disponible

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
		destiné aux artisans miniers sur les techniques d'orpaillage sans mercure est conçu et mis en œuvre sur l'étendue du territoire.	d'orpaillage sans mercure											mercure élaboré et vulgarisé	• Nombre d'exemplaires diffusés
Stratégie pour promouvoir la réduction des émissions et rejets de mercure	**5**	D'ici 2024, un programme de formation périodique destiné aux artisans miniers sur les techniques d'orpaillage sans mercure est conçu et mis en œuvre sur l'étendue du territoire.	5.4 : Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation destiné aux artisans miniers sur les techniques d'orpaillage sans mercure	Elevé	MM						Etat et PTF	150 000	83 025 000	Un plan de formation destiné aux artisans miniers sur les techniques d'orpaillage sans mercure est élaboré et mis en œuvre	• Nombre Plan de formation élaboré • Nombre de séances de formation réalisées à l'intention des artisans miniers • Nombre d'artisans miniers formés sur les techniques d'orpaillage sans mercure
Stratégie pour promouvoir la réduction des émissions et rejets de mercure	**8**	D'ici 2022, les communautés des zones d'EMAPE sont sensibilisées sur les risques et dangers liés à l'usage du	8.1 : Organiser des séries de sensibilisation pour les commerçants importateurs, revendeurs et manipulateurs du mercure	Moyen	MM, MESUDD						Etat et PTF	85 000	47 047 500	Les commerçants importateurs, revendeurs et manipulateurs du mercure sont sensibilisés	• Nombre de séances de sensibilisation organisées à l'intention des commerçants, revendeurs, et manipulateurs

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
		mercure et mieux informées des méthodes d'extraction sans ou avec moins de mercure													• Nombre de catégories d'acteurs touchés
Stratégie pour promouvoir la réduction des émissions et rejets de mercure	**8**	D'ici 2022, les communautés des zones d'EMAPE sont sensibilisées sur les risques et dangers liés à l'usage du mercure et mieux informées des méthodes d'extraction sans ou avec moins de mercure	8.2 : Organiser des séances de d'information/sensibilisation à l'endroit des communautés sur les méthodes d'extraction sans ou avec moins de mercure	Elevé	MM, MESUDD						Etat et PTF	355 000	196 492 500	Les communautés des zones EMAPE sont informés et sensibilisés sur les méthodes d'extraction sans ou avec moins de mercure	• Nombre de séances d'information/ sensibilisation organisées à l'intention des communautés sur les méthodes d'extraction sans ou avec moins de mercure • Nombre de communautés informées et sensibilisées

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie pour promouvoir la réduction des émissions et rejets de mercure	**11**	D'ici 2025, la quantité de mercure utilisée dans l'EMAPE est réduite de 50%, 75% en 2027 et 100% en 2030 »	11.1: Fournir une assistance technique aux artisans miniers et les mines à petites échelles sur les opérations d'extraction et de concentration appropriée en mettant l'accent sur la réduction du mercure ou des procédés de technologie sans mercure	Elevé	MM, MESUDD						Etat et PTF	464 000	256 824 000	Une assistance technique mettant l'accent sur la réduction du mercure ou sur les procédés de technologie sans mercure est fournie aux artisans miniers	• Nombre de meilleures techniques adoptées • Nombre d'équipements utilisant moins de mercure ou sans mercure fournis
Montant Stratégie (Dollar US)												**2 790 500**	**1 544 541 750**		
Stratégie visant à gérer le commerce du mercure et à empêcher son détournement	**12**	D'ici 2023, les orpailleurs étrangers sont recensés, suivis et contrôlés dans leurs pratiques	12.1 : Recenser les orpailleurs des sites d'EMAPE à effectuer un suivi des quantités de mercure utilisées par les orpailleurs étrangers dans leurs pratiques ainsi que leurs activités connexes	Elevé	MM, MESUDD						Etat et PTF	75 000	41 512 500	La liste des orpailleurs étrangers de chaque site est établie ; une procédure de suivi et contrôle des orpailleurs étrangers est élaborée ; les quantités de	• Nombre des orpailleurs recensés et suivis • Nombre des pratiques utilisées

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
														mercure utilisées sont connues	• Registre des quantités de mercure utilisé
Stratégie visant à gérer le commerce du mercure et à empêcher son détournement	**12**	D'ici 2023, les orpailleurs étrangers sont recensés, suivis et contrôlés dans leurs pratiques	12.2 : Mettre en place des « brigades mobiles » sur les sites pour mieux surveiller l'entrée et la circulation du mercure	Elevé	MM, MESUDD, MI						Etat et PTF	180 000	99 630 000	Les brigades mobiles sont mises en place et sont fonctionnels à tous les postes frontaliers avec un cahier de charge bien précis	• Nombre de brigades créées et fonctionnelles
Stratégie visant à gérer le commerce du mercure et à empêcher son détournement	**57**	D'ici 2025, les mesures de contrôle des produits chimiques importés sont renforcées au niveau de tous les postes frontaliers après une formation adéquates des services compétents.	57.1: Mener une étude sur les importations du mercure et des produits chimiques utilisés dans l'EMAPE	Elevé	MM, MESUDD						Etat et PTF	8 000	4 428 000	Le rapport de l'étude est disponible ; les agents chargés du contrôle sont formés	• Nombre de rapport d'étude sur les importations de produits chimiques • Nombre des sessions de formation des agents des postes frontaliers ; • Nombre de rapports de saisie des produits chimiques frauduleux ;

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
															• Quantité des produits chimiques frauduleux détruits
Stratégie visant à gérer le commerce du mercure et à empêcher son détournement	**57**	D'ici 2025, les mesures de contrôle des produits chimiques importés sont renforcées au niveau de tous les postes frontaliers après une formation adéquates des services compétents.	57.2: Organiser des ateliers de formations à l'endroit des agents du contrôle des produits chimiques sur les risques et dangers liés à l'utilisation du mercure	Elevé	MM, MESUDD, MF						Etat et PTF	50 000	27 675 000	Les modules de formations sont élaborés ; Les agents du contrôle sont formés	• Nombre des ateliers de formation organisés formations à l'endroit des agents du contrôle des produits chimiques ;
Stratégie visant à gérer le commerce du mercure et à empêcher son détournement	**57**	D'ici 2025, les mesures de contrôle des produits chimiques importés sont renforcées au niveau de tous les postes frontaliers après une formation adéquates des services compétents.	57.3: Equiper et former les agents des postes de contrôle des frontières en matériels de détection du mercure	Elevé	MM, MESUDD, MF						Etat et PTF	290 000	160 515 000	Equipements de détection du mercure acquis ; les agents des postes de contrôle sont formés sur leur utilisation	• Nombre de matériels disponible sur chaque poste frontalier ; • Nombre de formation des agents à la détection du mercure ; • Quantité de mercure saisi

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à gérer le commerce du mercure et à empêcher son détournement	**57**	D'ici 2025, les mesures de contrôle des produits chimiques importés sont renforcées au niveau de tous les postes frontaliers après une formation adéquate des services compétents	57.4: Gérer les produits chimiques saisis conformément aux dispositions des conventions y relatives	Moyen	MESUDD, MF						Etat et PTF	590 000	326 565 000	Les produits chimiques saisis sont bien gérés	• Centre de stockage temporaire créé • Nombre de procédures de stockage appliquées • Nombre de rapports périodiques des responsables des centres de stockage
Stratégie visant à gérer le commerce du mercure et à empêcher son détournement	**59**	D'ici 2022, mener une étude sur la chaine d'approvisionnement en mercure au Niger, y compris une analyse détaillée des flux financiers et les acteurs aussi bien formels qu'informels.	59.1: Réaliser une étude détaillée sur la chaine d'approvisionnement du mercure au Niger prenant en compte l'analyse détaillée des flux et les acteurs formels et informels	Elevé	MM, MESUDD						Etat et PTF	50 000	27 675 000	Le rapport de l'étude sur la chaine d'approvisionnement du mercure est disponible ; les flux financiers et les acteurs sont présentés et bien détaillés dans le rapport de l'étude ; Maitrise de la variation de flux financiers ; les acteurs formels et informels identifiés	• Nombre de rapport d'étude sur les flux de mercure • Nombre des acteurs impliqués dans la distribution du mercure dans les zones d'EMAPE

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à gérer le commerce du mercure et à empêcher son détournement	**66**	D'ici 2027, accroître les moyens de payements électroniques de l'or auprès de 50% des artisans miniers dans 50% des zones d'EMAPE du pays	66.1: Sensibiliser les orpailleurs sur les avantages des moyens de payement électroniques	Moyen	MM, MF, OSC (SYNAMI, AFSIEN,...)						Etat et PTF	50 000	27 675 000	Système de payement électronique fonctionnel mis en place ; Manuel de sensibilisation élaboré	• Nombre des sessions de sensibilisation aux bienfaits de l'usage des moyens de payements électroniques
Stratégie visant à gérer le commerce du mercure et à empêcher son détournement	**66**	D'ici 2027, accroître les moyens de payements électroniques de l'or auprès de 50% des artisans miniers dans 50% des zones d'EMAPE du pays	66.2: Assister les artisans miniers à créer les comptes bancaires individuelles et les former à l'utilisation des cartes électroniques	Moyen	MM, MF, OSC (SYNAMI, AFSIEN,...)						Etat et PTF	50 000	27 675 000	Les artisans miniers sont assistés et accompagnés pour un système de bancarisation effectif du secteur de l'EMAPE	• Nombre des sessions de formation des artisans miniers formés sur l'utilisation des cartes électroniques; • Nombre de comptes bancaires individuels ouverts

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à gérer le commerce du mercure et à empêcher son détournement	**66**	D'ici 2025, promouvoir l'aménagement des voies d'accès aux sites dans 50% des zones d'EMAPE du pays.	67.1: Construire des pistes d'accès à certains grands sites EMAPE	Elevé	Meq						Etat et PTF	1 500 000	830 250 000	L'accès aux sites principaux d'EMAPE est facilité par la construction des sites	• Nombres de pistes construites et praticables
Montant Stratégie (Dollar US)												**2 843 000**	**1 573 600 500**		
Stratégie visant à impliquer les parties prenantes dans la mise en œuvre et l'amélioration continue du plan d'action national	**58**	D'ici 2023, un mécanisme efficient de coordination des entités gouvernementales et non gouvernementales est établi pour parvenir à une meilleure gestion du secteur de l'EMAPE sur le terrain.	58.1: Créer un cadre d'Echanges fonctionnel au niveau Central et régional sur la gestion du secteur de l'EMAPE incluant tous les acteurs du domaine	Moyen	MM, MSP, MESUDD, OSC (SYNAMI, AFSIEN,...)						Etat et PTF	200 000	110 700 000	Le cadre d'Echanges fonctionnel est créé au niveau Central et régional sur la gestion du secteur de l'EMAPE incluant tous les acteurs du domaine	• Nombre de texte création du cadre validé • Nombre de réunions du cadre d'échanges
Montant Stratégie (Dollar US)												**200 000**	**110 700 000**		

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie de santé publique relative à l'exposition au mercure des mineurs et leurs communautés	**1**	D'ici 2023, les autorités sanitaires et celles en charge du travail ainsi que leurs partenaires s'impliquent dans la protection de la santé des orpailleurs	1.1 : Organiser un forum de communication et de sensibilisation des autorités sanitaires, celles en charge du travail ainsi que les partenaires dans la protection de la santé des orpailleurs	Elevé	MSP						Etat et PTF	50 000	27 675 000	Le forum de communication et de sensibilisation organisé	• Nombre de personnel sanitaire sensibilisé • Nombre de partenaires sensibilisés, • Nombre de modules de la communication
Stratégie de santé publique relative à l'exposition au mercure des mineurs et leurs communautés	**1**	D'ici 2023, les autorités sanitaires et celles en charge du travail ainsi que leurs partenaires s'impliquent dans la protection de la santé des orpailleurs	1.2 : Créer un cadre de concertation fonctionnel entre les différents acteurs ou parties prenantes	Elevé	MSP;MESUDD						Etat et PTF	50 000	27 675 000	Un cadre de concertation fonctionnel est créé	• Texte légal créant le cadre de concertation • Nombre de rapports des réunions tenues
Stratégie de santé publique relative à l'exposition au	**1**	D'ici 2023, les autorités sanitaires et	1.3: Elaborer les modules de formation des	Elevé	MSP						Etat et PTF	20 000	11 070 000	Le module de formation des artisans miniers	• Cahier de charge du curriculum à développer

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
mercure des mineurs et leurs communautés		celles en charge du travail ainsi que leurs partenaires s'impliquent dans la protection de la santé des orpailleurs	artisans miniers des zones EMAPE sur le secourisme											des zones EMAPE sur le secourisme est élaboré et validé	• Nombre de contrat pour élaborer les modules de formation • Nombre de modules de formation élaboré
Stratégie de santé publique relative à l'exposition au mercure des mineurs et leurs communautés	**1**	D'ici 2023, les autorités sanitaires et celles en charge du travail ainsi que leurs partenaires s'impliquent dans la protection de la santé des orpailleurs	1.4: Former les artisans miniers des zones EMAPE sur le secourisme	Elevé	MSP						Etat et PTF	50 000	27 675 000	Les artisans miniers des zones EMAPE sont formés sur le secourisme	• Nombre de PV des sessions de formation • Nombre d'artisans miniers des zones EMAPE, formés sur le secourisme
Stratégie de santé publique relative à l'exposition au mercure des mineurs et leurs communautés	**37**	D'ici 2023, un plan d'intervention en santé publique destiné aux zones d'EMAPE est élaboré et mis en œuvre sur l'ensemble	37.1: Elaborer un plan d'intervention en santé publique destiné aux zones d'EMAPE	Elevé	MSP						Etat et PTF	75 000	41 512 500	Le plan d'intervention en santé publique destiné aux zones EMAPE est élaboré	• Contrat du consultant recruté pour élaborer le plan d'intervention

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
		du territoire. Ledit plan comprendra : (i) les activités promotionnelles sur l'amélioration de l'accessibilité en EAH, de l'hygiène de vie et de la nutrition ; (ii) la surveillance sanitaire pour la prévention des épidémies ; et (iii) la prise en charge particulière des personnes en situation d'extrême pauvreté.													• Document contenant le Plan d'intervention élaboré

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie de santé publique relative à l'exposition au mercure des mineurs et leurs communautés	**37**	D'ici 2023, un plan d'intervention en santé publique destiné aux zones d'EMAPE est élaboré et mis en œuvre sur l'ensemble du territoire. Ledit plan comprendra : (i) les activités promotionnelles sur l'amélioration de l'accessibilité en EAH, de l'hygiène de vie et de la nutrition ; (ii) la surveillance sanitaire pour la prévention des épidémies ; et (iii) la prise en charge particulière des personnes en situation d'extrême pauvreté.	37.2: Mettre en œuvre les activités prévues par le plan d'intervention de santé publique	Elevé	MSP						Etat et PTF	1 000 000	553 500 000	Les activités du plan sont mises en œuvre	• Nombre d'activités mises en œuvre • Niveau de mise en œuvre des activités

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie de santé publique relative à l'exposition au mercure des mineurs et leurs communautés	**38**	D'ici 2023, des soins de santé continus et appropriés sont fournis aux orpailleurs et à leurs familles dans les 50% des centres de santé des régions d'EMAPE du Niger.	38.1 : Construire au niveau des sites d'orpaillage principaux une structure de santé (CSI de type II)	Elevé	MSP						Etat et PTF	2 175 000	1 203 862 500	une structure de santé est construite au niveau de chaque site principal d'orpaillage	• Nombre de structures de santé construites
Stratégie de santé publique relative à l'exposition au mercure des mineurs et leurs communautés	**38**	D'ici 2023, des soins de santé continus et appropriés sont fournis aux orpailleurs et à leurs familles dans les 50% des centres de santé des régions d'EMAPE du Niger.	38.2: Créer et opérationnaliser les équipes mobiles de santé au niveau des sites d'orpaillage ne disposant pas de formation sanitaire	Elevé	MSP						Etat et PTF	100 000	55 350 000	Les équipes mobiles de santé sont opérationnelles au niveau des sites d'orpaillages	• Nombre d'équipes mobiles de santé opérationnelles au niveau des sites d'orpaillage
Stratégie de santé publique relative à l'exposition au mercure des mineurs et leurs communautés	**38**	D'ici 2023, des soins de santé continus et appropriés sont fournis aux orpailleurs et à	38.3 : Doter les centres de santé existant en équipements pour la prise en charge	Elevé	MSP						Etat et PTF	560 000	309 960 000	Les centres de santé existant équipés assurent la prise en charge correcte des malades	• Nombre de centres de santé existant équipés pour la prise en charge correcte des malades ;

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
		leurs familles dans les 50% des centres de santé des régions d'EMAPE du Niger.	correcte des malades												• Registre de soins et de prise en charge des orpailleurs • Nombre de malade pris en charge correctement • Nombre d' orpailleurs ayant reçus des soins de santé
Stratégie de santé publique relative à l'exposition au mercure des mineurs et leurs communautés	**39**	D'ici 2025, des informations servant d'aide à la décision sur l'état de santé des orpailleurs et de leurs familles dans les principales régions d'EMAPE du Niger sont compilées pour actualiser et affiner le plan d'intervention.	39.1. Réviser et valider les outils de collecte des données et de surveillance sanitaire prenant en compte les risques et impacts sanitaires de l'orpaillage	Moyen	MSP,MESUDD						Etat et PTF	30 000	16 605 000	Des outils de collectes des données et de surveillance sanitaire prenant en compte les risques et impacts sanitaires de l'orpaillage sont révisés et validés	• Nombre d'outils de collecte des données et de surveillance sanitaire prenant en compte les risques et impacts sanitaires de l'orpaillage validés disponibles

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie de santé publique relative à l'exposition au mercure des mineurs et leurs communautés	**39**	D'ici 2025, des informations servant d'aide à la décision sur l'état de santé des orpailleurs et de leurs familles dans les principales régions d'EMAPE du Niger sont compilées pour actualiser et affiner le plan d'intervention.	39.2. Multiplier les outils de collecte des données et de surveillance sanitaire prenant en compte les risques et impacts sanitaires de l'orpaillage	Moyen	MSP						Etat et PTF	40 000	22 140 000	Les outils de collectes des données et de surveillance sanitaire prenant en compte les risques et impacts sanitaires de l'orpaillage sont multipliés	• Nombre d'outils de collecte des données et de surveillance sanitaire
Stratégie de santé publique relative à l'exposition au mercure des mineurs et leurs communautés	**39**	D'ici 2025, des informations servant d'aide à la décision sur l'état de santé des orpailleurs et de leurs familles dans les principales régions d'EMAPE du Niger sont compilées pour actualiser et affiner le plan d'intervention.	39.3. Mettre en place un système de collecte, d'analyse et de partage des données sanitaires liées à l'orpaillage	Moyen	MSP						Etat et PTF	45 000	24 907 500	Un système de collecte, d'analyse et de partage des données sanitaires liées à l'orpaillage est mis en place	• Nombre de bulletins distribués • Nombre de réunions tenues, • Nombre de rapports issus de traitement des données disponibles

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie de santé publique relative à l'exposition au mercure des mineurs et leurs communautés	**40**	D'ici 2023, un mécanisme de partage des informations et d'écoute est mis en place dans les régions d'EMAPE de l'or avec des résultats tangibles.	40.1: Renforcer le dispositif de partage d'information et d'écoute du niveau local au niveau central sur la santé des communautés vivants sur les sites EMAPE	Elevé	MSP						Etat et PTF	35 000	19 372 500	Un dispositif de partage d'information et d'écoute du niveau local au niveau central sur la santé des communautés vivants sur les sites EMAPE est opérationnel	• Nombre de dispositifs de partage d'information et d'écoute du niveau local au niveau central sur la santé des communautés vivants sur les sites EMAPE renforcés
Stratégie de santé publique relative à l'exposition au mercure des mineurs et leurs communautés	**40**	D'ici 2023, un mécanisme de partage des informations et d'écoute est mis en place dans les régions d'EMAPE de l'or avec des résultats tangibles.	40.2: Former les membres du dispositif sur le mécanisme de partage d'informations	Elevé	MSP						Etat et PTF	20 000	11 070 000	Les membres du dispositif sur le mécanisme de partage d'informations sont formés	• Nombre de rapports des sessions de formation • Nombre de membres formés • • Nombre de membres actifs
Stratégie de santé publique relative à l'exposition au mercure des	**41**	D'ici 2024, les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles	41.1: Renforcer les centres de santé des zones EMAPE en ressources humaines en	Moyen	MSP						Etat	0	0	Les centres de santé des zones EMAPE sont renforcés en ressources	• Nombre de centres de santé des zones EMAPE renforcés en ressources humaines

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
mineurs et leurs communautés		du personnel médical de 50% des sites d'EMAPE sont renforcées en vue d'une prise en charge des pathologies liées à a pratique de l'EMAPE	quantité et en qualité											humaines en quantité et en qualité	• Nombre d'agents diplômés affectés dans la zone EMAPE
Stratégie de santé publique relative à l'exposition au mercure des mineurs et leurs communautés	**41**	D'ici 2024, les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles du personnel médical de 50% des sites d'EMAPE sont renforcées en vue d'une prise en charge des pathologies liées à a pratique de l'EMAPE	41.2: Former le personnel de soins sur la prise en charge des pathologies liées au métier de l'orpaillage	Moyen	MSP						Etat et PTF	80 000	44 280 000	Le personnel de soins est formé sur la prise en charge des pathologies liées au métier de l'orpaillage	• Nombre d'agents de soins formés sur la prise en charge des pathologies liées au métier de l'orpaillage
Stratégie de santé publique relative à l'exposition au mercure des	**41**	D'ici 2024, les capacités institutionnelles, techniques et	41.3: Renforcer les capacités des équipes foraines de	Moyen	MSP						Etat et PTF	500 000	276 750 000	Les capacités des équipes foraines de santé sont renforcées	• Nombre d'équipes foraines de santé renforcées en matériels médicaux

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
mineurs et leurs communautés		opérationnelles du personnel médical de 50% des sites d'EMAPE sont renforcées en vue d'une prise en charge des pathologies liées à a pratique de l'EMAPE	santé en matériels médicaux											en matériels médicaux	• Nombre et qualité d'équipements fournis
Stratégie de santé publique relative à l'exposition au mercure des mineurs et leurs communautés	**41**	D'ici 2024, les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles du personnel médical de 50% des sites d'EMAPE sont renforcées en vue d'une prise en charge des pathologies liées à a pratique de l'EMAPE	41.4: Equiper les CSI des sites principaux en matériels médicaux	Moyen	MSP						Etat et PTF	500 000	276 750 000	Les CSI des sites principaux sont équipés en matériels médicaux	• Nombre de CSI des sites principaux équipés en matériels médicaux • Nombre d'infrastructures d'équipements adéquats au niveau de la zone EMAPE

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie de santé publique relative à l'exposition au mercure des mineurs et leurs communautés	**42**	D'ici 2025, un centre antipoison est créé et rendu opérationnel pour intervenir en cas d'intoxication aigue au mercure et autres produits chimiques dangereux	42.1: Prendre un texte juridique portant création, attribution, organisation et fonctionnement d'un centre antipoison et des antennes régionales	Moyen	MSP						Etat et PTF	5 000	2 767 500	Un texte juridique portant création, attribution, organisation et fonctionnement d'un centre antipoison et des antennes régionales est pris	• Nombre de textes juridiques portant création, attribution, organisation et fonctionnement d'un centre antipoison et des antennes régionales
Stratégie de santé publique relative à l'exposition au mercure des mineurs et leurs communautés	**42**	D'ici 2025, un centre antipoison est créé et rendu opérationnel pour intervenir en cas d'intoxication aigue au mercure et autres produits chimiques dangereux	42.2. Construire des locaux du centre antipoison et ses antennes régionales	Moyen	MSP						Etat et PTF	1 480 000	819 180 000	Les locaux du centre antipoison sont construits	• Bâtiment disponible

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie de santé publique relative à l'exposition au mercure des mineurs et leurs communautés	**42**	D'ici 2025, un centre antipoison est créé et rendu opérationnel pour intervenir en cas d'intoxication aigue au mercure et autres produits chimiques dangereux	42.3: Equiper toutes les unités du centre antipoison (unité de toxicovigilance et pharmacovigilance, unité de réponse téléphonique, unité de laboratoire)	Moyen	MSP						Etat et PTF	980 000	542 430 000	Les unités du centre antipoison (unité de toxicovigilance et pharmacovigilance, unité de réponse téléphonique, unité de laboratoire) sont équipées	• Nombre d'unités du centre antipoison (unité de toxicovigilance et pharmacovigilance, unité de réponse téléphonique, unité de laboratoire) équipées • Nombre et qualité des équipements fournis
Stratégie de santé publique relative à l'exposition au mercure des mineurs et leurs communautés	**42**	D'ici 2025, un centre antipoison est créé et rendu opérationnel pour intervenir en cas d'intoxication aigue au mercure et autres produits chimiques dangereux	42.4. Former le personnel du centre anti poison	Moyen	MSP						Etat et PTF	90 000	49 815 000	Le personnel du centre anti poison est formé	• Nombre d'agents formés ; • Nombre de formations effectuées
Montant Stratégie (Dollar US)												**7 885 000**	**4 364 347 500**		•

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**14**	D'ici 2023, la mise en œuvre du programme de sensibilisation à la scolarisation des enfants est adaptée aux réalités de l'ensemble des régions d'EMAPE	14.1: Etablir et mettre en œuvre un programme pédagogique de formation des enseignant des sites EMAPE	Moyen	MEP/A/PLN /EC, MM						Etat et PTF	80 000	44 280 000	Le programme pédagogique adapté aux zones d'EMAPE est établi ; les enseignants des sites d'EMAPE sont formés	• Nombre d'enseignants formés;
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le	**14**	D'ici 2023, la mise en œuvre du programme de sensibilisation à la scolarisation des enfants est	14.2: Construire et équiper les écoles primaires	Elevé	MEP/A/PLN /EC, MM						Etat et PTF	900 000	498 150 000	Des écoles primaires sont construites et équipées	• Nombre d'Ecoles primaires construites • Taux d'Ecoles primaires équipées dans les zones fixes d'EMAPE

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
travail des enfants		adaptée aux réalités de l'ensemble des régions d'EMAPE													• Taux d'Ecoles primaires fonctionnelles dans la zone EMAPE
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**14**	D'ici 2023, la mise en œuvre du programme de sensibilisation à la scolarisation des enfants est adaptée aux réalités de l'ensemble des régions d'EMAPE	14.3: Construire et équiper les complexes d'enseignement secondaires dans les grands sites EMAPE	Elevé	MEP/A/PLN /EC, MM, MEP/T						Etat et PTF	200 000	110 700 000	Des complexes d'enseignement secondaires sont construits et équipés sur les grands sites d'EMAPE	• Nombre de complexes d'enseignement secondaires construits et créés

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**14**	D'ici 2023, la mise en œuvre du programme de sensibilisation à la scolarisation des enfants est adaptée aux réalités de l'ensemble des régions d'EMAPE	14.4: mettre en œuvre un programme d'installation de cantine scolaire dans les écoles des zones EMAPE	Moyen	MEP/A/PLN /EC, MM						Etat et PTF	150 000	83 025 000	Le programme de cantine scolaire est instauré dans les écoles des zones EMAPE	• Nombre d'écoles à cantine créés • Taux d'écoles à cantine fonctionnelles
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**15**	D'ici 2024, les mesures sociales de protection des couches vulnérables sont appliquées sur 50% des sites d'EMAPE	15.1: Mettre en place un mécanisme pouvant faciliter l'accès des communautés d'orpailleurs à un système de protection sociale	Elevé	MM, MET/PS, OSC (SYNAMI, AFSIEN,...)						Etat et PTF	50 000	27 675 000	L'accès à la protection sociale des communautés d'orpailleurs est facilité	• Nombre de rapport des missions d'évaluation des inspecteurs du travail et des mines dans les zones d'EMAPE

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**15**	D'ici 2024, les mesures sociales de protection des couches vulnérables sont appliquées sur 50% des sites d'EMAPE	15.2: Mener une étude d'identification des besoins sur la protection des couches vulnérables dans les zones EMAPE	Elevé	MM, MET/PS						Etat et PTF	65 000	35 977 500	Les besoins sur la protection des couches vulnérables dans les zones EMAPE sont identifiés ; le rapport de l'étude est disponible	• Nombre de rapport d'enquête d'identification des besoins conduite
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**15**	D'ici 2024, les mesures sociales de protection des couches vulnérables sont appliquées sur 50% des sites d'EMAPE	15.3: Implanter des projets de soutien aux couches vulnérable	Moyen	MM, MET/PS, MPo						Etat et PTF	260 000	143 910 000	Des projets de soutien aux couches vulnérables sont créés et mis en œuvre conformément aux besoins exprimés	• Nombre de rapport d'évaluation des projets mis en œuvre en soutien aux populations vulnérables ; • Taux de satisfaction des bénéficiaires du projet •

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
															• Taux de réalisation des objectifs du projet • Nombre de projets de soutien mis en œuvre
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**16**	D'ici 2025, 50% des femmes de 50% des localités d'EMAPE du Niger, sont orientées et soutenues pour la mise en place d'autres activités génératrices de revenus différentes de la mine.	16.1: Mener une étude de faisabilité pour la mise en place des Activités Génératrices de Revenus (AGR) dans les régions EMAPE	Elevé	MM, MPo						Etat et PTF	75 000	41 512 500	Le rapport de l'étude de faisabilité pour la mise en place des Activités Génératrices de Revenus (AGR) est disponible	• Nombre de documents d'étude de faisabilité validé • Nombre d'Activités Génératrices de Revenus(AGR) identifiées
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**16**	D'ici 2025, 50% des femmes de 50% des localités d'EMAPE du Niger, sont orientées et soutenues pour la mise en place d'autres activités génératrices de revenus	16.2: Implanter des projets pour soutenir les femmes des zones EMAPE à travers les AGR	Elevé	MM, MPo, MPl						Etat et PTF	220 000	121 770 000	Les femmes des zones EMAPE sont réorientées à d'autres AGR ; Développement local amélioré	• Nombre de rapport des missions d'évaluation des inspecteurs du travail et des mines dans les zones d'EMAPE effectuées ; • Taux de femmes bénéficiaires

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
		différentes de la mine.													
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**16**	D'ici 2025, 50% des femmes de 50% des localités d'EMAPE du Niger, sont orientées et soutenues pour la mise en place d'autres activités génératrices de revenus différentes de la mine.	16.3 Etablir des programmes de sécurité économique familiale	Moyen	MM, MPo, MET/PS						Etat et PTF	200 000	110 700 000	Des programmes de sécurité économique familiale sont établis et mis en œuvre dans les communautés EMAPE	• Nombre de femmes réorientées ; • Nombre de projets mis en œuvre ; • Taux de femmes bénéficiaires ; • Nombre de familles sécurisées économiquement
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**17**	D'ici 2025, les enfants de 50% des sites d'EMAPE sont scolarisés	17.1 : Affecter un personnel enseignant qualifié sur les sites EMAPE	Elevé	MEP/A/PLN /EC						Etat	0	0	Des enseignants qualifiés sont présents en quantité suffisante dans les écoles des sites d'EMAPE	• Nombre d'enseignants affectés • Taux de scolarisation des enfants dans la zone EMAPE • Taux de scolarisation des filles dans la zone EMAPE

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**17**	D'ici 2025, les enfants de 50% des sites d'EMAPE sont scolarisés	17.2 : Créer des programmes de formation rapide en spécialité « filière orpaillage » aux enfants déscolarisés.	Elevé	MM, MEP/T						Etat et PTF	150 000	83 025 000	Les programmes de formation sont élaborés ; Les enfants déscolarisés sont recensés ; les Capacités de 90 % des enfants déscolarisés renforcés	• Nombre de programmes mis en œuvre • Nombre d'enfants déscolarisation formés dans la zone EMAPE
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**17**	D'ici 2025, les enfants de 50% des sites d'EMAPE sont scolarisés	17.3 : Réorienter les enfants des mineurs dans des programmes de formations professionnelles	Elevé	MEP/T, MM, MPF/PE						Etat et PTF	300 000	166 050 000	Des centres de formation professionnelles sont créés sur les grands sites d'EMAPE ; les enfants mineurs sont inscrits; 90 % des enfants mineurs réorientés	• Nombre d'enfants déscolarisés formés • Taux de scolarisation des enfants dans la zone EMAPE • Taux de scolarisation des filles dans la zone EMAPE
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à	**17**	D'ici 2025, les enfants de 50% des sites d'EMAPE sont scolarisés	17.4: Mettre en place un système de suivi des enfants travaillant dans l'EMAPE	Elevé	MM, MPF/PE						Etat et PTF	27 800	15 387 300	Le système de suivi des enfants travaillant dans l'EMAPE est instauré	• Nombre d'enfants des mineurs réorientés en formation professionnelle

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants														Registre de suivi disponible et mis à jour sur chaque site d'EMAPE	• Taux de scolarisation des enfants dans la zone EMAPE • Taux de scolarisation des filles dans la zone EMAPE • Nombre de classe passerelles créées
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**19**	D'ici 2023, les autorités administratives et coutumières de 75% des localités d'EMAPE sont sensibilisées à la mise en œuvre de contrat sociaux entre artisans miniers et communautés locales riveraines.	19.1: Inculquer la culture des contrats sociaux entre les artisans mineurs et les communautés locales	Moyen	MM						Etat et PTF	50 000	27 675 000	La culture des contrats sociaux entre les artisans mineurs et les communautés locales est inculquée Respect des valeurs et bonne pratique entre communautés et mineurs	• Nombre de contrats sociaux mis en œuvre

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**20**	D'ici 2025, des microprojets sont réalisés dans 50% des régions d'EMAPE en vue d'aider les populations des sites d'EMAPE à endiguer les difficultés liées aux périodes de soudure	20.1: Mener une étude de faisabilité pour la mise en place des micro-projets de soutien aux orpailleurs	Elevé	MM, MP						Etat et PTF	80 000	44 280 000	L'étude de faisabilité pour la mise en place des micro-projets de soutien aux orpailleurs est réalisée	• Nombre de projets identifiés ; Rapport d'étude validé
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**20**	D'ici 2025, des microprojets sont réalisés dans 50% des régions d'EMAPE en vue d'aider les populations des sites d'EMAPE à endiguer les difficultés liées aux périodes de soudure	20.2: Implanter des micro-projets pour soutenir les orpailleurs pendant la période de soudure	Moyen	MM, MPo,						Etat et PTF	800 000	442 800 000	Un Système de micro-projets est instauré pour soutenir les orpailleurs pendant la période de soudure	• Nombre de micro-projets mis en œuvre • Nombre d'orpailleurs bénéficiaires de micro-projets

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**20**	D'ici 2025, des microprojets sont réalisés dans 50% des régions d'EMAPE en vue d'aider les populations des sites d'EMAPE à endiguer les difficultés liées aux périodes de soudure	20.3 : Créer et rendre un Fonds opérationnel de Développement EMAPE (autorités d'encadrement de l'EMAPE, des représentants des artisans, des titulaires d'agréments de commercialisation, des représentants de banques commerciales et des représentants d'organismes d'aide au développement)	Moyen	MM, MF, MESUDD						Etat et PTF	600 000	332 100 000	Un Fonds opérationnel de Développement EMAPE est créé	• Arrêté de création du Fonds Nombre de rencontre de la structure de gestion du Fonds

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**29**	D'ici 2025, Les orpailleurs des 50% des sites d'EMAPE de l'or connus du Niger sont incités à l'épargne et à l'investissement communautaire pour la réalisation d'infrastructures de base	29.1: Organiser les orpailleurs en comité local pour les inciter à épargner et à investir dans les infrastructures communautaires de base	Moyen	MM, MI,						Etat et PTF	53 000	29 335 500	Les orpailleurs sont organisés et investissent dans les infrastructures communautaires de base Développement des infrastructures communautaire de base	• Nombre de comités locaux créés Nombre d'infrastructures communautaires de base créées

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**31**	D'ici 2025, dans 90% des sites d'EMAPE, les artisans miniers et leurs communautés sont sensibilisés à la diversification des sources de revenus	31.1: Identifier les diverses sources de revenus dans les zones d'EMAPE	Elevé	MM, MPo						Etat et PTF	15 000	8 302 500	L'identification d'autres sources de revenus dans les zones d'EMAPE est réalisée	• Nombre de sources de revenus identifiées

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**31**	D'ici 2025, dans 90% des sites d'EMAPE, les artisans miniers et leurs communautés sont sensibilisés à la diversification des sources de revenus	31.2: Elaboration des outils de communication sur la diversification des sources de revenus	Elevé	MM, MPo						Etat et PTF	20 000	11 070 000	Des outils de communication sur la diversification des sources de revenus sont élaborés et vulgarisés	• Nombres d'outils de communication élaborés

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**31**	D'ici 2025, dans 90% des sites d'EMAPE, les artisans miniers et leurs communautés sont sensibilisés à la diversification des sources de revenus	31.3 : Mener des campagnes intensives de sensibilisation des artisans miniers et de leurs communautés sur les sources de revenus possibles et disponibles dans les zones d'EMAPE	Moyen	MM, MPo, OSC (SYNAMI, AFSIEN,...)						Etat et PTF	20 000	11 070 000	80% des communautés EMAPE ont capacité à pourvoir durablement et dignement à leurs besoins essentiels	• Nombre d'artisans miniers sensibilisés Pourcentage des communautés sensibilisées

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**35**	D'ici 2023, les dirigeants communautaires, les parents et les enfants de 75% des zones minières artisanales aurifères sont éduqués et sensibilisés sur les risques que présentent le travail des enfants dans les mines	35.1: Elaborer des supports de communication sur les risques liés au travail des enfants dans les mines	Elevé	MM, MET/PS						Etat et PTF	30 000	16 605 000	Les supports de communication sur les risques liés au travail des enfants dans les mines sont élaborés et vulgarisés	• Nombre d'outils de communication élaborés

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**35**	D'ici 2023, les dirigeants communautaires, les parents et les enfants de 75% des zones minières artisanales aurifères sont éduqués et sensibilisés sur les risques que présentent le travail des enfants dans les mines	35.2: Organiser des séances de sensibilisation des dirigeants communautaires, des parents et des enfants sur les risques que présentent le travail des enfants dans les mines	Elevé	MM, MET/PS, OSC (SYNAMI, AFSIEN,...)						Etat et PTF	20 000	11 070 000	Les dirigeants communautaires, des parents et les enfants sont sensibilisés sur les risques que présente le travail des enfants dans les mines	• Nombre de dirigeants communautaires sensibilisés Pourcentage de la population sensibilisée
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**35**	D'ici 2023, les dirigeants communautaires, les parents et les enfants de 75% des zones minières artisanales aurifères sont éduqués et sensibilisés sur les risques que présente le travail des enfants dans les mines	35.3 : Créer des centres d'alphabétisation pour adultes sur les sites ;	Elevé	MM, MEP/A/PLN /EC, OSC (SYNAMI, AFSIEN,...)						Etat et PTF	100 000	55 350 000	Des centres d'alphabétisation pour adultes sont crées	• Nombre de centres d'alphabétisation créés • Pourcentage de population alphabétisée

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**82**	D'ici 2024, intégrer davantage les aspects de l'égalité du genre en y incluant la reconnaissance de leur rôle dans le secteur, la facilitation de l'accès aux sites miniers et aux marchés, dans les révisions des codes et règlements miniers au Niger	82.1: Créer et appuyer les groupements de femmes sur les sites EMAPE	Elevé	MM, MPo, MAC						Etat et PTF	100 000	55 350 000	Les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) des femmes mineures sont créés et sont accompagnés	• Nombre de GIE de femmes crées
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**82**	D'ici 2024, intégrer davantage les aspects de l'égalité du genre en y incluant la reconnaissance de leur rôle dans le secteur, la facilitation de l'accès aux sites miniers et aux marchés, dans les révisions des	82.2: Informer et sensibiliser les femmes des zones EMAPE sur leurs droits dans le secteur de l'EMAPE conformément à la règlementation nationale	Elevé	MM, MPo, SYANAMI						Etat et PTF	35 000	19 372 500	Les femmes des zones EMAPE sont informées et sensibilisées sur leur droit conformément à la réglementation nationale	• Nombre de séances organisées • Nombre de femmes sensibilisées

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
		codes et règlements miniers au Niger													
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**82**	D'ici 2024, intégrer davantage les aspects de l'égalité du genre en y incluant la reconnaissance de leur rôle dans le secteur, la facilitation de l'accès aux sites miniers et aux marchés, dans les révisions des codes et règlements miniers au Niger	82.3: Informer et sensibiliser les leaders d'opinions, les orpailleurs, le Syndicat et les communautés sur l'égalité du genre et des droits des femmes dans le secteur de l'EMAPE	Elevé	MM, MPo, MI, SYANAMI						Etat et PTF	25 000	13 837 500	Les leaders d'opinions, les orpailleurs, le Syndicat et les communautés sont informés et sensibilisés sur l'Egalite du genre et des droits des femmes dans le secteur de l'EMAPE	• Nombre de séances organisées • Nombre de personnes par couche sensibilisée
Montant Stratégie (Dollar US)												**4 625 800**	**2 560 380 300**		

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**43**	D'ici 2023, 90 % des artisans miniers de 90% des localités d'EMAPE sont sensibilisés aux dispositions du Code de l'Environnement portant protection des ressources naturelles et aux dispositions du Code Minier quant à la protection de l'environnement dans la pratique minière.	43.1. Informer et sensibiliser les artisans miniers des localités d'EMAPE sur les dispositions du Code de l'Environnement et ceux du code minier	Elevé	MESUDD, MM						Etat et PTF	60 000	33 210 000	les artisans miniers des localités d'EMAPE sont informer et sensibiliser sur les dispositions des codes de l'Environnement et miner	• Nombre d'artisans miniers des localités d'EMAPE informés et sensibilisés sur les dispositions du Code de l'Environnement et ceux du code minier
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**43**	D'ici 2023, 90 % des artisans miniers de 90% des localités d'EMAPE sont sensibilisés aux dispositions du Code de l'Environnement portant protection des ressources naturelles et aux	43.2Informer et sensibiliser les orpailleurs sur les impacts générés par leur activité sur l'environnement	Elevé	MESUDD, MM						Etat et PTF	60 000	33 210 000	les orpailleurs sont informés et sensibilisés sur les impacts générés par leur activité sur l'environnement	• Nombre d'orpailleurs informés et sensibilisés sur les impacts générés par leur activité sur l'environnement

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
		dispositions du Code Minier quant à la protection de l'environnement dans la pratique minière.													
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**44**	D'ici 2025, les mesures répressives quant au non-respect des mesures de protections de l'environnement sont appliquées dans 50% des localités d'EMAPE	44.1:Réaliser des missions de contrôles de l'application des mesures de protection de l'environnement sur le terrain	Moyen	MESUDD; MM						Etat et PTF	80 000	44 280 000	des missions de contrôles de l'application des mesures de protection de l'environnement sont effectuées	• Nombre de missions de contrôles de l'application des mesures de protection de l'environnement sur le terrain effectuées ; • Nombre de rapport de mission disponible
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**45**	D'ici 2025, une vaste campagne de mesure de la pollution mercurielle des matrices environnemental	45.1: Equiper et former les services de l'environnement en matériels de détection et de dosage du mercure	Elevé	MESUDD						Etat et PTF	400 000	221 400 000	Les services de l'environnement sont équipés et formés en matériels de détection et de dosage du	• Nombre de dispositifs analytiques pour la détection et la mesure de mercure et autres produits chimiques reçus;

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
		es est effectuée sur l'ensemble du territoire à commencer par la totalité des zones d'EMAPE	et autres produits Chimiques											mercure et autres produits Chimiques	• Nombre de matériels de dosage de mercure et autres produits chimiques reçus • Nombre de personnes formées
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**45**	D'ici 2025, une vaste campagne de mesure de la pollution mercurielle des matrices environnementales est effectuée sur l'ensemble du territoire à commencer par la totalité des zones d'EMAPE	45.2: Mener des études pour mesurer la pollution des matrices environnementales (eau, air et sol) due au mercure dans toutes les zones EMAPE	Elevé	MESUDD						Etat et PTF	200 000	110 700 000	La réalisation d'une étude pour mesurer la pollution des matrices environnementales (eau, air et sol) due au mercure dans toutes les zones EMAPE	• Nombre d'études de mesures de pollution des matrices environnementales réalisées
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**45**	D'ici 2025, une vaste campagne de mesure de la pollution mercurielle des matrices environnementales est effectuée sur l'ensemble du territoire à commencer par	45.3: Mener des études pour mesurer la pollution des matrices biologiques (poissons, plantes...) due au mercure dans toutes les zones EMAPE	Moyen	MESUDD						Etat et PTF	150 000	83 025 000	La réalisation d'une étude pour mesurer la pollution des matrices biologiques (poissons, plantes...) due au mercure dans toutes les zones EMAPE	• Nombre d'études de mesure des matrices biologiques réalisées • Nombre de rapports des études disponibles

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
		la totalité des zones d'EMAPE													
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**45**	D'ici 2025, une vaste campagne de mesure de la pollution mercurielle des matrices environnementales est effectuée sur l'ensemble du territoire à commencer par la totalité des zones d'EMAPE	45.4: Mener des missions annuelles de contrôle de la pollution mercurielle	Elevé	MESUDD						Etat et PTF	50 000	27 675 000	La réalisation des missions annuelles de contrôle de la pollution mercurielle	• Nombre de missions de contrôle de la pollution mercurielle réalisées
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**46**	D'ici 2025, des campagnes de reboisement sont effectuées dans 75% des sites miniers artisanaux connus.	46.1: Réaliser un diagnostic du niveau de dégradation du couvert végétal des sites d'orpaillage	Elevé	MESUDD						Etat et PTF	80 000	44 280 000	Le diagnostic du niveau de dégradation du couvert végétal des sites d'orpaillage est réalisé	• Rapport de diagnostic sur le niveau de dégradation du couvert végétal des sites EMAPE disponible

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**46**	D'ici 2025, des campagnes de reboisement sont effectuées dans 75% des sites miniers artisanaux connus.	46.2: Elaborer et mettre en œuvre un programme de reboisement au niveau des sites miniers	Elevé	MESUDD						Etat et PTF	550 000	304 425 000	Un programme de reboisement au niveau des sites miniers est élaboré et mis en œuvre	• Programme de reboisement des sites miniers élaboré • Niveau d'exécution du programme
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**48**	D'ici 2027 : 50% des sites miniers abandonnés sont réhabilités dans les différentes régions d'EMAPE du pays.	48.1: Réaliser un inventaire des sites abandonnés dans les régions EMAPE	Moyen	MESUDD						Etat et PTF	50 000	27 675 000	La réalisation d'un inventaire des sites abandonnés dans les régions EMAPE	• Nombre des sites EMAPE abandonnés inventoriés
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**48**	D'ici 2027 : 50% des sites miniers abandonnés sont réhabilités dans les différentes régions d'EMAPE du pays.	48.2: Elaborer un manuel sur les techniques de réhabilitation des sites abandonnés au Niger	Moyen	MESUDD, MM						Etat et PTF	50 000	27 675 000	L'élaboration d'un manuel sur les techniques de réhabilitation des sites abandonnés au Niger	• Manuel sur les techniques de réhabilitation des sites abandonnés élaboré et validé

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**48**	D'ici 2027 : 50% des sites miniers abandonnés sont réhabilités dans les différentes régions d'EMAPE du pays.	48.3: Réhabiliter les sites abandonnés prioritaires	Elevé	MESUDD, MM						Etat et PTF	1 250 000	691 875 000	La réhabiliter les sites abandonnés prioritaires	• Nombre de sites abandonnés réhabilités • Quantités de déchets et résidus traitées
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**69**	D'ici 2025, inclure dans les programmes de formation des artisans miniers aurifères des modules sur la protection des biodiversités dans la pratique minière et les techniques de réhabilitation des sites d'EMAPE.	69.1: Elaborer des manuels de formation sur la protection de l'environnement adressé aux artisans miniers	Moyen	MESUDD						Etat et PTF	50 000	27 675 000	L'élaboration des manuels de formation sur la protection de l'environnement adressé aux artisans miniers	• Nombre de manuels de formation sur la protection de l'Environnement élaborés, édités et diffusés
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**69**	D'ici 2025, inclure dans les programmes de formation des artisans miniers aurifères des	69.2: Sensibiliser les communautés des sites EMAPE, les orpailleurs, le Syndicats et les entités d'artisans	Elevé	MESUDD						Etat et PTF	50 000	27 675 000	La sensibilisation les communautés des sites EMAPE, les orpailleurs, le Syndicats et les	• Nombre de séances de sensibilisation effectuées

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
		modules sur la protection des biodiversités dans la pratique minière et les techniques de réhabilitation des sites d'EMAPE.	miniers sur la protection de la biodiversité											entités d'artisans miniers sur la protection de la biodiversité	• Nombre de personnes sensibilisées sur la protection de la biodiversité
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**70**	D'ici 2024, un programme de gestion durable des terres axé sur le reboisement est élaboré, mis en œuvre avec des essences à croissance rapide dans 50% des zones minières artisanales laissées à l'abandon, sur la base d'une formation en agroforesterie.	70.1: Sensibiliser les communautés des sites EMAPE, les orpailleurs, le Syndicat et les entités d'artisans miniers sur la pratique de l'agroforesterie	Elevé	MESUDD						Etat et PTF	50 000	27 675 000	Les communautés des sites EMAPE, des orpailleurs, du Syndicat et des entités d'artisans miniers sur la pratique de l'agroforesterie sont sensibilisées	• Nombre de séances de sensibilisation effectuées • Nombre de personnes sensibilisées sur la pratique d'agroforesterie
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer	**70**	D'ici 2024, un vaste programme de gestion durable	70.2: Elaborer et mettre en œuvre un programme de gestion durable des	Elevé	MESUDD						Etat et PTF	650 000	359 775 000	Un programme de gestion durable des terres (GDT)	• Document contenant le Programme élaboré ;

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
les sites abandonnés		des terres axé sur le reboisement est élaboré, mis en œuvre avec des essences à croissance rapide dans 50% des zones minières artisanales laissées à l'abandon, sur la base d'une formation en agroforesterie.	terres (GDT) dans les zones EMAPE											dans les zones EMAPE est élaboré et mis en œuvre du	• Niveau de mise en œuvre du programme ; • Nombre d'ha réalisé en RNA ; • Nombre de superficies traitées
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**71**	D'ici 2025, faire appliquer les mesures d'interdiction des activités d'EMAPE de l'or dans les aires protégées, en facilitant la délocalisation de 100% des artisans miniers opérant dans les aires protégées vers d'autres zones d'orpaillage	71.1: Faire la situation des aires protégées où s'exercent des activités EMAPE	Elevé	MESUDD						Etat et PTF	23 500	13 007 250	La situation des aires protégées où s'exercent des activités EMAPE est établie	• Nombre de rapport d'identification des aires protégées où s'exerce l'EMAPE

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
		accessibles et propices (tout en respectant les droits humains)													
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**71**	D'ici 2025, faire appliquer les mesures d'interdiction des activités d'EMAPE de l'or dans les aires protégées, en facilitant la délocalisation de 100% des artisans miniers opérant dans les aires protégées vers d'autres zones d'orpaillage accessibles et propices (tout en respectant les droits humains)	71.2: Mener une sensibilisation sur l'interdiction d'opérer dans les aires protégées à l'endroit des artisans miniers	Moyen	MESUDD						Etat et PTF	35 000	19 372 500	Les artisans miniers sont sensibilisés sur l'interdiction d'opérer dans les aires protégées	• Nombre d'artisans miniers sensibilisés sur l'interdiction d'opérer dans les aires protégées • Nombre de séances de sensibilisation effectuées

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**71**	D'ici 2025, faire appliquer les mesures d'interdiction des activités d'EMAPE de l'or dans les aires protégées, en facilitant la délocalisation de 100% des artisans miniers opérant dans les aires protégées vers d'autres zones d'orpaillage accessibles et propices (tout en respectant les droits humains)	71.3. Procéder à la délocalisation des artisans miniers opérant dans les aires protégées vers d'autres zones d'orpaillage	Moyen	MESUDD						Etat et PTF	89 560	49 571 460	La délocalisation effective des artisans miniers opérant dans les aires protégées vers d'autres zones d'orpaillage	• Nombre des artisans miniers opérants dans les aires protégées délocalisés
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**71**	D'ici 2025, faire appliquer les mesures d'interdiction des activités d'EMAPE de l'or dans les aires protégées, en facilitant la délocalisation de 100% des artisans miniers	71.4. Mener des missions pour sanctionner les artisans miniers continuant à opérer dans des aires protégées	moyen	MESUDD						Etat	50 000	27 675 000	Des sanctions sont prises à l'endroit des artisans miniers continuant à opérer dans des aires protégées	• Nombre de Procès-verbaux de sanctions adressés aux contrevenants • Nombre des artisans miniers sanctionnés

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
		opérant dans les aires protégées vers d'autres zones d'orpaillage accessibles et propices (tout en respectant les droits humains)													
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**72**	D'ici 2025, des essais de dépollution sur les plans et cours d'eau les plus contaminés par les produits chimiques sont effectués par les autorités compétentes	72.1. Élaborer et vulgariser un guide sur les techniques de dépollution des cours d'eau contaminés par les produits chimiques	Moyen	MESUDD						Etat et PTF	50 000	27 675 000	Un guide sur les techniques de dépollution des cours d'eau contaminés par les produits chimiques est élaboré et vulgarisé	• Guide sur les techniques de dépollution élaboré et vulgarisé • Nombre d'exemplaires du guide diffusés
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**72**	D'ici 2025, des essais de dépollution sur les plans et cours d'eau les plus contaminés par les produits chimiques sont effectués par les autorités compétentes	72.2. Former les autorités compétentes sur les techniques de dépollution des cours d'eau contaminés par les produits chimiques	Moyen	MESUDD						Etat et PTF	100 000	55 350 000	Les autorités compétentes sont formées sur les techniques de dépollution des cours d'eau contaminés par les produits chimiques	• Nombre de rapports des sessions de formation des autorités compétentes sur les techniques de dépollution

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**72**	D'ici 2025, des essais de dépollution sur les plans et cours d'eau les plus contaminés par les produits chimiques sont effectués par les autorités compétentes	72.3. Effectuer des essais de dépollution des cours d'eau les plus pollués	Elevé	MESUDD						Etat et PTF	200 000	110 700 000	Les essais de dépollution des cours d'eau les plus pollués sont réalisés	• Nombre d'essais réalisés
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**72**	D'ici 2025, des essais de dépollution sur les plans et cours d'eau les plus contaminés par les produits chimiques sont effectués par les autorités compétentes	72.4 : Elaborer des normes de rejets et d'émissions des produits chimiques dont le mercure	Elevé	MESUDD						Etat et PTF	60 000	33 210 000	Normes de rejets et d'émissions des produits chimiques élaborées	• Nombre de normes élaborées

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**73**	D'ici 2025, les orpailleurs de 50% des localités d'EMAPE de l'or du Niger sont formés sur la gestion des déchets et des ressources en eau sur les sites miniers	73.1: Elaborer et vulgariser des fiches techniques adaptées aux sites EMAPE pour une gestion rationnelle des déchets et des ressources en eau	Elevé	MESUDD						Etat et PTF	42 000	23 247 000	Des fiches techniques adaptées aux sites EMAPE pour une gestion rationnelle des déchets et des ressources en eau sont réalisées et vulgarisées	• Nombre des fiches techniques adaptées aux zones EMAPE élaborées et vulgarisées
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**73**	D'ici 2025, les orpailleurs de 50% des localités d'EMAPE de l'or du Niger sont formés sur la gestion des déchets et des ressources en eau sur les sites miniers	73.2 : Former les communautés des sites EMAPE, les orpailleurs, le syndicat et les entités d'artisans miniers sur la gestion rationnelle des déchets et des ressources en eau	Moyen	MESUDD						Etat et PTF	35 000	19 372 500	Les communautés des sites EMAPE, les orpailleurs, le syndicat et les entités d'artisans miniers sont formés sur la gestion rationnelle des déchets et des ressources en eau	• Nombre de personnes formées sur la gestion des déchets et des ressources en eau

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**74**	D'ici 2029, des actions de réhabilitation des plans et chenaux des cours d'eau ainsi que de protection des zones de captage des eaux, sont menées dans 50% des zones d'EMAPE du Niger.	74.1: Identifier les cours et plans d'eau affectés par l'ensablement dans les zones où l'EMAPE est pratiquée	Moyen	MESUDD, MHA						Etat et PTF	35 400	19 593 900	L'identification des cours et plans d'eau affectés par l'ensablement dans les zones où l'EMAPE est pratiquée, est réalisée	• Nombre des cours et plans d'eau affectés par l'ensablement identifiés
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**74**	D'ici 2029, des actions de réhabilitation des plans et chenaux des cours d'eau ainsi que de protection des zones de captage des eaux, sont menées dans 50% des zones d'EMAPE du Niger.	74.2 : Aménager les cours et plans d'eau affectés, notamment les berges des koris	Moyen	MESUDD, MHA						Etat et PTF	900 000	498 150 000	L'aménagement des cours et plans d'eau affectés, notamment les berges des koris est réalisé	• Nombre des cours et plans d'eau aménagés • Nombre de points d'eau protégé • Superficies aménagé

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**74**	D'ici 2029, des actions de réhabilitation des plans et chenaux des cours d'eau ainsi que de protection des zones de captage des eaux, sont menées dans 50% des zones d'EMAPE du Niger.	74.3 : Sensibiliser les communautés des sites EMAPE, les orpailleurs, le syndicat et les entités d'artisans miniers sur la protection des cours et plans d'eau	Moyen	MESUDD, MHA						Etat et PTF	75 000	41 512 500	La sensibilisation des communautés des sites EMAPE, des orpailleurs, des membres de Syndicats et des entités d'artisans miniers sur la protection des cours et plans d'eau est réalisée	• Nombre de personnes sensibilisées • Catégorie des personnes formées
Montant Stratégie (Dollar US)												**5 475 460**	**3 030 667 110**		
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**13**	D'ici 2025, les communautés des principales régions d'EMAPE sont régulièrement formées et sensibilisées sur les fléaux sociaux pour un changement de comportement quant à la culture du développement et de l'épargne	13.1 : Sensibiliser et informer les communautés sur les fléaux sociaux pour un changement de comportement	Moyen	MM, MPF/PE, MI/SP/D/ACR						Etat et PTF	15 000	8 302 500	Les communautés sont informées et sensibilisées sur les fléaux sociaux	• Nombre de séances de sensibilisation • Pourcentage des communautés sensibilisées

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**13**	D'ici 2025, les communautés des principales régions d'EMAPE sont régulièrement formées et sensibilisées sur les fléaux sociaux pour un changement de comportement quant à la culture du développement et de l'épargne	13.2: Elaborer les outils de communication sur les fléaux sociaux pour un changement de comportement	Elevé	MM, MPF/PE						Etat et PTF	15 000	8 302 500	Les outils de communication sur les fléaux sociaux sont élaborés et vulgariser	• Nombre d'outils de communication conçus
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**13**	D'ici 2025, les communautés des principales régions d'EMAPE sont régulièrement formées et sensibilisées sur les fléaux sociaux pour un changement de comportement quant à la culture du développement et de l'épargne	13.3: Elaborer des modules de formation sur la culture du développement et de l'épargne	Moyen	MM, MDC/AT, MI/SP/D/ACR						Etat et PTF	19 500	10 793 250	Des modules de formation sur la culture du développement et de l'épargne sont élaborés	• Nombre de modules de formation élaborés

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**13**	D'ici 2025, les communautés des principales régions d'EMAPE sont régulièrement formées et sensibilisées sur les fléaux sociaux pour un changement de comportement quant à la culture du développement et de l'épargne	13.4: Organiser des forums sur les fléaux sociaux pour un changement de comportement	Moyen	MM, MDC/AT, MI/SP/D/ACR, OSC (SYNAMI, AFSIEN,...)						Etat et PTF	50 000	27 675 000	Des fora sur les fléaux sociaux sont organisés	• Nombre de fora organisés • Pourcentage des communautés sensibilisées
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**13**	D'ici 2025, les communautés des principales régions d'EMAPE sont régulièrement formées et sensibilisées sur les fléaux sociaux pour un changement de comportement quant à la culture du développement et de l'épargne	13.5: Organiser des séances de formation sur la culture du développement et de l'épargne	Moyen	MM, MDC/AT, MI/SP/D/ACR, OSC (SYNAMI, AFSIEN,...)						Etat et PTF	20 000	11 070 000	Des séances de formation sur la culture du développement et de l'épargne sont organisées	• Nombre de séances de formation organisées ; • Pourcentage des communautés formées

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**14**	D'ici 2023, la mise en œuvre du programme de sensibilisation à la scolarisation des enfants est adaptée aux réalités de l'ensemble des régions d'EMAPE	14.1: Elaborer un manuel de sensibilisation à la scolarisation des enfants adapté aux zones EMAPE	Elevé	MEP/A/PLN /EC, MM						Etat et PTF	10 000	5 535 000	Le manuel de sensibilisation à la scolarisation des enfants adapté aux zones EMAPE est élaboré	• Un manuel adapté validé
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**14**	D'ici 2023, la mise en œuvre du programme de sensibilisation à la scolarisation des enfants est adaptée aux réalités de l'ensemble des régions d'EMAPE	14.2: Sensibiliser les communautés des zones EMAPE sur la scolarisation des enfants	Elevé	MEP/A/PLN /EC, MM, OSC (SYNAMI, AFSIEN,...)						Etat et PTF	35 000	19 372 500	Les communautés des zones EMAPE sont sensibilisées sur la scolarisation des enfants	• Nombre de séances de sensibilisation • Pourcentages des communautés sensibilisées

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**14**	D'ici 2023, la mise en œuvre du programme de sensibilisation à la scolarisation des enfants est adapté aux réalités de l'ensemble des régions d'EMAPE	14.3: Sensibiliser les familles des orpailleurs sur la sédentarisation afin de maintenir leurs enfants à l'école	Elevé	MEP/A/PLN /EC, MM, OSC (SYNAMI, AFSIEN,...)						Etat et PTF	35 000	19 372 500	Les familles des orpailleurs sont sensibilisées sur la sédentarisation et le maintien des enfants à l'école	• Nombre de familles sensibilisées; • Nombre de séances de sensibilisation
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**15**	D'ici 2024, les mesures sociales de protection des couches vulnérables sont appliquées sur 50% des sites d'EMAPE	15.1: Sensibiliser et informer les communautés des zones EMAPE, les leaders d'opinions sur les risques et vulnérabilité sociaux	Elevé	MPo, MM, OSC (SYNAMI, AFSIEN,...)						Etat et PTF	20 000	11 070 000	Les communautés des zones EMAPE, les leaders d'opinions sont sensibilisés sur les risques et vulnérabilité sociaux	• Pourcentage des communautés sensibilisées

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**18**	D'ici 2022, Les mineurs de 75% des sites d'EMAPE sont sensibiliser et éduqués aux risques et dangers liés à l'usage du mercure ainsi qu'au changement de pratiques	18.1 : Sensibiliser les mineurs sur les risques et dangers liés à l'usage du mercure ainsi qu'au changement de pratiques afin qu'ils sensibilisent à leur tour les couches vulnérables	Elevé	MM, MSP, MESUDD						Etat et PTF	20 000	11 070 000	Les mineurs sont sensibilisés sur les risques et dangers liés à l'usage du mercure et aux bonnes pratiques	• Nombres de mineurs sensibilisés ; • Pourcentages des couches vulnérables sensibilisées
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**19**	D'ici 2023, les autorités administratives et coutumières de 75% des localités d'EMAPE sont sensibilisées à la mise en œuvre de contrat sociaux entre artisans miniers et communautés locales riveraines.	19.1: Organiser des campagnes de sensibilisation des autorités administratives et coutumières sur contrat sociaux entre artisans miniers et communautés locales riveraines.	Moyen	MM, MSP, OSC (SYNAMI, AFSIEN,...)						Etat et PTF	20 000	11 070 000	Les autorités administratives et coutumières sont sensibilisées sur les contrats sociaux entre artisans miniers et communautés locales riveraines; Respect des valeurs et bonne pratique entre communautés et mineurs	• Nombre de campagnes organisées

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**21**	D'ici 2022, Sensibiliser les populations d'artisans miniers de l'ensemble des régions d'EMAPE au respect des us, coutumes, règlements et lois	21.1: recenser les us et coutumes délaissées	Moyen	MPo, MM, MI						Etat et PTF	15 000	8 302 500	Les us et coutumes délaissées sont identifiés	• Nombre des us et coutumes identifiées
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**21**	D'ici 2022, Sensibiliser les populations d'artisans miniers de l'ensemble des régions d'EMAPE au respect des us, coutumes, règlements et lois	21.2: Concevoir des outils de communication sur le respect des us, coutumes, règlements et lois	Moyen	MPo, MM, MI						Etat et PTF	25 000	13 837 500	Les outils de communication sur le respect des us, coutumes, règlements et lois sont élaborés et vulgarisés	• Nombre d'outils de communication élaborés

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**21**	D'ici 2022, Sensibiliser les populations d'artisans miniers de l'ensemble des régions d'EMAPE au respect des us, coutumes, règlements et lois	21.3: Organiser des séances de sensibilisation des mineurs sur le respect des us, coutumes, règlements et lois	Moyen	MPo, MM, MI, OSC (SYNAMI, AFSIEN,...)						Etat et PTF	35 000	19 372 500	Les mineurs sont sensibilisés sur le respect des us, coutumes, règlements et lois	• Nombres de mineurs sensibilisés • Nombre de séances de sensibilisation organisées
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**24**	D'ici 2024, les populations de 50% des sites d'EMAPE dans les régions d'EMAPE de l'or sont sensibilisées au civisme fiscal et à la gestion saine des revenus et des prêts	24.1: Elaborer des outils de communication sur le civisme fiscal et la gestion saine des revenus et des prêts	Elevé	MM, MF, MPo						Etat et PTF	20 000	11 070 000	Les outils de communication sur le civisme fiscal et la gestion saine des revenus et des prêts sont élaborés et vulgarisés ; Développement local amélioré	• Nombre d'outils de communication élaborés

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**24**	D'ici 2024, les populations de 50% des sites d'EMAPE dans les régions d'EMAPE de l'or sont sensibilisées au civisme fiscal et à la gestion saine des revenus et des prêts	24.2: Sensibiliser/informer les communautés, les leaders d'opinion, les collectivités territoriales des zones EMAPE et les orpailleurs sur le civisme fiscal	Elevé	MM, MF, MPo, OSC (SYNAMI, AFSIEN,...)						Etat et PTF	20 000	11 070 000	Les communautés, les leaders d'opinion, les collectivités territoriales des zones EMAPE et les orpailleurs sont informés et sensibilisés sur le civisme fiscal ; Développement local amélioré	• Pourcentage des communautés formées et sensibilisées • Nombre de leaders et de collectivités formées et sensibilisés
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**36**	D'ici 2023, 75% des populations des zones minières artisanales sont sensibilisées aux risques et dangers liés à l'usage du mercure dans les principales régions d'EMAPE	36.1. Elaborer des supports éducatifs sur les risques et dangers liés à l'usage du mercure dans l'orpaillage	Elevé	MM, MSP						Etat et PTF	20 500	11 346 750	Des supports éducatifs sur les risques et dangers liés à l'usage du mercure dans l'orpaillage sont élaborés	• Nombre de supports élaborés et diffusés

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**36**	D'ici 2023, 75% des populations des zones minières artisanales sont sensibilisées aux risques et dangers liés à l'usage du mercure dans les principales régions d'EMAPE	36.2. Former les différents acteurs (agents de santé, orpailleurs, relais communautaires, les animateurs des radio communautaires, enseignants…) sur les supports	Elevé	MM, MSP, MESUDD						Etat et PTF	20 000	11 070 000	Les différents acteurs (agents de santé, orpailleurs, relais communautaires, les animateurs des radio communautaires) sont formés sur les supports, Meilleure compréhension des supports par les acteurs	• Nombre de séances de formation organisées • Nombre d'acteurs formés • Nombre des catégories d'acteurs formées
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**36**	D'ici 2023, 75% des populations des zones minières artisanales sont sensibilisées aux risques et dangers liés à l'usage du mercure dans les principales régions d'EMAPE	36.3: Organiser des missions de sensibilisation intensive à l'endroit des communautés sur les risques et les dangers de l'usage du mercure dans les zones EMAPE	Elevé	MM, MSP, MESUDD, OSC (SYNAMI, AFSIEN,...)						Etat et PTF	35 000	19 372 500	Des missions de sensibilisation intensive sont organisées à l'endroit des communautés sur les risques et les dangers de l'usage du mercure dans les zones EMAPE	• Nombre de missions de sensibilisation intensive organisées • Nombre de personnes sensibilisées

Stratégie	n°	Objectif de Réduction	Actions proposées	Priorité (Elevé, Moyen, faible)	Agence responsable	Calendrier					Source de financement	Coût de l'activité en USD	Coût de l'activité en Fcfa	Résultats attendus	Indicateurs
						2021	2022	2023	2024	2025					
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**57**	D'ici 2025, les mesures de contrôle des produits chimiques importés sont renforcées au niveau de tous les postes frontaliers après une formation adéquate des services compétents	57.1 : Mener des campagnes de sensibilisation afin de minimiser l'entrée frauduleuse des produits chimiques dans le pays	Elevé	MM, MSP, MESUDD, OSC (SYNAMI, AFSIEN,...)						Etat et PTF	35 000	19 372 500	Des campagnes de sensibilisation sont menées afin de minimiser l'entrée frauduleuse des produits chimiques dans le pays	• Nombres de missions de sensibilisation organisées • Nombre de personnes sensibilisées
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**64**	D'ici 2024, des campagnes de sensibilisations sont organisées dans 90% des zones d'EMAPE relativement à la prudence et la discrétion dans leurs transactions commerciales	64.1: Organiser des campagnes de sensibilisation sur la prudence et la discrétion dans les transactions commerciales	Elevé	MM, OSC (SYNAMI, AFSIEN,...)						Etat et PTF	35 000	19 372 500	Des campagnes de sensibilisation sur la prudence et la discrétion dans les transactions commerciales sont organisées	• Nombre de rapport des missions de sensibilisation;
Montant Stratégie												**520 000**	**287 820 000**		
Cout mécanisme de suivi-évaluation												**500 000**	**276 750 000**		
Cout total PAN												**34 635 560 USD**		**19 170 782 460 Fcfa**	

V. MÉCANISME DE FINANCEMENT

Le PAN sera financé par l'Etat et ses partenaires techniques et financiers. Dans le domaine de l'EMAPE, beaucoup d'organismes font la promotion d'une exploitation minière artisanale formalisée, organisée et lucrative qui utilise des technologies efficaces et responsables sur le plan social et environnemental, et dont le développement doit s'inscrire dans un cadre de bonne gouvernance, de légalité, de participation et de respect de la diversité pour contribuer au travail décent, au développement local, à la réduction de la pauvreté et à la paix sociale. Ces structures appuient techniquement et financièrement les pays en vue d'une amélioration de l'EMAPE. Parmi ces organismes, on peut citer entre autres : l'OCDE, la Banque mondiale (projet Gold, PACEGEF, PRACC), OSIWA, UNITAR, Rosa Luxembourg, CASE, l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID : United State Agency for International Development), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), l'Artisanal Gold Council (AGC), Alliance for Responsible Mining (ARM), Blacksmith Institute, la Société Financière Internationale (SFI), l'Agence Française de développement (AFD), la Banque Européenne d'Investissement (BEI), Banque Allemande, filiale du groupe KfW (BEG).

VI. MÉCANISME DE SUIVI-ÉVALUATION

Le suivi et l'évaluation font partie intégrante du Plan d'Action National. L'objectif global du mécanisme de suivi-évaluation est de juger de la progression réalisée dans l'atteinte des objectifs et des résultats et pour fournir des informations fiables et précises aux différentes parties prenantes. Il s'agit spécifiquement de :

- Rendre compte de l'exécution, des résultats obtenus et des effets d'actions mises en œuvre (ainsi que le degré d'atteinte des objectifs fixés initialement) aux différentes parties prenantes ;
- Capitaliser, diffuser les résultats et les effets ;
- Eclairer la conduite et le pilotage des actions proposées dans le PAN et ainsi faciliter la prise de décisions.

Evaluation des effets attendus

Il est attendu de la mise en œuvre du PAN des impacts de plusieurs ordres. Sur le plan économique et social, le PAN doit se traduire par une amélioration de l'efficacité et de la pérennité économique de l'activité d'orpaillage, une avancée vers la transparence de l'activité, des conditions sociales et sanitaires améliorées (travail des femmes, scolarisation des enfants, revenus améliorés, réduction de l'exposition au mercure). En ce qui concerne l'aspect environnemental, il est attendu une maîtrise du risque lié à l'utilisation du mercure par l'appropriation de techniques efficaces visant à protéger l'environnement et la santé des communautés.

Dispositif de suivi et évaluation

L'évaluation fournit les moyens de suivre et de mesurer le progrès et le succès de la mise en œuvre du PAN. Il crée également un mécanisme pour garantir la responsabilité et la transparence dans l'allocation et l'utilisation des ressources et pour renforcer le partenariat entre les parties prenantes de l'EMAPE. À cette fin, un cadre d'évaluation intégrant des critères, des indicateurs, des résultats, des processus et des impacts ainsi que des mécanismes par lesquels le système d'évaluation sera développé et mis en œuvre. L'un de ces mécanismes consistera à mener une évaluation périodique aux niveaux régional et national afin de déterminer le degré de réussite dans la réalisation des objectifs du PAN. Il permettra de collecter et de construire des informations stratégiques sur les besoins de mise en œuvre, les résultats obtenus, les processus et l'efficacité, entre autres. Ces informations peuvent être utilisées par les décideurs comme base pour la planification, la révision ou le recadrage futurs des objectifs et des stratégies afin d'améliorer encore le niveau de réussite du programme.

Principes et critères du suivi et de l'évaluation

L'évaluation sera effectuée conformément aux principes de : impartialité, rapidité d'exécution, transparence, compétence, éthique.
Les critères d'évaluation seront fondés, entre autres, sur : l'économie, l'efficience et l'efficacité des mesures ; la rapidité d'exécution ; la pertinence ; la priorisation et la durabilité.

Méthodologies de suivi-évaluation

Des évaluations (interne et externe) seront effectuées dans un délai déterminé pour donner des résultats en fonction des critères établis.

Une évaluation interne ou une auto-évaluation impliquera un examen annuel par toutes les organisations engagées dans la mise en œuvre du PAN pour :

- un retour d'informations en temps opportun,
- un suivi et une mise en évidence des réalisations,
- un examen des rôles des différents acteurs,
- l'identification des contraintes, des meilleures pratiques et des enseignements tirés au cours de la période et la réorientation d'activités, le cas échéant, pour s'aligner sur les objectifs du PAN.

Les résultats de l'évaluation seront également traduits dans un plan de travail pour l'année suivante. Le plan de travail comblera les lacunes identifiées. Les évaluations internes couvriront également l'octroi d'un certificat de reconnaissance et d'incitations aux parties prenantes et partenaires de l'EMAPE pour leurs performances et appuis exceptionnels.

Pour garantir la crédibilité et la compétence de l'évaluation interne, les parties prenantes concernées suivront une formation et/ou une mise à jour des compétences d'évaluation ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de plans de suivi -évaluation.

L'évaluation externe, quant à elle, implique un examen indépendant par des évaluateurs non impliqués dans la mise en œuvre du PAN. Une évaluation externe aura lieu en 2023 (à mi-parcours) et en 2025 (évaluation finale). L'évaluation à mi-parcours se concentrera, entre autres, sur l'évaluation de l'impact des activités de mise en œuvre sur l'objectif général de réduction et finalement d'élimination de l'utilisation du mercure dans l'EMAPE.

Les résultats de l'évaluation à mi-parcours peuvent être utilisés comme base pour recadrer ou affiner les stratégies, les objectifs, et les activités pour la seconde moitié de la mise en œuvre du plan.
Les résultats et les impacts seront également analysés en fonction de leur contribution à la réalisation de certaines priorités dans les communautés des zones EMAPE sur la base des données générées par les équipes mixtes des surveillances administrative et d'encadrement des sites d'orpaillage.

Les activités d'évaluation seront menées en se basant sur les repères et les objectifs définis dans le plan et les critères et indicateurs convenus. L'évaluation utilisera une combinaison des éléments suivants: enquêtes formelles et informelles ; entrevues semi-structurées ; entrevues avec des informateurs clés ; discussions de groupe ; observations directes et analyse de documents écrits (rapports, Procès-verbaux, comptes rendus…).

Indicateurs

Les indicateurs identifiés pour effectuer le suivi et l'évaluation des actions proposées dans les différentes stratégies sont présentés dans le tableau ci-après.

Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**31**	D'ici 2025, dans 90% des sites d'EMAPE, les artisans miniers et leurs communautés sont sensibilisés à la diversification des sources de revenus	• Nombre d'artisans miniers sensibilisés Pourcentage des communautés sensibilisées
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**35**	D'ici 2023, les dirigeants communautaires, les parents et les enfants de 75% des zones minières artisanales aurifères sont éduqués et sensibilisés sur les risques que présentent le travail des enfants dans les mines	• Nombre d'outils de communication élaborés
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**35**	D'ici 2023, les dirigeants communautaires, les parents et les enfants de 75% des zones minières artisanales aurifères sont éduqués et sensibilisés sur les risques que présentent le travail des enfants dans les mines	• Nombre de dirigeants communautaires sensibilisés Pourcentage de la population sensibilisée
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**35**	D'ici 2023, les dirigeants communautaires, les parents et les enfants de 75% des zones minières artisanales aurifères sont éduqués et sensibilisés sur les risques que présente le travail des enfants dans les mines	• Nombre de centres d'alphabétisation créés • Pourcentage de population alphabétisée
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**82**	D'ici 2024, intégrer davantage les aspects de l'égalité du genre en y incluant la reconnaissance de leur rôle dans le secteur, la facilitation de l'accès aux sites miniers et aux marchés, dans les révisions des codes et règlements miniers au Niger	• Nombre de GIE de femmes crées
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**82**	D'ici 2024, intégrer davantage les aspects de l'égalité du genre en y incluant la reconnaissance de leur rôle dans le secteur, la facilitation de l'accès aux sites miniers et aux marchés, dans les révisions des codes et règlements miniers au Niger	• Nombre de séances organisées • Nombre de femmes sensibilisées
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	**82**	D'ici 2024, intégrer davantage les aspects de l'égalité du genre en y incluant la reconnaissance de leur rôle dans le secteur, la facilitation de l'accès aux sites miniers et aux marchés, dans les révisions des codes et règlements miniers au Niger	• Nombre de séances organisées • Nombre de personnes par couche sensibilisée

Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**43**	D'ici 2023, 90 % des artisans miniers de 90% des localités d'EMAPE sont sensibilisés aux dispositions du Code de l'Environnement portant protection des ressources naturelles et aux dispositions du Code Minier quant à la protection de l'environnement dans la pratique minière.	• Nombre d'artisans miniers des localités d'EMAPE informés et sensibilisés sur les dispositions du Code de l'Environnement et ceux du code minier
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**43**	D'ici 2023, 90 % des artisans miniers de 90% des localités d'EMAPE sont sensibilisés aux dispositions du Code de l'Environnement portant protection des ressources naturelles et aux dispositions du Code Minier quant à la protection de l'environnement dans la pratique minière.	• Nombre d'orpailleurs informés et sensibilisés sur les impacts générés par leur activité sur l'environnement
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**44**	D'ici 2025, les mesures répressives quant au non-respect des mesures de protections de l'environnement sont appliquées dans 50% des localités d'EMAPE	• Nombre de missions de contrôles de l'application des mesures de protection de l'environnement sur le terrain effectué ; • Nombre de rapport de mission disponible
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**45**	D'ici 2025, une vaste campagne de mesure de la pollution mercurielle des matrices environnementales est effectuée sur l'ensemble du territoire à commencer par la totalité des zones d'EMAPE	• Nombre de dispositifs analytiques pour la détection et la mesure de mercure et autres produits chimiques reçus ; • Nombre de matériels de dosage de mercure et autres produits chimiques reçus • Nombre de personnes formées
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**45**	D'ici 2025, une vaste campagne de mesure de la pollution mercurielle des matrices environnementales est effectuée sur l'ensemble du territoire à commencer par la totalité des zones d'EMAPE	• Nombre d'études de mesures de pollution des matrices environnementales réalisées
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**45**	D'ici 2025, une vaste campagne de mesure de la pollution mercurielle des matrices environnementales est effectuée sur l'ensemble du territoire à commencer par la totalité des zones d'EMAPE	• Nombre d'études de mesure des matrices biologiques réalisées • Nombre de rapports des études disponibles
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**45**	D'ici 2025, une vaste campagne de mesure de la pollution mercurielle des matrices environnementales est effectuée sur l'ensemble du territoire à commencer par la totalité des zones d'EMAPE	• Nombre de missions de contrôle de la pollution mercurielle réalisées
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**46**	D'ici 2025, des campagnes de reboisement sont effectuées dans 75% des sites miniers artisanaux connus.	• Rapport de diagnostic sur le niveau de dégradation du couvert végétal des sites EMAPE disponible
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**46**	D'ici 2025, des campagnes de reboisement sont effectuées dans 75% des sites miniers artisanaux connus.	• Programme de reboisement des sites miniers élaboré • Niveau d'exécution du programme
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**48**	D'ici 2027 : 50% des sites miniers abandonnés sont réhabilités dans les différentes régions d'EMAPE du pays.	• Nombre des sites EMAPE abandonnés inventoriés

Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**48**	D'ici 2027 : 50% des sites miniers abandonnés sont réhabilités dans les différentes régions d'EMAPE du pays.	• Manuel sur les techniques de réhabilitation des sites abandonnés élaboré et validé
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**48**	D'ici 2027 : 50% des sites miniers abandonnés sont réhabilités dans les différentes régions d'EMAPE du pays.	• Nombre de sites abandonnés réhabilités • Quantités de déchets et résidus traitées
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**69**	D'ici 2025, inclure dans les programmes de formation des artisans miniers aurifères des modules sur la protection des biodiversités dans la pratique minière et les techniques de réhabilitation des sites d'EMAPE.	• Nombre de manuels de formation sur la protection de l'Environnement élaborés, édités et diffusés
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**69**	D'ici 2025, inclure dans les programmes de formation des artisans miniers aurifères des modules sur la protection des biodiversités dans la pratique minière et les techniques de réhabilitation des sites d'EMAPE.	• Nombre de séances de sensibilisation effectuées • Nombre de personnes sensibilisées sur la protection de la biodiversité
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**70**	D'ici 2024, un programme de gestion durable des terres axé sur le reboisement est élaboré, mis en œuvre avec des essences à croissance rapide dans 50% des zones minières artisanales laissées à l'abandon, sur la base d'une formation en agroforesterie.	• Nombre de séances de sensibilisation effectuées • Nombre de personnes sensibilisées sur la pratique d'agroforesterie
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**70**	D'ici 2024, un vaste programme de gestion durable des terres axé sur le reboisement est élaboré, mis en œuvre avec des essences à croissance rapide dans 50% des zones minières artisanales laissées à l'abandon, sur la base d'une formation en agroforesterie.	• Document contenant le Programme élaboré ; • Niveau de mise en œuvre du programme ; • Nombre d'ha réalisé en RNA ; • Nombre de superficies traitées
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**71**	D'ici 2025, faire appliquer les mesures d'interdiction des activités d'EMAPE de l'or dans les aires protégées, en facilitant la délocalisation de 100% des artisans miniers opérant dans les aires protégées vers d'autres zones d'orpaillage accessibles et propices (tout en respectant les droits humains)	• Nombre de rapport d'identification des aires protégées où s'exerce l'EMAPE
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**71**	D'ici 2025, faire appliquer les mesures d'interdiction des activités d'EMAPE de l'or dans les aires protégées, en facilitant la délocalisation de 100% des artisans miniers opérant dans les aires protégées vers d'autres zones d'orpaillage accessibles et propices (tout en respectant les droits humains)	• Nombre d'artisans miniers sensibilisés sur l'interdiction d'opérer dans les aires protégées • Nombre de séances de sensibilisation effectuées
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**71**	D'ici 2025, faire appliquer les mesures d'interdiction des activités d'EMAPE de l'or dans les aires protégées, en facilitant la délocalisation de 100% des artisans miniers opérant dans les aires protégées vers d'autres zones d'orpaillage accessibles et propices (tout en respectant les droits humains)	• Nombre des artisans miniers opérants dans les aires protégées délocalisés

Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**71**	D'ici 2025, faire appliquer les mesures d'interdiction des activités d'EMAPE de l'or dans les aires protégées, en facilitant la délocalisation de 100% des artisans miniers opérant dans les aires protégées vers d'autres zones d'orpaillage accessibles et propices (tout en respectant les droits humains)	• Nombre de Procès-verbaux de sanctions adressés aux contrevenants • Nombre des artisans miniers sanctionnés
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**72**	D'ici 2025, des essais de dépollution sur les plans et cours d'eau les plus contaminés par les produits chimiques sont effectués par les autorités compétentes	• Guide sur les techniques de dépollution élaboré et vulgarisé • Nombre d'exemplaires du guide diffusés
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**72**	D'ici 2025, des essais de dépollution sur les plans et cours d'eau les plus contaminés par les produits chimiques sont effectués par les autorités compétentes	• Nombre de rapports des sessions de formation des autorités compétentes sur les techniques de dépollution
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**72**	D'ici 2025, des essais de dépollution sur les plans et cours d'eau les plus contaminés par les produits chimiques sont effectués par les autorités compétentes	• Nombre d'essais réalisés
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**72**	D'ici 2025, des essais de dépollution sur les plans et cours d'eau les plus contaminés par les produits chimiques sont effectués par les autorités compétentes	• Nombre de normes élaborées
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**73**	D'ici 2025, les orpailleurs de 50% des localités d'EMAPE de l'or du Niger sont formés sur la gestion des déchets et des ressources en eau sur les sites miniers	• Nombre des fiches techniques adaptées aux zones EMAPE élaborées et vulgarisées
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**73**	D'ici 2025, les orpailleurs de 50% des localités d'EMAPE de l'or du Niger sont formés sur la gestion des déchets et des ressources en eau sur les sites miniers	• Nombre de personnes formées sur la gestion des déchets et des ressources en eau
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**74**	D'ici 2029, des actions de réhabilitation des plans et chenaux des cours d'eau ainsi que de protection des zones de captage des eaux, sont menées dans 50% des zones d'EMAPE du Niger.	• Nombre des cours et plans d'eau affectés par l'ensablement identifiés
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**74**	D'ici 2029, des actions de réhabilitation des plans et chenaux des cours d'eau ainsi que de protection des zones de captage des eaux, sont menées dans 50% des zones d'EMAPE du Niger.	• Nombre des cours et plans d'eau aménagés • Nombre de points d'eau protégé • Superficies aménagé
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	**74**	D'ici 2029, des actions de réhabilitation des plans et chenaux des cours d'eau ainsi que de protection des zones de captage des eaux, sont menées dans 50% des zones d'EMAPE du Niger.	• Nombre de personnes sensibilisées • Catégorie des personnes formées
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**13**	D'ici 2025, les communautés des principales régions d'EMAPE sont régulièrement formées et sensibilisées sur les fléaux sociaux pour un changement de comportement quant à la culture du développement et de l'épargne	• Nombre de séances de sensibilisation • Pourcentage des communautés sensibilisées

Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**13**	D'ici 2025, les communautés des principales régions d'EMAPE sont régulièrement formées et sensibilisées sur les fléaux sociaux pour un changement de comportement quant à la culture du développement et de l'épargne	• Nombre d'outils de communication conçus
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**13**	D'ici 2025, les communautés des principales régions d'EMAPE sont régulièrement formées et sensibilisées sur les fléaux sociaux pour un changement de comportement quant à la culture du développement et de l'épargne	• Nombre de modules de formation élaborés
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**13**	D'ici 2025, les communautés des principales régions d'EMAPE sont régulièrement formées et sensibilisées sur les fléaux sociaux pour un changement de comportement quant à la culture du développement et de l'épargne	• Nombre de fora organisés • Pourcentage des communautés sensibilisées
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**13**	D'ici 2025, les communautés des principales régions d'EMAPE sont régulièrement formées et sensibilisées sur les fléaux sociaux pour un changement de comportement quant à la culture du développement et de l'épargne	• Nombre de séances de formation organisées ; • Pourcentage des communautés formées
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**14**	D'ici 2023, la mise en œuvre du programme de sensibilisation à la scolarisation des enfants est adaptée aux réalités de l'ensemble des régions d'EMAPE	• Un manuel adapté validé
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**14**	D'ici 2023, la mise en œuvre du programme de sensibilisation à la scolarisation des enfants est adaptée aux réalités de l'ensemble des régions d'EMAPE	• Nombre de séances de sensibilisation • Pourcentages des communautés sensibilisées
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**14**	D'ici 2023, la mise en œuvre du programme de sensibilisation à la scolarisation des enfants est adaptée aux réalités de l'ensemble des régions d'EMAPE	• Nombre de familles sensibilisées; • Nombre de séances de sensibilisation

Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**15**	D'ici 2024, les mesures sociales de protection des couches vulnérables sont appliquées sur 50% des sites d'EMAPE	• Pourcentage des communautés sensibilisées
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**18**	D'ici 2022, Les mineurs de 75% des sites d'EMAPE sont sensibiliser et éduqués aux risques et dangers liés à l'usage du mercure ainsi qu'au changement de pratiques	• Nombres de mineurs sensibilisés ; • Pourcentages des couches vulnérables sensibilisées
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**19**	D'ici 2023, les autorités administratives et coutumières de 75% des localités d'EMAPE sont sensibilisées à la mise en œuvre de contrat sociaux entre artisans miniers et communautés locales riveraines.	• Nombre de campagnes organisées
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**21**	D'ici 2022, Sensibiliser les populations d'artisans miniers de l'ensemble des régions d'EMAPE au respect des us, coutumes, règlements et lois	• Nombre des us et coutumes identifiées
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**21**	D'ici 2022, Sensibiliser les populations d'artisans miniers de l'ensemble des régions d'EMAPE au respect des us, coutumes, règlements et lois	• Nombre d'outils de communication élaborés
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**21**	D'ici 2022, Sensibiliser les populations d'artisans miniers de l'ensemble des régions d'EMAPE au respect des us, coutumes, règlements et lois	• Nombres de mineurs sensibilisés • Nombre de séances de sensibilisation organisées
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**24**	D'ici 2024, les populations de 50% des sites d'EMAPE dans les régions d'EMAPE de l'or sont sensibilisées au civisme fiscal et à la gestion saine des revenus et des prêts	• Nombre d'outils de communication élaborés
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**24**	D'ici 2024, les populations de 50% des sites d'EMAPE dans les régions d'EMAPE de l'or sont sensibilisées au civisme fiscal et à la gestion saine des revenus et des prêts	• Pourcentage des communautés formées et sensibilisées • Nombre de leaders et de collectivités formées et sensibilisés

Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**36**	D'ici 2023, 75% des populations des zones minières artisanales sont sensibilisées aux risques et dangers liés à l'usage du mercure dans les principales régions d'EMAPE	• Nombre de supports élaborés et diffusés
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**36**	D'ici 2023, 75% des populations des zones minières artisanales sont sensibilisées aux risques et dangers liés à l'usage du mercure dans les principales régions d'EMAPE	• Nombre de séances de formation organisées • Nombre d'acteurs formés • Nombre des catégories d'acteurs formées
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**36**	D'ici 2023, 75% des populations des zones minières artisanales sont sensibilisées aux risques et dangers liés à l'usage du mercure dans les principales régions d'EMAPE	• Nombre de missions de sensibilisation intensive organisées • Nombre de personnes sensibilisées
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**57**	D'ici 2025, les mesures de contrôle des produits chimiques importés sont renforcées au niveau de tous les postes frontaliers après une formation adéquate des services compétents	• Nombres de missions de sensibilisation organisées • Nombre de personnes sensibilisées
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	**64**	D'ici 2024, des campagnes de sensibilisations sont organisées dans 90% des zones d'EMAPE relativement à la prudence et la discrétion dans leurs transactions commerciales	• Nombre de rapport des missions de sensibilisation ;

VII. Conclusion

L'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Échelle de l'or se pratique au Niger depuis 1966 avec le premier permis d'exploitation. Au fil des ans, cette activité a pris de l'importance dans la région de Tillabéri, et depuis 2014 dans le Nord du pays avec la découverte de l'or dans le Djado (Agadez). L'EMAPE est dès lors devenue un secteur important pour l'économie locale, régionale, et mondial. Elle crée beaucoup d'emplois et génère des revenus non négligeables aux communautés et des recettes à l'Etat.

Cependant, l'introduction des produits chimiques notamment du cyanure et du mercure dans les techniques de récupération de l'or impacte gravement la santé humaine et dégrade considérablement l'environnement. Les orpailleurs et les communautés riveraines sont constamment exposés aux risques d'inhalation des vapeurs de mercure, dégagées lors du brûlage de l'amalgame or-mercure. Le mercure constitue donc un élément chimique dangereux. C'est dans ce cadre que le Niger avec l'appui du FEM, du PNUE et de CASE, a élaboré ce présent Plan d'Action National. Il a pour but essentiel de réduire significativement et à long terme d'éliminer, l'usage du mercure dans l'EMAPE au travers d'un processus de formalisation du secteur de l'EMAPE répondant aux exigences de la Convention de Minamata sur le mercure. Le PAN est le fruit d'un long processus qui intègre l'analyse sectorielle de l'EMAPE, la réalisation des études sectorielles et la réalisation du synopsis national sur l'EMAPE. Le coût de ce PAN est estimé à 34 635 560 Dollar US couvrant les neuf (9) stratégies de mise en œuvre. La réussite de la mise en œuvre de ce plan dépendra de son financement, de la prise en compte de tous acteurs, etc…

VIII. Références bibliographiques

Impact (2018) : Pratiques exemplaires la formalisation et le devoir de diligence dans le secteur minier artisanal et à petite échelle. 24p

Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (2018) : Evaluation Initial de la Convention de Minamata au Niger (MIA).

Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (2019) : Inventaire national du secteur de l'Exploitation Minière artisanale et à Petite Echelle de l'or y compris des estimations de base de l'utilisation et des pratiques liées du mercure dans les Régions de Tillabéry et Agadez au Niger. 62p

Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (2019) : Evaluation des impacts environnementaux et sanitaires du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) de l'or au Niger.

Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (2019) : Rapport national de l'étude socio-économique et juridique du secteur de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle de l'or « EMAPE » au Niger.

ONU-Environnement (2019) : Convention de Minamata sur le Mercure texte et annexes. 73p

ONU-Environnement, Global Mercury Partnership (2017) : Document d'orientation d'action national pour réduire et, si possible, éliminer l'utilisation du mercure pour l'extraction artisanale et à petiteéchelle de l'or. 100p

ONU-Environnement, Global Mercury Partnership, UNITAR (2018) : Manuel pour développer des stratégies de formalisation de l'EMAPE d'or, dans le cadre des Plans d'Action Nationaux. 134p

UNITAR, FEM, PNUD, IOMC (2009) : Guide d'orientation sur l'élaboration de plans d'action pour la gestion rationnelle des produits chimiques.

IX. Annexes

1. Termes de référence pour le groupe de travail

Comité National de Pilotage (CNP)

Il est créé auprès du Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable un Comité National de Pilotage du projet « Activités Habilitantes pour l'élaboration du plan d'action national pour la réduction de l'utilisation du mercure et ses composés dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or » au Niger dénommé CNP.

Missions

Le Comité National de Pilotage du projet est mis en place pour aider à développer des stratégies de réduction du mercure et ses composés dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or.
Le Comité est chargé de :

Assister le Ministre en charge de l'environnement dans l'application des principes et des orientations générales sur l'utilisation du mercure et de ses composés dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or ;

Proposer au Ministre en charge de l'environnement des projets de directives et des textes réglementaires sur le mercure et ses composés ;

Donner des orientations à la coordination du projet pour mener à bien les activités dudit projet et une meilleure coopération entre les différentes parties prenantes du projet ;

Informer régulièrement le public sur les risques liés à l'utilisation du mercure et de ses composés dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or ;

Valider les documents produits par les consultants ; élaborer et valider les comptes rendus des réunions ;

Proposer les pistes de mise en œuvre des directives internationales adoptées dans le cadre de l'utilisation du mercure et de ses

composés dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or ;

Appuyer l'élaboration des stratégies de prévention des risques liés à l'exposition des populations aux émissions et rejets de mercure et ses composés dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or ;

Aider la coordination du projet à la mise en place d'un cadre d'échanges d'informations fonctionnel sur l'utilisation du mercure et ses composés.

Composition

Le Comité National de Pilotage du projet est composé comme suit :

Président : le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable ou son représentant ;

1er Vice-Président : le Secrétaire Général du Ministère des Mines ou son représentant ;

2ème Vice-Président : le Secrétaire Général du Ministère de la Santé Publique ou son représentant,

Rapporteurs :

Un représentant de la Direction Générale du Développement Durable et des Normes Environnementales

Le Président de l'Association des Artisans Miniers.

Membres :

Un représentant de la Direction des Normes de la Prévention des Risques et du Cadre de Vie (DNIPR/CV);

Un représentant de la Direction de la Législation du Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable ;

Un représentant de la Direction Générale des Douanes (DGD) ;

Un représentant de la Direction des Exploitations Ministères à Petites Echelle (DEMPEC);

Un représentant de la Direction du Commerce Extérieur et du Partenariat Economique ;

Un représentant de la Direction de la Normalisation, de la Promotion de la Qualité et de la Métrologie ;

Un représentant de la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC);

Un représentant de la Direction de l'Hygiène Publique et de l'Education pour la Santé ;

Un représentant de la Direction du Suivi des Investissements (DSI) ;

Un représentant de la Direction de la Sécurité et la Santé au Travail (DSST);

Un représentant de la Direction de la Protection de l'Enfant ;

Un représentant de la Direction de la Promotion de la Femme ;

Un représentant du Département de Chimie de l'Université Abdou Moumouni de Niamey ;

Le Point Focal de l'Approche Stratégique de Gestion Internationale des Produits Chimiques (SAICM) ;

Le Point Focal de la Convention de Bâle ;

Le Point Focal de la Convention de Minamata ;

Un représentant de l'ONG - Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (ROTAB) ;

Un représentant de l'ONG - Groupe de Réflexion sur les Industries Extractives au Niger (GREN) ;

Un représentant de la Coordination des Organisations Non Gouvernementales et Associations Féminines Nigériennes (CONGAFEN) ;

Un représentant de l'ONG Jeunes Volontaires pour l'Environnement (JVE) – Niger ;

Un représentant du Réseau des Journalistes pour l'Environnement (RJE).

Autre Groupe de travail

Des termes de références sont élaborés pour permettre le recrutement des différents consultants durant tout le processus. Chaque étude ou partie de l'étude est endossé par un consultant principal, et celui-ci est tenu d'être disponible et respecter le chronogramme du travail conformément au contrat qui le lie au projet. Le tableau ci-dessous résume les différentes études confiées aux consultants. Pour toute étude le consultant principal est tenu de :

S'entourer d'une équipe de spécialistes ;

Avoir une formation pédagogique minimale de maîtrise et une expérience professionnelle dans le secteur avec une attention particulière dans l'EMAPE ;

Avoir la connaissance des législations nationales, régionales et internationales, notamment la convention de Minamata sur le mercure constituera également un avantage supplémentaire.

NB : Un doctorat dans les champs ci-dessus énumérés et une expérience de consultation antérieure dans un sujet similaire, dans le domaine des accords multilatéraux sur l'environnement seraient un avantage supplémentaire

.

Volets	Objectifs	Livrables
Inventaire national du secteur de l'exploitation artisanale et à petite échelle de l'or « EMAPE » y compris des estimations de base de l'utilisation et des pratiques du mercure	L'objectif général de cette consultation est d'utiliser la méthodologie développée dans le cadre de la composante 1 (composante globale) pour élaborer un aperçu national du secteur EMAPE, sur la base des estimations initiales de l'utilisation du mercure, des pratiques minières artisanales et de tous les impacts générés par l'activité.	- rapport de démarrage ; - rapport provisoire ; - rapport définitif
Evaluation des impacts sanitaires du secteur de l'Exploitation Minière Artisanale et a Petite Echelle de l'or « EMAPE » au NIGER.	L'objectif général de cette consultation est d'utiliser la méthodologie développée dans le cadre de la composante 1 (composante globale) pour élaborer un aperçu national de la situation sanitaire du secteur de l'EMAPE au Niger.	- rapport de démarrage ; - rapport provisoire - rapport d'étude ;
Développement d'une étude juridique et socio-économique nationale du secteur de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle de l'or « EMAPE ».	L'objectif général de cette consultation est d'utiliser la méthodologie développée dans le cadre de la composante 1 (composante globale) pour élaborer un aperçu national du secteur EMAPE, y compris l'évaluation des impacts socioéconomiques et juridiques liés à l'usage du mercure dans l'EMAPE.	- rapport de démarrage ; - rapport provisoire ; - rapport définitif
Synopsis national de l'EMAPE en République du Niger	L'objectif de la consultation est d'élaborer le Synopsis national sur la base des études sectorielles réalisées en vue de l'élaboration du Plan d'actions National de réduction et/ou élimination du mercure en conformité avec les lignes directrices de la Convention de Minamata	Un document présentant le synopsis national de l'EMAPE au Niger, des buts et des objectifs quantitatifs ainsi que le chronogramme pour l'élaboration du Plan d'Action National de réduction et/ou d'élimination du mercure.
Stratégies visant à éliminer les pires pratiques d'amalgamation et de brulage, **Stratégies pour promouvoir la réduction des émissions et rejets de mercure et de l'exposition,** **Stratégies pour faciliter la formalisation et la réglementation**	L'objectif de la consultation est d'élaborer le Plan d'Actions National pour la réduction et/ou l'élimination du mercure dans l'EMAPE au Niger sur la base des stratégies visant à éliminer les pires pratiques en conformité avec les lignes directrices de la Convention de Minamata.	Un document de stratégie de réduction et/ou l'élimination du mercure dans l'EMAPE conformément aux objectifs assignés avec le plan d'actions et la chronologie d'accomplissement des tâches ainsi que son budget.
Stratégies prenant en compte les aspects socioéconomiques dans le secteur de l'EMAPE au Niger	L'objectif de la consultation est d'élaborer le Plan d'Actions National pour la réduction et/ou l'élimination du mercure dans l'EMAPE au Niger sur la base	Un document de stratégie de réduction et/ou l'élimination du mercure dans l'EMAPE conformément aux objectifs assignés avec le plan
Stratégies de santé publique visant à réduire l'exposition au mercure des mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et de leurs communautés au mercure et stratégies visant à protéger l'environnement des émissions du mercure utilise sur les sites EMAPE et à mieux gérer les sites abandonnés	**L'objectif de la consultation est de contribuer à l'élaboration du Plan d'Actions National pour la réduction et/ou l'élimination du mercure dans l'EMAPE au Niger sur la base des stratégies de santé publique en conformité avec les lignes directrices de la Convention de Minamata.**	**Un document sur les stratégies de santé publique visant à réduire l'exposition au mercure des mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et de leurs communautés au mercure et les stratégies visant à protéger l'environnement des émissions du mercure utilise sur les sites EMAPE et à mieux gérer les sites abandonnés avec le plan d'actions et la chronologie d'accomplissement des tâches ainsi que son budget.**
Compilation des stratégies élaborées par secteur pour la réduction et/ou l'élimination du mercure dans l'EMAPE en République du Niger	L'objectif de la consultation est de compiler les stratégies élaborées par secteur afin d'élaborer dans la stratégie de mise en œuvre en conformité avec les lignes directrices de la Convention de Minamata.	Un document de stratégie de réduction et/ou l'élimination du mercure dans l'EMAPE conformément aux objectifs assignés avec le plan d'actions et la chronologie d'accomplissement des tâches ainsi que son budget.
PAN	L'objectif de la consultation est de compiler tous les résultats des études précédentes afin d'élaborer le Plan d'Actions national en conformité avec les lignes directrices de la Convention de Minamata.	Un document de stratégie de réduction et/ou l'élimination du mercure dans l'EMAPE conformément aux objectifs assignés avec le plan d'actions et la chronologie d'accomplissement des tâches ainsi que son budget

➢ **Liste des experts nationaux de collecte d'outils et de méthodologies pour le développement du PAN**

	Noms et Prénoms	Spécialisation/Structure	Adresses
Consultants	SANDA ISSOUFOU	Géologue/MM	96.27.60.13 ; issoufou2002@yahoo.fr
	Mme OUSSEINI FATI HALIDOU	Géologue/AFSIEN	96.56.23.57 ; fatihalidou@yahoo.com
	Mme AMADOU MARIAMA	Expert National / Santé	96.49.95.94 ; mariama2003@yahoo.fr
	HAMZA ABDOUL AZIZOU	Expert Juriste	adelaminefils@gmail.com
	SANI ABDOU SOUPIYANOU	DGDD/NE	99.29.39.30 ; soufianesani@yaho.fr
Experts associés	DIALLO FATOUMATA CISSE	DL/MESU/DD	yafatou7576@yahoo.fr
	MOUSSA BACHIR	Expert MIA/Rep. Point Focal SAICM	96.10.48.74 ; bachir82dng@gmail.com
	GOUROUZA MAROU	UAM / FAST	96.40.87.54 ; gourouza.marou@yahoo.fr
	ISSIYA SOULEY	PERSONNE/ RESSOURCE	96.97.87.01 ; issiya.souley@yahoo.com
	SEYBOU SALAH	SYNAMI (Orpailleur)	96.52.40.09 ; seybousalah@yahoo.fr
	ABDOU TCHOUGOUNE ABOUBACAR	ONG EIRENE / KARKARA	92.36.05.37 / 93.27.36.27 ; abdou.tchougoune@gmail.com
	MOUSSA SOUMEY BOUBACAR	DGDD/NEMESU/DD	96.90.80.52 ; bmoussasoumey@yahoo.fr
	Mme BOUBACAR SAOUDE	DGDD/NE / MESU/DD	96.08.47.95 ; saoudet@yahoo.fr
	KANO NAMATA	Expert Réhabilitation	96.98.51.11 ; kanonamata@yahoo.fr
	Mme BAZI HADIDJATOU ISSOUFOU	DN/PR/CV	96138198 issoufouhadidjatou@yahoo.fr
	ISSA ADJI	DN/PR/CV	issaadji100@gmail.com
	BRANDE RAHAMAN	DGDD/NE	rahaman.brande@yahoo.com
	MANSOUR TAFARKI SAHIROU	**DN/PR/CV**	**96.73.93.01 mansoursahirou@yahoo.fr**
	SANI ABDOU SOUPIYANOU	DGDD/NE	99.29.39.30 ; soufianesani@yaho.fr

Les ministères et organismes publics, ONG et Association qui sont impliqués dans le processus de l'élaboration sont :

Direction Générale des Douanes (DGD) / Le Ministère de l'Economie et des Finances ;

Direction des Exploitations Ministères à Petites Echelle (DEMPEC) /Ministère des Mines

Direction du Commerce Extérieur et du Partenariat Economique ;

Direction de la Normalisation, de la Promotion de la Qualité et de la Métrologie /Ministère de l'industrie

Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) / Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de la Décentralisation

Direction de l'Hygiène Publique et de l'Education pour la Santé / Ministère de la Santé Publique

Direction du Suivi des Investissements (DSI)/ Ministère du Plan ;

Direction de la Sécurité et la Santé au Travail (DSST);

Direction de la Protection de l'Enfant ;

Direction de la Promotion de la Femme ;

Département de Chimie de l'Université Abdou Moumouni de Niamey ;

Point Focal de l'Approche Stratégique de Gestion Internationale des Produits Chimiques (SAICM);

Point Focal de la Convention de Bâle ;

Point Focal de la Convention de Minamata ;

ONG - Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (ROTAB) ;

ONG - Groupe de Réflexion sur les Industries Extractives au Niger (GREN) ;

Coordination des Organisations Non Gouvernementales et Associations Féminines Nigériennes (CONGAFEN) ;

ONG Jeunes Volontaires pour l'Environnement (JVE)

Réseau des Journalistes pour l'Environnement (RJE).

2. Estimations initiales et synopsis nationale détaillées

a. Méthodologie

a.1. Approche pour la mise en œuvre du projet (Structure de coordination)

L'implication d'une représentation équilibrée des parties prenantes a permis la supervision du processus de la mise en œuvre des activités.
Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (ME/DD) a mis en place une Unité de Coordination du Projet (UCP) par lettre no0023 ME/DD/SG/DGDD/NE/DN/PR/CV du 16 Mars 2018 et un Comité National de Pilotage (CNP) par arrêté no 00093 du 02 Mai 2018. Ces deux entités sont chargées entre autres :

L'UCP, assisté du point focal de la Convention de Minamata sur le mercure, à la responsabilité de surveiller le processus de la conduite des inventaires et l'élaboration des études sectorielles et le Plan d'Actions National ;

L'UCP a préparé un fichier d'adresses préliminaire des parties prenantes et a cherché leur soutien et leur participation pour des activités habilitantes. Le fichier a servi de base de données aux activités de sensibilisation et d'échange d'informations en commençant par l'atelier de lancement. Le CNP est chargé de fixer les délais pour les équipes spéciales veille à ce qu'ils soient respectés de manière à assurer l'accomplissement ponctuel ;

UCP est chargé d'identifier, de sélectionner et de recruter les équipes spéciales. La taille des équipes spéciales et la méthodologie utilisée pour l'élaboration des inventaires est fonction de l'information disponible dans le pays. Ces dernières peuvent se composer de consultants internationaux et nationaux, de fonctionnaires du Ministère, de représentants de fédérations du secteur privé, etc. Il y a lieu de veiller à ce que les équipes spéciales soient au courant des différentes méthodologies découlant des directives du PNUE.

Le CNP répond de manière appropriée aux obligations découlant de la Convention de minamata, entre autres en confirmant le rôle du ME/DD, de la Santé, des mines, de l'Economie et des Finances, de l'Administration Douanière, de l'Industrie, du Point de Focal de la Convention minamata, des institutions de recherche, du secteur privé et des ONG. Le comité national de pilotage est responsable de la supervision du processus d'évaluation de validation des études.

Le CNP agit comme secrétaire du comité d'orientation et examine et valide les différentes études Il aide la coordination du projet à la mise en place d'un cadre de formations et d'échanges d'information fonctionnel sur l'utilisation du mercure et ses composés.

Les consultants et experts associés identifiés et l'équipe de l'UCP ont élaboré un document de base intitulé « rapport d'analyse sectorielle ». Ce rapport nous a permis de collecter les informations théoriques sur les sites EMAPE au Niger. A travers cette analyse sectorielle, il a été identifié deux principales régions EMAPE au Niger : la région de Tillabéri avec plus de 50 sites d'orpaillage en activités et la région d'Agadez avec plus de 100 sites EMAPE actifs.

a.2. Approche méthodologique

Elle s'est essentiellement basée sur les étapes :

Recherche documentaire et autres informations

Cette première étape d'étude bibliographique est primordiale et a consisté à rechercher des informations auprès des pouvoirs publics et des personnes ressources sur l'orpaillage au Niger. L'étude de la documentation a permis de mieux cerner les thématiques relatives à l'évolution de la gouvernance du secteur de l'exploitation minière artisanale en mettant l'accent sur son impact sur le développement local, l'environnement et la santé. La revue de la documentation a porté essentiellement sur :

les rapports d'étude et de mission du Ministère en charge des Mines du Ministère en charge de l'Environnement ;

les rapports d'étude et de mission des ONG et les organisations de la société civile;

les rapports des études commanditées par les organisations internationales ;

les normes et résolutions produites par elles (directives, recommandations) et les articles de journaux.

Choix des sites et échantillonnage

Pour effectuer l'échantillonnage, le nombre de commune d'orpaillage a constitué la population de base. Au niveau de chaque commune les informations ont été recueillies sur les sites représentatifs. Sur les treize (13) communes d'orpaillage les investigations ont porté sur six (6) ce qui représente 46,15% de l'ensemble des zones d'orpaillage. L'inventaire a porté sur six (6) communes du fait des raisons d'insécurité dans les autres. En effet, des activités de grand banditisme et du terrorisme ont été enregistrées dans les autres communes ce pourquoi l'équipe de coordination du projet et l'Agence d'exécution ont jugé bon de ne pas prendre de risques en envoyant les consultants dans ces zones à risques.

Les questionnaires ont été administrés aux individus trouvés sur les différents sites visités dont la population totale n'était pas connue. C'est ainsi que les données ont donc été collectées auprès des premières personnes rencontrées sur la base de leurs activités et de leurs connaissances sur les pratiques de l'EMAPE. Dans la région d'Agadez, les départements concernés sont : Arlit et Tchirozérine ; et à Tillabéri :
Téra, Gotheye et Kollo. Les sites ont été choisis en prenant en compte les aspects sécuritaires, l'accessibilité et l'importance du site.

Collecte des données

La période de déroulement de l'enquête va de Janvier à Septembre pour la Région de Tillabéri et de d'avril à Juin 2019 pour la Région d'Agadez. Elle a été conduite en deux étapes, l'une dans la région de Tillabéri et l'autre dans la région d'Agadez. L'étape de Tillabéri a été effectuée en deux phases : une première dans le département de Gotheye et la deuxième dans le département de Kollo. Cette période a été choisie afin de toucher le maximum d'orpailleurs parmi lesquels certains sont absents des sites en période pluviale.

Les enquêtes ont été réalisées à partir des fiches d'enquête établies par l'ONU-Environnement (AGC et ONU Environnement, 2017) en plus d'autres fiches élaborées pour la circonstance. Les questionnaires ont été adressés individuellement, en focus groupe et même temps des observations directes ont été menées.

Analyse et d'interprétation des données

Le traitement des données obtenues au cours des différentes missions de terrain a été effectué à l'aide de la boite à outil du PNUE sur les EMAPE et le QGIS 2.18 (voir Inventaire 2019). L'interprétation de ces données a permis d'avoir les informations suivantes : la méthode de traitement du minerai, le rapport Mercure : Or (Hg : Au), la production d'or (estimation sur la base de l'extraction), la production d'or (estimation sur la base des revenus) l'estimation spécifique de l'utilisation du mercure sur chaque site entre autres. Ces estimations ont été par la suite extrapolées au niveau national.

Les autres informations (socio-économiques, sanitaires et environnementales) ont été synthétisées et analysées afin de ressortir les informations sur l'orpaillage en lien avec les objectifs de l'étude.

Production de l'or

Cette estimation est basée sur des informations collectées sur le terrain et qui ont conduit à une extrapolation des données obtenues. Ces informations sont les suivantes :

Les données obtenues sur les sites visités sont la base de l'estimation ;

La moyenne des données obtenues sur les sites visités ;

La production par jour, par orpailleur sur les sites visités ;

Le nombre moyen de jours de travail par semaine sur les sites visités (en général, les orpailleurs travaillent six (jours) par semaine) ;

Le nombre de mois de travail annuel sur les sites visités. Le temps de travail d'orpaillage est de huit mois par an, en adoptant une estimation de quatre (04) semaines par mois ;

Les données des sites sont imputées au niveau des communes et des régions.

Estimation rapport mercure-or

Pour déterminer la masse de mercure entrant et sortant, à la phase du mélange et à celle du brûlage, il est pesé : le mercure liquide ajouté au minerai avant le mélange (minerai-mercure), le mercure qui n'est pas entré dans l'amalgame, le mercure recueilli après le pressage pour récupérer l'amalgame. La masse de mercure entrant dans l'amalgamation est égale à la différence entre la masse de mercure ajoute au minerai moins la masse de mercure récupéré après amalgamation et pressage. Pour confirmer la masse de mercure entrant dans l'amalgamation, il est aussi pesé l'amalgame avant le brûlage et l'or spongieux obtenu après le brûlage.

A.3. RÉSUMÉ DES RÉUNIONS ET ATELIERS PENDANT LE PROCESSUS L'ÉLABORATION DU PAN EMAPE AU NIGER

Le processus d'élaboration du PAN a fait l'objet de plusieurs réunions, formations, etc.

Les tableaux ci-dessus donne le résumé de ces rencontres ainsi la liste des participant à ces celles-ci.

Titres	Dates	Objectifs	Commentaires	Nombre de participants
1. L'établissement du mécanisme de coordination	21 Février 2018	Proposer un mécanisme de coordination et valider du plan de travail du projet et un budget pour une réalisation rapide, fiable et précise du projet ;	Des experts sont identifiés et le processus de mise en œuvre projet est décrit	20
2. Compte rendu de la réunion sur le mécanisme coordination	30 Mai 2018	Valider un mécanisme de coordination		20
3. Etudes sectorielles : Compte rendu de la réunion de lancement de l'étude	4 juin 2018	Valider la méthodologie des trois études (socio-économique juridique et inventaire)		18
4. Compte de la deuxième réunion du comité de pilotage de coordination	2 Août 2018	Valider des TDRs pour le recrutement des consultants ; Validation du répertoire des experts ; Recrutement des experts.		42
5. Compte rendu du cadrage de l'étude	19 Septembre 2018	Partager la méthodologie proposée par les différentes équipes et d'échanger sur le chronogramme des activités.		18
6. Compte rendu de la réunion de validation du 1er draft du rapport d'analyse sectorielle initiale	5 novembre 2018	Valider le premier draft du rapport de l'analyse sectorielle initiale élaboré par quelques experts associés et consultants.		19
7. Compte rendu de la réunion de validation de la procédure de collecte des données sur le terrain	Le 9 Jan 2019	Valider la procédure de collecte des données		17
8. Compte rendu de la réunion de partage des données collectées dans la région Tillabéri	12 Mars 2019	Restituer les données collectées par les 3 équipes à Tillabéri		21
9. Compte rendu de la réunion de partage des données collectées dans la région d'Agadez	30 mai 2019	Restituer les données collectées par les 3 équipes à Agadez		25
10. Bilan des activités	**27 Juin2019**	**Restituer les autres données et échanger sur le calendrier des activités.**		
11. Elaboration des études sectorielles **Compte rendu de la première réunion sur l'état d'avancement des études sectorielles**	18 Juillet 2019	Evaluer l'état d'avancement des études au niveau de chaque équipe.		13

12. Elaboration des études sectorielles **Compte rendu de la deuxième réunion sur l'état d'avancement des études sectorielles**	**20 Aout 2019**	**Evaluer l'état d'avancement des études au niveau de chaque équipe et de relever les difficultés rencontrées**		**13**
13. Compte rendu de la troisième réunion sur les orientations et le cadrage du synopsis national	28 Octobre 2019	Valider la méthodologie proposée pour l'élaboration du synopsis et échanger sur le chronogramme des activités et les documents de travail.		20
14. Stratégie et Plan d'Actions **Compte rendu de la réunion de cadrage**	05 décembre 2019	Echanger sur le cadrage de l'étude. Toutes les équipes étaient présentes à la rencontre		23
15. Stratégie et Plan d'Actions **Compte rendu de la première réunion sur l'état d'avancement de l'étude**	11 décembre 2019	Partager la méthodologie proposée par les différentes équipes et d'échanger sur le chronogramme des activités et les documents de travail		22
16. Stratégie et Plan d'Actions **Compte rendu de la deuxième réunion sur l'état d'avancement de l'étude**	16 décembre 2019	Evaluer l'état d'avancement de l'étude au niveau de chaque équipe et la mise en œuvre des propositions formulées lors de la dernière réunion.		9
17. Compte rendu de la réunion de lancement de l'élaboration des stratégies et Plan d'Actions EMAPE	05 décembre 2019	Rappeler les objectifs du projet, de faire le point sur les données recueillies par les études sectorielles et de lancer l'étape d'élaboration de la stratégie.		18
18. Stratégie et Plan d'Actions **Compte rendu de la réunion de cadrage**	05	Partager la méthodologie proposée par les différentes équipes et d'échanger sur le chronogramme des activités et les documents de travail.		09
19. Compte rendu de Réunion du bilan des activités 2019 **20. De l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle de l'or (EMAPE) au Niger**	**15 Janvier 2020**	**Cette première réunion au titre de la nouvelle a consisté à faire le point sur :** **La proposition du chronogramme des activités pour l'année 2020 ;** **Le retard dans la perception des fonds.**		**17**
21. Compte rendu de la réunion sur l'état d'avancement des activités du projet	23 au 24 janvier 2020	Evaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités habilitantes pour l'élaboration d'un plan d'action national de la réduction de l'utilisation du mercure et ses composés dans l'EMAPE		
22. Compte rendu de Réunion sur l'état d'avancement de l'élaboration des stratégies sectorielles et du plan d'actions national (EMAPE) au Niger	Le 6 février 2020	L'objectif global de la réunion est d'évaluer le niveau atteint dans l'élaboration des stratégies et du plan d'actions national		16

Atelier National de lancement du projet « Activités Habilitantes pour l'élaboration du plan d'actions national de réduction de l'utilisation du mercure et ses composés dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or » au Niger.

Lieu : Niamey,

Date : 3 au 4 mai 2018

Nom et prénom	**Structure**	**Contact (Téléphone – Mail)**
MOUSSA SOUMEY BOUBACAR	DGDD/NEMESU/DD	96.90.80.52 ; bmoussasoumey@yahoo.fr
TCHIARI FALMATA	CONGAFEN	96.40.58.22 ; msekou53@yahoo.fr
Mme ASMAOU GONDA MOUSSA	MPF/PE	96.59.99.79 ; asmaougondamoussa@gmail.com
AMADOU ISSA SAFI	DEP/MESU/DD	amadouissasafi@yahoo.fr
Mme HAMMA RAHINATOU	SCE/Say/MESU/DD, Représentante du Préfet Say	97.86.53.07
Mme SOUMAILA AMSATOU	DN/PR/CV	96.53.45.40 ; samsatoua@gmail.com
BOUREIMA BACHIROU SOW	DRE/SU/DD/Tillabéri	96.50.56.73 ; bachirousowdja@yahoo.fr
AOUDI YOUNOUSSI	MAIRE C.R. DARGOL	96.50.75.52
SAMA MARIAMA	DNPQM / Ministère de l'Industrie	96.87.44.77 ; marie.sama@yahoo.fr
ABDOULAYE MAHAMANE RAOULATOU	SE/CNEDD	92.76.19.94 ; lita.abdoulaye@gmail.com
CHITOU A. ADAMOU	Chef DOB/C / CNSEE	96.29.41.15 ; sita_fo@hotmail.fr
NAINO ASSAO RACHID	BEEEI	97.34.98.83 ; rachid_assao@yahoo.fr
SEYDOU MOUSSA ALI	DN/PR/CV	96.50.67.44 ; seydouali@yahoo.fr
AKESSE AYA ANNE MIREILLE	CASE	+225 078 16 683 ; anne.3akesse@gmail.com
DOMINIQUE BALLY KPDKRO	**EXPERT - CASE**	**+225 081 05 267 ; ballynicus@hotmail.com**
BRANDE RAHAMAN	DGDD/NE	rahaman.brande@yahoo.com
ISSA ADJI	DN/PR/CV	issaadji100@gmail.com
SAIDOU SALIFOU	DGE/DD/NE	saidousalifou29@yahoo.fr
DIALLO FATOUMATA CISSE	DL/MESU/DD	yafatou7576@yahoo.fr
Mme BAZI HADIDJATOU ISSOUFOU	DN/PR/CV	issoufouhadidjatou@yahoo.fr

BADOUA KALLA	**DGEF/MESU/DD**	**kalla.badoua@yahoo.fr**
MOUSSA BACHIR	Expert MIA	96.10.48.74 ; bachir82dng@gmail.com
MAHAMADOU SIRADJI ADAMOU	Responsable de Projets JVE	89.40.02.89 ; mahamadousiradji8@gmail.com
OUSMANE DJIBO	Vice Coordonnateur GREN (OSC)	97.16.74.66 ; ousdjibo@yahoo.fr
SEYBOU SALAH	SYNAMI (Orpailleur)	96.52.40.09 ; seybousalah@yahoo.fr
Dr IBRAHIM M. BACHAR	DSST/MET/PS	96.55.15.11 ; bacharid@yahoo.fr
ISSIYA SOULEY	PERSONNE / RESSOURCE	96.97.87.01 ; issiya.souley@yahoo.com
GOUROUZA MAROU	UAM / FAST	96.40.87.54 ; gourouza.marou@yahoo.fr
Mme BOUBACAR SAOUDE	DGDD/NE / MESU/DD	96.08.47.95 ; aoudet@yahoo.fr
Mme MAMOUDOU FATI DJIBO	DGDD/NE / MESU/DD	96.60.02.08
Mme ABDOULAYE SAFIATOU TINO	Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé	96.97.64.09 ; tino_safiatou1@yahoo.fr
SANDA ISSOUFOU	Ministère des Mines	96.27.60.13 ; issoufou2002@yahoo.fr
ISMAEL ZAKARY AYOUBA	CFM/DGDD/NE	99.20.64.64 ; ismaelzakary86@yahoo.com
Mme AMADOU MARIAMA	Expert National / Santé	96.49.95.94 ; mariama2003@yahoo.fr
AHMED ANNOUR	DRE/SU/DD / AGADEZ	91.00.55.66 ; ahmed.annour@yahoo.fr
OUMAROU MAHAMADOU	DGDD/NE	89.46.46.27 ; oumaroumamane64@yahoo.com
HADIARA YACOUBA	DGDD/NE	
SOUMAILA MOUNKAILA SIDDO	DN/PR/CV	siddom@yahoo.fr
KANO NAMATA	Expert Réhabilitation	96.98.51.11 ; kanonamata@yahoo.fr
ADAMA ABDOULAYE SALEY	**DGDD**	**96.12.58.98**
Mme ISSALAK IBEIDA	DN/PR/CV	96.28.87.60
GONDA BOUDA AMINOU	POLICE SCIENTIFIQUE	98.51.03.00 ; mahamaneaminou86@gmail.com

FORMATION SUR L'INVENTAIRE DU MERCURE, LE DEVELOPPEMENT DU SYNOPSIS ET DU PLAN D'ACTIONS NATIONAL DU SECTEUR DE L'EXTRACTION MINIERE ARTISANALE ET À PETITE ÉCHELLE DE L'OR (EMAPE).

Lieu : NIAMEY

Date : 10 – 13 JUILLET 2018

NOM & PRÉNOM	**STRUCTURE**	**CONTACT (TÉLÉPHONE – MAIL)**
GOUROUZA MAROU	UAM / FAST	96.40.87.54 ; gourouza.marou@yahoo.fr
SOUMAILA MOUNKAILA SIDDO	DN/PR/CV/DGDD/NE/MESU/DD	89.65.65.62 ; siddosoumm@yahoo.fr
ISSA ADJI	DN/PR/CV	96.29.25.45 ; issaadji100@gmail.com
Mme DIALLO FATOUMA CISSE	DL/MESU/DD	fatyty@yahoo.fr
KANO NAMATA	Expert National Mercure	96.98.51.11 ; kanonamata@yahoo.fr
HAMZA ABDOUL AZIZOU	Expert Juriste	adelaminefils@gmail.com
GONDA BOUDA AMINOU	POLICE SCIENTIFIQUE	98.51.03.00 ; mahamaneaminou86@gmail.com
MAHAMADOU SIRADJI ADAMOU	Responsable de Projets JVE	89.40.02.89 ; mahamadousiradji8@gmail.com
SANDA ISSOUFOU	Ministère des Mines	96.27.60.13 ; issoufou2002@yahoo.fr
KOUAME YAO ARTHUR	Expert CASE	+225 071 15 570; yaokarthur@gmail.com
DOMINIQUE BALLY KPOKRO	Expert CASE	+225 081 05 267 ; ballynicus@hotmail.com
OUSMANE DJIBO	GREN (OSC)	97.16.74.66 ; ousdjibo@yahoo.fr
Mme ABDOULAYE SAFIATOU TINO	MC/PSP/DCE/PE	96.97.64.09 ; tino_safiatou1@yahoo.fr
MOUSSA SAMA MARIAMA	DNPQM / Ministère de l'Industrie	96.87.44.77 ; marie.sama@yahoo.fr
NAINO ASSAO RACHID	BEEEI	97.34.98.83 ; rachid_assao@yahoo.fr
SAIDOU SALIFOU	ED/SVT/UAM	saidousalifou29@yahoo.fr
SEYBOU SALAH	SG SYNAMI	96.52.40.09 ; seybousalah@yahoo.fr
SEYDOU MOUSSA ALI	**DN/PR/CV**	**96.50.67.44 ; seydouali@yahoo.fr**
MOUSSA SOUMEY BOUBACAR	DGDD/NEMESU/DD	96.90.80.52 ; bmoussasoumey@yahoo.fr

Mme AMADOU MARIAMA	**DHP/ES / MSP**	**96.49.95.94 ; mariama2003@yahoo.fr**
ISSIYA SOULEY	PERSONNE / RESSOURCE	96.97.87.01 ; issiya.souley@yahoo.com
Mme ALI HADIZA	MPF/PE	hadizaaly@yahoo.fr
Mme HASSANE KADI	DGPE/MFP/PE	kadihassane41@yahoo.fr
TCHIARI FALMATA	CONGAFEN	96.40.58.22 ; msekou53@yahoo.fr
AMADOU ISSA SAFI	DEP/MESU/DD	amadouissasafi@yahoo.fr
HAMADOU BOUREIMA	MET/PS	94.43.00.76 ; hamadoubourеima47@gmail.com
BOUREIMA BOUBACAR	SE/CNEDD/CAB/PM	mounjaomirou@yahoo.com
Mme BOUBACAR SAOUDE	DGDD/NE / MESU/DD	96.08.47.95 ; saoudet@yahoo.fr
Mme BAZI HADIDJATOU ISSOUFOU	DN/PR/CV	96.13.81.98 issoufouhadidjatou@yahoo.fr
ISMAEL ZAKARY AYOUBA	CM / DGDD/NE	99.20.64.64 ; ismaelzakary86@yahoo.com
Mme MAMOUDOU FATI DJIBO	CFM / DGDD/NE	96.60.02.08 ; fatimamoudou67@yahoo.fr
HADIARA YACOUBA	DGDD/NE	hadiaray@yahoo.com
ADAMA ABDOULAYE SALEY	STAGIAIRE DGDD/NE	96.12.58.98 ; abdoulayesaleyadama@yahoo.fr
OUMAROU MAHAMADOU	MESU/DD / DGDD/NE	89.46.46.27 ; oumaroumamane64@yahoo.com
BADOUA KALLA	DGEF/MESU/DD	kalla.badoua@yahoo.fr
Mme MOUSSA FOURERA DOURAMANE	CNSEE	96.00.03.96 fdouramane@yahoo.com
MAIDA HADOU	DRR/ACC	96.96.12.20 hadou_maida@yahoo.fr
MANSOUR TAFARKI SAHIROU	DN/PR/CV	96.73.93.01 mansoursahirou@yahoo.fr
SANI ABDOU SOUPIYANOU	DGDD/NE	99.29.39.30 ; soufianesani@yaho.fr
Mme ISSALAK IBEIDA	**DRR/ACC**	**94.55.83.32Ibeidatsemogo@yahoo.fr**
MOUSSA BACHIR	DRR/ACC	96.10.41.75bachir82dng@gmail.com
AMAN SALISSOU	DEE/PFV	
IRO MAHAMADOU	**ASCN/MESU/DD**	
Mme ALI ILLIASSOU ZEINABOU	ASCN/MESU/DD	
HAROUNA DODO ABDOUL-RAZAK	ASCN/MESU/DD	

Atelier d'orientation sur les stratégies dans le cadre de l'élaboration du PAN

Lieu : Niamey

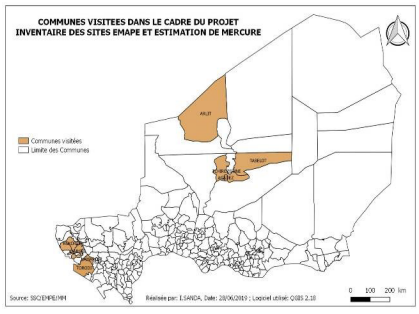
Date : 15 au 19 Novembre 2019

NOM & PRÉNOM	**STRUCTURE**	**CONTACT (TÉLÉPHONE – MAIL)**
Dr GOUROUZA MAROU	UAM / FAST	96.40.87.54 ; gourouza.marou@yahoo.fr
SANDA ISSOUFOU	Ministère des Mines	96.27.60.13 ; issoufou2002@yahoo.fr
DOMINIQUE BALLY KPDKRO	Expert CASE	+225 081 05 267 ; ballynicus@hotmail.com
SEYDOU MOUSSA ALI	DN/PR/CV	; seydouali@yahoo.fr
MOUSSA SOUMEY BOUBACAR	DGDD/NEMESU/DD	96.90.80.52 ; bmoussasoumey@yahoo.fr
Mme AMADOU MARIAMA	DHP/ES / MSP	96.49.95.94 ; mariama2003@yahoo.fr
ISSIYA SOULEY	PERSONNE / RESSOURCE	96.97.87.01 ; issiya.souley@yahoo.com
Mme BOUBACAR SAOUDE	DGDD/NE / MESU/DD	96.08.47.95 ; aoudet@yahoo.fr
Mme BAZI HADIDJATOU ISSOUFOU	DN/PR/CV	96.13.81.98 issoufouhadidjatou@yahoo.fr
ISMAEL ZAKARY AYOUBA	CM / DGDD/NE	99.20.64.64 ; ismaelzakary86@yahoo.com
Mme OUSSEINI FATI HALIDOU	AFSIEN	96.56.23.57 ; fatihalidou@yahoo.com
Mme MAMOUDOU FATI DJIBO	CFM / DGDD/NE	96.60.02.08 ; fatimamoudou67@yahoo.fr
HADIARA YACOUBA	DGDD/NE	hadiaray@yahoo.com
ADAMA ABDOULAYE SALEY	STAGIAIRE DGDD/NE	96.12.58.98 ; abdoulayesaleyadama@yahoo.fr
OUMAROU MAHAMADOU	MESU/DD / DGDD/NE	89.46.46.27 ; oumaroumamane64@yahoo.com
SEYBOU SALAH	SYNAMI	96.52.40.09 ; seybousalah@yahoo.fr
MANSOUR TAFARKI SAHIROU	DN/PR/CV	96.73.93.01 mansoursahirou@yahoo.fr
SANI ABDOU SOUPIYANOU	**DGDD/NE**	**99.29.39.30 ; soufianesani@yaho.fr**
ABDOU TCHOUGOUNE ABOUBACAR	ONG EIRENE / KARKARA	92.36.05.37 / 93.27.36.27 ; abdou.tchougoune@gmail.com

b. Résultats

b.1. Localisation administrative des sites visités

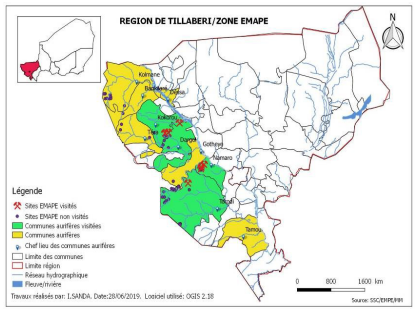
Les sites EMAPE sont situés dans les régions de Tillabéri et d'Agadez. Les sites visités sont localisés dans les communes de Kokorou, Dargol et Namaro dans la région de Tillabéri. Dans la région d'Agadez, les sites visités concernent les communes de Tabelot, Tchirozérine, et les Communes Urbaines d'Agadez et d'Arlit.



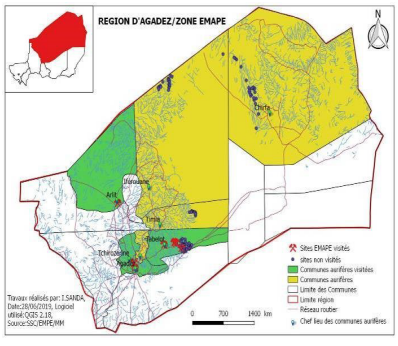
Carte de communes visitées

b.2. Cartographie des sites d'orpaillage visités

L'inventaire des sites d'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle (EMAPE) de l'or et la collecte des données relatives à l'utilisation de mercure dans l'EMAPE ont été réalisé dans les deux régions EMAPE du Niger à savoir la région de Tillabéri et celle d'Agadez. Au total 18 sites EMAPE utilisant le mercure dont neuf (9) sites de la région de Tillabéri et neuf (9) ceux d'Agadez ont été visité.



Carte des sites visités dans la région de Tillabéri



Carte des sites visités dans la région d'Agadez

b.3. Typologie des pratiques sur sites EMAPE visités

Chaque site visité présente sa propre spécificité. Sur certains sites c'est au même endroit ou le minerai est extrait qu'il est traité.

Région	Communes	Sites	Extraction	Traitement
Tillabéri	1- kokorou	1-Koma Bangou	Puits	- Concassage, broyage, sluice
		2-Bibiéco	Puits	- Concassage, broyage, sluice
		3-Timbirga	Puits	- Concassage, broyage, sluice
	2- Dargol	4-Boubéné	Puits	- Concassage, broyage, sluice
		5-Tondey	Puits	- Concassage, broyage, sluice
	3- Namaro	6-Mbanga	Puits	- Concassage, broyage, sluice
		7-Balleydo	Puits	- Concassage, broyage, sluice
		8-Sefa Moussa	Puits	- Concassage, broyage, sluice
		9-Gawana	Puits	- Concassage, broyage, sluice
Agadez	1-CU Arlit	1-CU-Arlit	-	- Concassage, broyage, sluice
	2-Tabelot	2-Tabelot	-	Broyeur Humide à Deux et trois roues ; Concassage, broyage sluice
		3-Amzegar	Puits	Broyeur Humide à Deux et trois roues ;
		4-Fasso	Puits	-
			Eluvionnaire	Garbala
		5-Jangargari	Puits	-
		6-Falo	Puits	-
		7-Ikazane	Puits	-
	3-Tchirozerine	8-Gofat	Puits	-
	4-CU Agadez	9-CU-Agadez	-	Broyeur Humide à Deux et trois roues, Sluice

b.4. Nombre d'orpailleurs des sites visités

Le nombre d'orpailleur au niveau des neuf (9) sites visités de la région de Tillabéry est de 6631, soit en moyenne 737 orpailleurs par site. Tous les sites visités utilisent le mercure dans l'extraction de l'or. Le site de Komabangou et de M'banga sont les sites les plus peuplés des sites visités de la région de Tillabéri avec respectivement 1572 et 1524 orpailleurs. Pour la région d'Agadez, le nombre d'orpailleur dans les 9 sites visités est de **6294,** soit en moyenne **699 orpailleurs par site.** Tous les sites visités utilisent le mercure dans l'extraction de l'or. Le site de Amzegar est le plus peuplé des sites visités de la région d'Agadez avec 2014 orpailleurs

Région	Communes	Sites	Coordonnées GPS	Nombre de puits	Utilisation Hg	Nombre d'orpailleurs
Tillabéri	1- Kokorou	1-Koma Bangou	Y=14°04'56,0" x=1°03'28,6"	404	oui	1572
		2-Bibiéco	Y=14°05'30,7" x=1°05'59,4"	263	oui	528
		3-Timbirga	Y=14°12'45,2" x=1°15'40,4"	146	oui	692
	2- Dargol	4-Boubéné	Y=13°57'33,2" x=1°04'24,0"	31	oui	162
		5-Tondey	Y=14°56'27,9" x=1°05'37,0"	21	oui	76
	3- Namaro	6-Mbanga	Y=13°41'16,5" x=1°34'58,9"	381	oui	1524
		7-Balleydo	Y=13°39'51,3" x=1°33'58,4"	245	oui	924
		8-Sefa Moussa	Y=13°40'35,7" x=1°36'40,9"	200	oui	877
		9-Gawana	Y=13°26'04,1" x=1°22'54,0"	30	oui	276
Total				**1 700**		**6 631**
Région	**Communes**	**Sites**	**Coordonnées GPS**	**Nombre de puits**	**Utilisation Hg**	**Nombre d'orpailleurs**
Agadez	1-CU Arlit	1-CU-Arlit	Y=18°38'30,0" x=7°24'54,1"	-	oui	1605
	2-Tabelot	2-Tabelot	Y=17°34'56,77" x=8°54'48,28"	-	oui	1676
		3-Amzegar	Y=14°04'56,0" x=1°03'28,6"	230	oui	2014
		4-Fasso	Y=14°04'56,0" x=1°03'28,6"	69	oui	249
		5-Jangargari	Y=14°04'56,0" x=1°03'28,6"	129	oui	150
		6-Falo	Y=14°04'56,0" x=1°03'28,6"	35	oui	210
		7-Ikazane	Y=14°04'56,0" x=1°03'28,6"	97	oui	172
	3-Tchirozerine	8-Gofat	Y=14°04'56,0" x=1°03'28,6"	66	oui	163
	4-CU Agadez	9-CU-Agadez	Y=14°04'56,0" x=1°03'28,6"	-	oui	55
Total				**494**		**6 294**

Région	Communes	Sites	Nombre d'orpailleurs	Production par jour par orpailleur (g/j/orp)	Production journalière (g)
Tillabéri	1- kokorou	1-KomaBangou	1572	0,332	522
		2-Bibiéco	528	0,169	89
		3-Timbirga	692	0,1	69
	2- Dargol	4-Boubéné	162	0,213	35
		5-Tondey	76	0,210	16
	3- Namaro	6-Mbanga	1524	0,217	331
		7-Balleydo	924	0,323	298
		8-Sefa Moussa	877	0,043	38
		9-Gawana	276	0,085	23
Sous total 1			*6631*		*1421*
Agadez	1-CU Arlit	1-CU-Arlit	1605	0,579	929
	2-Tabelot	2-Tabelot	1676	0,476	797
		3-Amzegar	2014	0,265	510
		4-Fasso	249	1,051	262
		5-Jangargari	150	0,823	123
		6-Falo	210	0,798	168
		7-Ikazane	172	0,319	55
	3- Tchirozerine	8-Gofat	163	0,29	47
	4-CU Agadez	9-CU-Agadez	55	1,509	83
Sous total 2			*6294*		*2974*
TOTAL GENERAL			**12 925**		**4395**

Au Niveau des sites EMAPE visités,

les orpailleurs travaillent en général six (6) jours par semaine et leur temps de travail par an est de huit (08) mois mais variable selon les zones. La production par jour et par orpailleur (g /j/orp) varie aussi selon les sites et allant de 0,043 à 1,509 grammes (tableau 5). À partir du nombre de travail par semaine, la production journalière par site et par commune, la production communale par semaine, le nombre de mois de travail par an et le nombre de semaine par moi, il est estimé la production annuelle par commune dans le tableau 6 et donne un total de 832.320 grammes par an sur les sites visités pour un nombre d'orpailleurs de 12.925 (tableau 5). En faisant le rapport entre production annuelle d'or (843.840g) et le nombre d'orpailleurs (12.925), on a la production annuelle par orpailleur de 65,29 grammes et donc un revenu annuel de 1.175.220 FCFA (2026USD) par orpailleur, à raison de 1 gramme d'or pour 18.000FCFA et un revenu de 1.436.380FCFA (2477USD) en raison de 22.000FCFA par g d'or.

Région	Communes	Sites	Nombre d'orpailleurs	Production par jour par orpailleur (g/j/orp)	Production journalière (g)	Production communale journalière (g)	Production communale par semaine (g)	Nombre de jour de travail par semaine	Nombre de mois de travail par an	Nombre de semaine par mois en général	Production communale annuelle en grammes	Revenu communal annuel en USD (1g=34 USB)
Tillabéri	1- kokorou	1- KomaBangou	1572	0,332	522	680	4080	6	8	4	130.560	4. 439.040
		2-Bibiéco	528	0,169	89							
		3-Timbirga	692	0,1	69							
	2- Dargol	4-Boubéné	162	0,213	35	51	306	6	8	4	9.792	332.928
		5-Tondey	76	0,210	16							
	3- Namaro	6-Mbanga	1524	0,217	331	690	4140	6	8	4	132.480	4.504.320
		7-Balleydo	924	0,323	298							
		8-Sefa Moussa	877	0,043	38							
		9-Gawana	276	0,085	23							
Sous total région Tillabéry			*6631*		*1421*		*8526*				*272.832*	*9.276.288*
Agadez	1-CU Arlit	1-CU-Arlit	1605	0,579	929	929	5574	6	8	4	178.368	6.064.512
	2-Tabelot	2-Tabelot	1676	0,476	797	1915	11490	6	8	4	367.680	12.501.120
		3-Amzegar	2014	0,265	510							
		4-Fasso	249	1,051	262							
		5-Jangargari	150	0,823	123							
		6-Falo	210	0,798	168							
		7-Ikazane	172	0,319	55							
	3- Tchirozerine	8-Gofat	163	0,29	47	47	282	6	8	4	9.024	306816
	4-CU Agadez	9-CU-Agadez	55	1,509	83	83	498	6	8	4	15.936	541.824
Sous total région d'Agadez			*6294*		*2974*		*17868*				*571. 008*	*19.414.272*
TOTAL GENERAL			**12 925**		**4395**		**26 314**				**843.840**	**28.690.560**

b.6. Estimation annuelle de production d'or dans les deux régions aurifères du Niger

La production annuelle d'or des régions EMAPE au Niger est estimée à **9.435.645,54 grammes (3.320.192,4 grammes pour Tillabéry + 6.115.453,14 grammes pour Agadez) ou 9,44 tonnes.**

Région	Estimation annuelle de production d'or par les orpailleurs au Niger en grammes par an
1. Tillabéry	3.320.192,4
2. Agadez	6.115.453,14
TOTAL	9.435.645,54 grammes

b.7. Estimation de la quantité de mercure consommée

Le ratio mercure/or (Hg/Au) utilisé pour l'estimation et le résultat des interprétations des données issues des entretiens avec les orpailleurs est égal à deux (2) ; c'est-à-dire que pour obtenir 1 gramme d'or par amalgamation, il faut environ deux (2) grammes de mercure. Ce résultat a été obtenu à l'aide de notre balance électronique et en suivant exactement le contenu de la Fiche mesure rapport Mercure : Or décrite plus haut.
Sur la base de la production annuelle d'or en Kg par région EMAPE et le ratio Hg/Au, il a été calculé la quantité de mercure consommée en kg

Région	Ratio Hg/Au	Production annuelle Kg or/an	Quantité de mercure consommée Kg Hg/an
Tillabéry	2	3.320	6.640
Agadez	2	6.116	12.232
Total		9.436	18.872

L'estimation de la quantité de mercure utilisée sur les sites d'orpaillage au Niger est de 18,872 tonnes par an ou 19 tonnes/an. Puisque le Niger ne produit pas le mercure, la quasi-totalité du mercure entre dans le pays de manière frauduleuse. La quantité de 18,872 tonnes (19 tonnes) de mercure n'est pas négligeable, ce qui laisse supposer l'existence d'un réseau important opérant dans la clandestinité et l'illégalité pour faire entrer le mercure au Niger.

c. Lacunes des connaissances

Lors de la réalisation de ce travail, certaines difficultés ont été rencontrées. Les limites majeures résident dans le choix du type d'échantillonnage d'une part et d'autre part dans l'insécurité qui sévit au niveau des zones d'orpaillage. En effet, dans le cas de l'échantillonnage non probabiliste, puisque l''on choisit arbitrairement des unités, il n'existe aucune façon d'estimer la probabilité pour une unité quelconque d'être incluse dans l'échantillon. Également, comme la méthode en question ne fournit aucunement l'assurance que chaque unité aura une chance d'être incluse dans l'échantillon, on ne peut estimer la variabilité de l'échantillonnage ni identifier le biais possible. La seule façon de mesurer la qualité des données en résultant consiste à comparer certains des résultats de l'enquête à l'information dont on dispose au sujet de la population. Par ailleurs, depuis quelques années, l'insécurité règne dans certaines zones d'orpaillage ; Tillabéry, suite à l'instabilité dans le Nord Mali, et Agadez depuis le début de la crise libyenne. Cette situation a donc limité la collecte des données sur le terrain aux sites sécurisés. Toutefois, cela n'entache en rien la qualité des données collectées et la représentativité des sites visités.

Egalement, l'étude n'a pas menée des mesures de pollution des matrices environnementales (eaux, air et sol). C'est le cas aussi de l'exposition des communautés des orpailleurs. Ce n'a pas permis de confirmer scientifiquement la pollution mercurielle. .

3. Budget pour la mise en œuvre du PAN

Stratégie	Cout total Prévisionnel USD	Répartition annuelle des couts				
		2021	2022	2023	2024	2025
Stratégie visant à éliminer les pires pratiques	174 000	104 000,00	70 000	0	0	0
Stratégie visant à faciliter la formalisation et la règlementation	9 621 800	93 125,00	2 368 875	3 204 125	2 980 375	975 300
Stratégie pour promouvoir la réduction des émissions et rejets de mercure	2 790 500	178 200	1 984 200	438 700	94 700	94 700
Stratégie visant à gérer le commerce du mercure et à empêcher son détournement	2 843 000	196 500	1 223 000	991 000	310 000	122500
Stratégie visant à impliquer les parties prenantes dans la mise en œuvre et l'amélioration continue du plan d'action national	200 000	40000	40 000	40000	40000	40000
Stratégie de santé publique relative à l'exposition au mercure des mineurs et leurs communautés	7 885 000	905 000	2 860 000	1 845 000	1 600 000	675 000
Stratégie visant à prévenir l'exposition des populations vulnérables au mercure, à promouvoir l'égalité du genre et à gérer le travail des enfants	4 625 800	910 000	1 200 000	988 000	992 800	535000
Stratégie visant à protéger l'environnement et à mieux gérer les sites abandonnés	5 475 460	893 333	1 830 833	1 432 500	849 167	469 627
Stratégie pour informer les mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle et les communautés touchées	520 000,00	191 667	118 667	75 000	70 333	64 333
Cout Mécanisme de suivi-évaluation	500 000					
Cout total	**34 635 560**	**3 511 825**	**11 695 575**	**9 014 325**	**6 937 375**	**2 976 460**